Pôle métropolitain
Centre Franche-Comté

Stratégie métropolitaine 2014-2020

Diagnostic

AudaB Agence d'urbanisme agglomération de Besançon

JUIN 2014

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 5
Statut du document 5
Contribution de l'Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon 5
Eléments de cadrage 6
Le Centre Franche-Comté : repères 8
Portrait du territoire métropolitain 9
LE TERRITOIRE DÉSIRÉ 10
Un territoire attractif et durable 10
Les quatre piliers 10
Un territoire de réseaux 10
Un territoire de bien-être et de bien-vivre 11
Un territoire d'avenir 12
Un territoire urbain valorisant la proximité de la ruralité 12
DIAGNOSTIC CIBLÉ 13
1 Un territoire en réseaux 15
1.1 Structuration du territoire du périmètre d'étude CFC 15
1.2 Infrastructures et offre de transports 23
1.3 Mobilité quotidienne 30
1.4 Equipement numérique 38
1.5 Synthèse diagnostic du territoire « en réseaux » 40
2 Un territoire de bien-être et de bien-vivre 41
2.1 Démographie : structure et évolutions 41
2.2 Cadre de vie et qualité urbaine 44
2.3 Mutations urbaines 59
2.4 Environnement et transition énergétique 66
2.5 Synthèse diagnostic du territoire « de bien-être et de bien-vivre » 72
3 Un territoire d'avenir 73
3.1 Emploi (structure et évolutions) & richesse 73
3.2 Niveau de formation 77
3.3 Economie productive 78
3.4 Economie résidentielle 81
3.5 Synthèse diagnostic du territoire « d'avenir » 83
4 Territoire urbain valorisant la proximité de la ruralité 84
4.1 Etalement urbain 84
4.2 Filières locales et circuits courts 85
4.3 Nouvelles mobilités 88
4.4 Equipements sportifs et touristiques de plein air 89
4.5 Synthèse diagnostic du territoire « urbain valorisant la proximité de la ruralité » 93
5 Bilan du diagnostic 94
6 Les suites de la démarche 95
BIBLIOGRAPHIE 96

INTRODUCTION

Statut du document

Ce rapport résulte d'un travail important impulsé par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et confié à l'Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon dans le cadre de la constitution du Pôle métropolitain Centre Franche-Comté. Ce travail décline un diagnostic de territoire servant de matière à l'élaboration d'une stratégie globale pour le mandat 2014-2020. Il pose les bases d'une aide à la décision ouvrant sur des orientations stratégiques en vue des discussions autour des actions à mener dans le cadre du Pôle métropolitain.

Contribution de l'Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon

Le rôle de l'AudaB a consisté à faire émerger les bases d'une stratégie globale issue d'un travail technique et explorer deux champs spécifiques : l'aménagement urbain et la mobilité. Ce travail s'est fondé sur :

- La prise en compte des productions antérieures propres au pôle métropolitain (groupes de travail…).

  Depuis les débuts de la constitution du pôle métroplitain Centre Franche-comté, un ensemble de thématiques a été abordé par des groupes de travail constitués d'élus et de techniciens des cinq EPCI membres. Ces groupes de travail ont pu ainsi produire une matière ainsi que les premiers éléments de diagnostic et de réflexion sur des actions possibles...

- La prise en compte des projets de territoires existants.

  Ce document tient compte des orientations issues des schémas régionaux (SRADDT, SRIT, SRCAE, SRCE, SRIT...), départementaux (SDTAN) et locaux (SCoT, PDU, PLU...).

- Des échanges et réunions de cadrage et réunions thématiques en réseau de techniciens.

  Plusieurs réunions ont été organisées avec les techniciens référents des différents territoires permettant de poser les bases de réflexion et de fixer la méthodologie à employer.

- Les visites des territoires et rencontre des référents.

  Quatre journées ont été organisées par les territoires autres que le Grand Besançon (ce dernier étant d'ores et déjà membre de l'AudaB, les problématiques et projets de territoires sont connues). Ces journées ont permis l'observation sur le terrain des différentes zones à enjeux des agglomérations, des secteurs de projets et des discussions avec les services techniques.

- Le repérage des expériences des autres pôles métropolitains en France.

  Un benchmark des démarches équivalentes menées dans les autres territoires structurés en pôles métropolitains a été réalisé : Sillon lorrain, Strasbourg-Mulhouse, Espace Métropolitain Loire-Bretagne...

La méthodologie générale

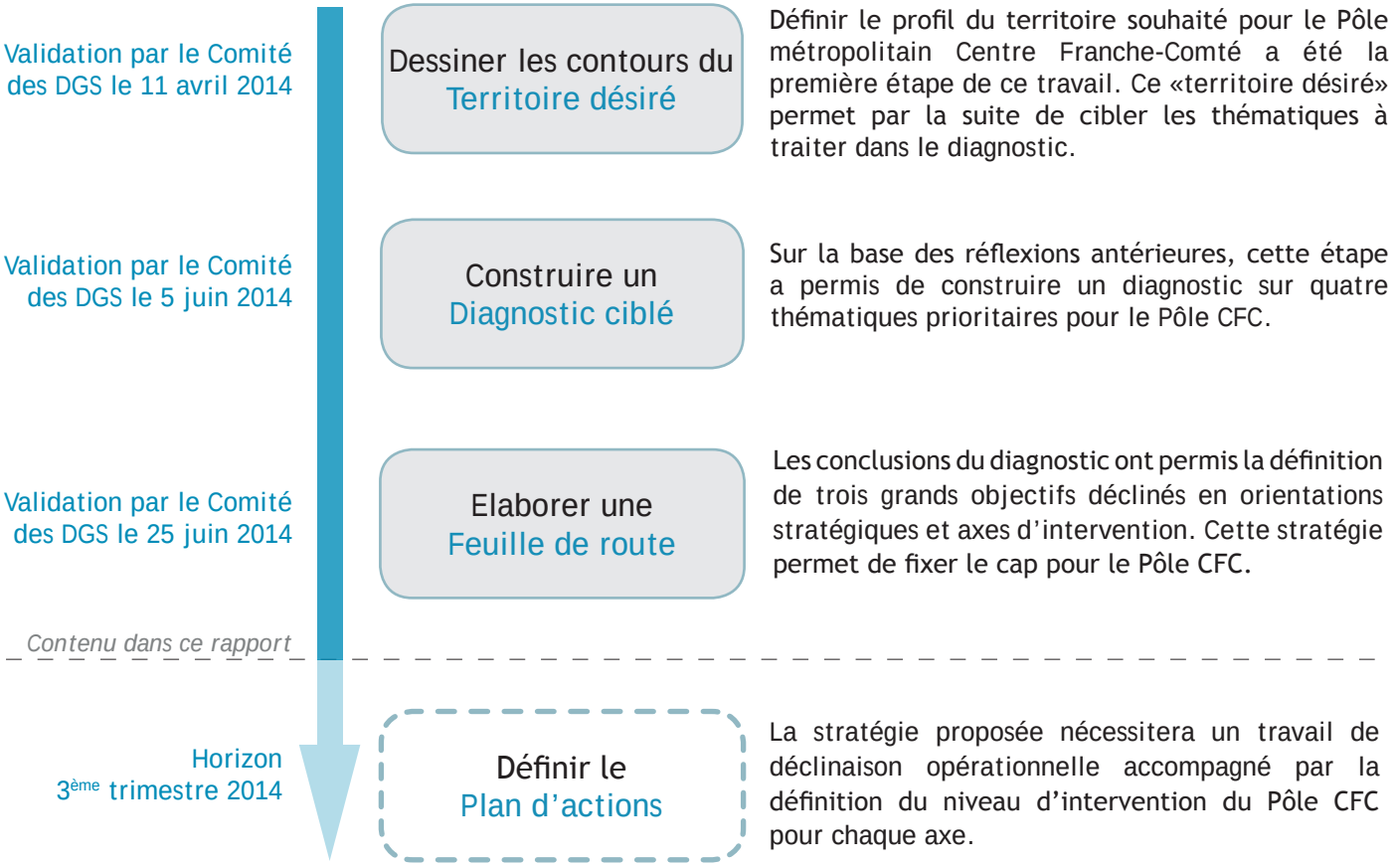

Eléments de cadrage

Historique des pôles métropolitains

Les pôles métropolitains ne sont pas une création ex-nihilo mais l'aboutissement d'un processus de long terme, fondé sur des impératifs de coopération horizontale au service des collectivités et de leurs habitants. A ce jour, la grande majorité des pôles métropolitains recensés sont le prolongement de structures de coopération antérieures. Retour sur quelques dates charnières :

- 1991 – institution des réseaux de villes

Dès la fin des années 80, rompant avec une tradition verticale et sectorielle, les premiers réseaux de villes font leur apparition. La Lettre de la DATAR de mai 1987 résume ainsi les objectifs de ces nouvelles structures : « le réseau de ville est la prise en compte de réseaux urbains spécialisés. Il s'agit d'une logique plus économique qu'institutionnelle qui s'inscrit en-dehors des hiérarchies urbaines pyramidales habituelles. Les réseaux de villes, des plus importantes aux bourgs ruraux, sont un atout pour l'Europe et la France ».

- 2002 – choix du polycentrisme maillé et institutionnalisation des logiques de réseau

La loi Pasqua de 1995 a entériné le passage de l'aménagement au développement économique. La loi du 25 juin 1999 a consacré les logiques intercommunales et contractuelles basées sur le volontariat et la mise en cohérence d'un projet commun. La DATAR suit ces évolutions en faisant le choix, en 2002, du polycentrisme maillé parmi 5 scénarios possibles de développement territorial. Ce scénario remplace l'égalité territoriale par l'équité territoriale, et reconnaît la multipolarité du développement.

2004 – lancement de l'appel à coopération de la DATAR à la suite de l'initiative « Territoires Partenaires »

Cette initiative a été soutenue notamment par les communautés urbaines et visait à la prise en compte du fait urbain dans les politiques contractuelles de l'Etat : il s'agissait d'« accompagner les métropoles françaises pour les aider à se hisser dans la compétition européenne ou mondiale des villes et les conforter dans leur rôle d'entraînement des économies régionales ». Quinze métropoles, réparties en deux sessions successives, sont lauréates. Au terme de cette sélection était prévu un accompagnement national des métropoles par la DATAR, qui a pris la forme de rencontres formalisées sous forme d'ateliers, de publications et de manifestations, d'un accompagnement durant le projet ainsi que de l'animation de réseaux.

2010 – création des pôles métropolitains

Les pôles métropolitains sont créés par l'article 20 de la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010. Ils répondent à une demande venue des territoires, réclamant davantage de souplesse dans leurs coopérations métropolitaines. Ce texte se nourrit d'une histoire ancienne et apporte trois éléments nouveaux :

- la reconnaissance d'un intérêt métropolitain, à géométrie variable et librement définissable par les territoires ;
- la possibilité de transférer des « parties » de compétences qualifiées d'intérêt métropolitain ;
- la capacité de forger des alliances en s'émancipant des exigences de continuité territoriale.

27 Janvier 2014

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) modifie la définition de « pôle métropolitain » et affirme la notion « d'intérêt métropolitain ». Les pôles métropolitains n'ont pas vocation à se voir confier des compétences. Il est uniquement question de transférer la gestion de certaines actions bien précises.

Les pôles métropolitains aujourd'hui

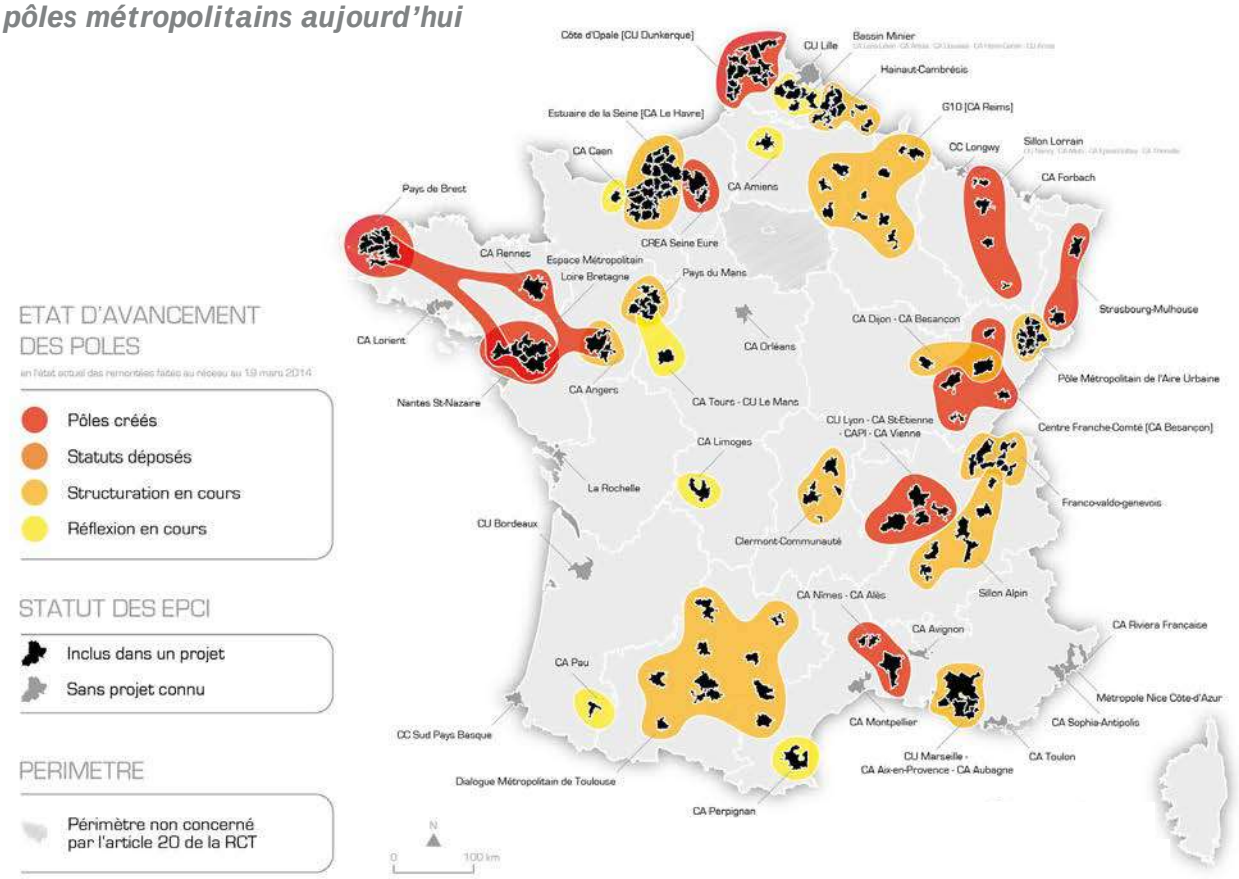

Source : Réseau des pôles métropolitains - © Kamisphère, 2014

Le Centre Franche-Comté : repères

- 29 Janvier 2013 : Installation officielle du syndicat mixte du pôle métropolitain Centre Franche-Comté réunissant les Communautés d'agglomération du Grand Besançon, du Grand Dole, de Vesoul, l'Espace communautaire de Lons-Agglomération, et la communauté de communes du Larmont.
- 2013-2014 : Elaboration de premières pistes d'actions à court terme à l'aide de 7 groupes de travail thématiques.
- Juin 2013 : Présentation de l'étude AudaB « Mobilités touristiques » en Centre Franche-Comté.
- Janvier 2014 : Rapport du conseil métropolitain à l'issu du travail des groupes thématiques.
- Janvier 2014 : L'AudaB est invitée à contribuer à l'élaboration et à la rédaction du plan stratégique global 2014-2020 et à explorer 2 champs spécifiques : l'aménagement urbain et la mobilité.

	population EPCI 2011	nombre de communes	Ville-centre	population ville- centre 2011	part de la population de la ville centre dans l'EPCI	nombre de communes par unité urbaine*	statut
Grand Besançon	176 339	59	BESANCON	115 879	66%	11	capitale régionale / préfecture du Doubs
Grand Dole	52 330	42	DOLE	24 009	46%	8	sous-préfecture du Jura
Lons Agglomération	31 799	25	LONS-LE-SAUNIER	17 496	55%	11	préfecture du Jura
CC du Larmont	26 743	10	PONTARLIER	17 998	67%	4	sous-préfecture du Doubs
CA de Vesoul	32 657	20	VESOUL	15 623	48%	8	préfecture de la Haute-Saône

** La notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.*

+ Le pôle métropolitain Centre Franche-Comté, composé des Communautés d'agglomération du Grand Besançon, du Grand Dole, de Vesoul, de l'Espace communautaire de Lons-Agglomération, et de la Communauté de communes du Larmont, rassemble plus de 320 000 habitants, 151 000 emplois répartis sur 156 communes.

+ Le périmètre d'étude Centre Franche-Comté retenu est bien plus large que les stricts périmètres des EPCI membres dans un soucis de prise en compte globale de la cohérence territoriale et des dynamiques du Pôle CFC avec ses espaces d'influence. Ainsi le territoire d'étude représente plus de 1300 communes et plus de 710 000 habitants (voir carte suivante).

Ces deux échelles sont utilisées tout au long du document selon les thématiques.

Portrait du territoire métropolitain

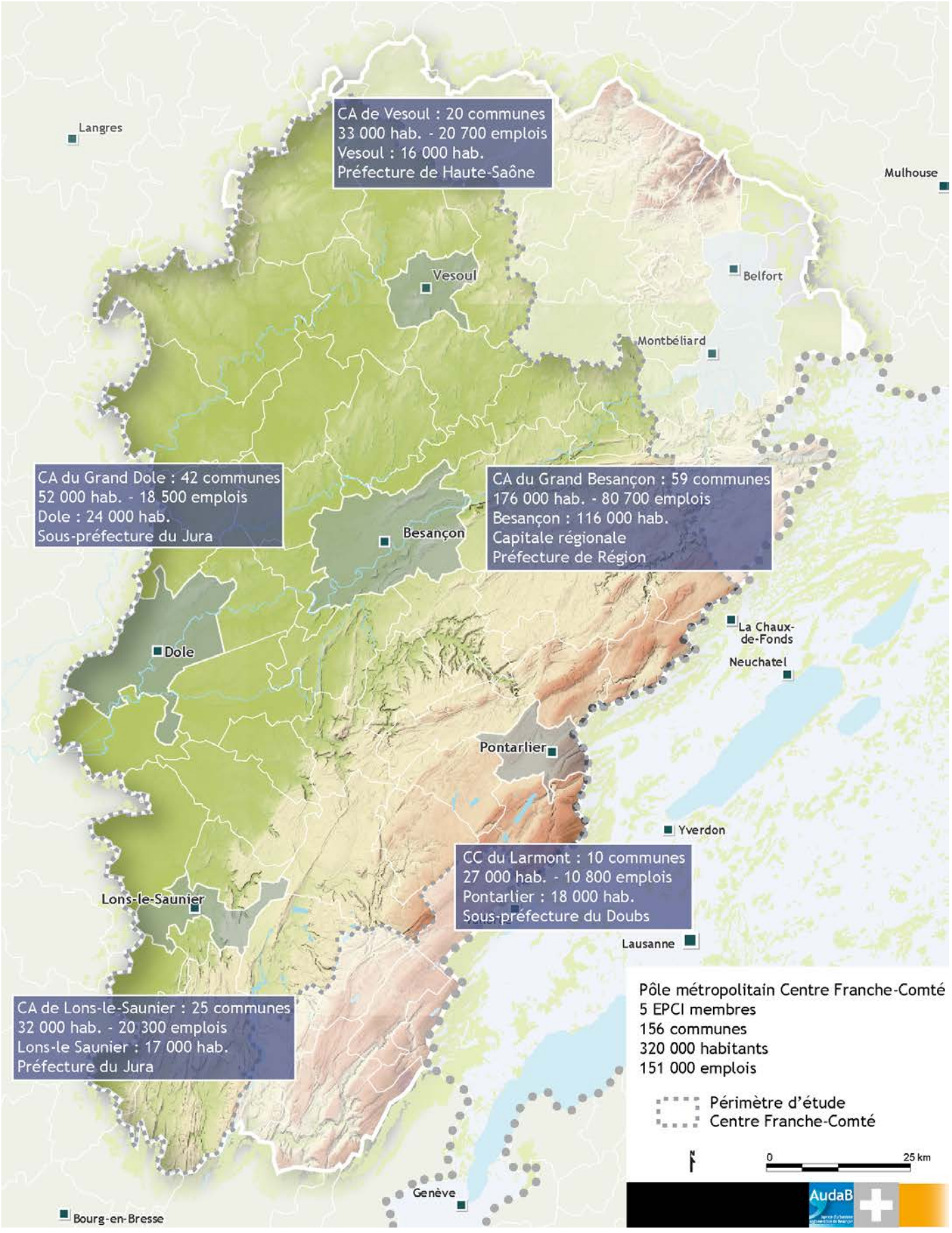

LE TERRITOIRE DÉSIRÉ

Un territoire attractif et durable

Le contexte économique et institutionnel soumis aux aléas de la mondialisation induit la nécessité pour les collectivités et les établissements publics de coopération intercommunale de se positionner vigoureusement dans la compétition des territoires.

Au cœur de cette compétition, l'attractivité constitue un enjeu de premier ordre : porteuse de développement, elle permet aux territoires d'exister, de se distinguer et de constituer des espaces de vie pérennes. Elle se traduit par la vitalité et le dynamisme d'un territoire, par un environnement favorisant la réalisation des individus comme des projets, par une qualité de cadre de vie et d'image rayonnante. Une fois coordonnées, ces caractéristiques constituent un système intégré et vertueux au sein duquel chacun peut se projeter individuellement et collectivement. Les habitants trouvent dans l'organisation et la pratique d'un territoire attractif les éléments favorables à leur épanouissement personnel, familial et professionnel. Les entreprises et les investisseurs (locaux, nationaux ou étrangers) trouvent les conditions de développement de leurs projets : structures, infrastructures, services, environnement attrayant et porteur d'image positive. Les touristes et visiteurs trouvent matière à découvrir, admirer, s'étonner, apprendre, se promener, se dépenser dans des sites qui tirent leur caractère et leur spécificité propre du territoire.

Le Grand Besançon, le Grand Dole, l'Agglomération de Lons-le-Saunier, Vesoul Agglomération et la Communauté de Communes du Larmont souhaitent aujourd'hui prendre appui sur leurs atouts pour créer les conditions de renforcement d'une attractivité aujourd'hui en perte de vitesse en Centre Franche-Comté. Ils souhaitent réinvestir leurs faiblesses pour les transformer en opportunités et ainsi asseoir une attractivité porteuse de développement économique et social.
L'attractivité des territoires ne saurait cependant s'inscrire dans la durée si elle n'était pas fondée sur les bases du développement durable. Pour assurer leur avenir, les territoires doivent en effet se montrer proactifs dans le présent mais aussi être capables d'appréhender les enjeux collectifs à long terme. Cette responsabilité s'appuie en premier lieu sur la nécessité de répondre aux besoins d'aujourd'hui sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs (Rapport Brundtland, 1987). Ces besoins fondamentaux, pour chacune des générations existantes et à venir, relèvent tout autant de l'économie, du social, de l'environnement que de la culture. Aussi les réponses apportées doivent-elles participer d'une stratégie intégrée. Elles doivent permettre aux territoires d'organiser leur propre résilience, au-delà de la seule soutenabilité, c'est-à-dire s'assurer d'une capacité à s'adapter dans le temps aux changements sociétaux parfois radicaux qui peuvent se présenter à eux. La transition énergétique illustre de façon particulièrement parlante ce besoin impérieux de résilience, de même que la crise économique récente. Pour pouvoir répondre à ces aléas ainsi qu'à ceux qui ne manqueront pas de se produire, les territoires devront être capables de diversifier leurs stratégies d'action, de s'appuyer sur ce qui fonde leur identité et sur leurs ressources propres, de faire preuve d'inventivité, de souplesse, de réactivité et d'adaptabilité.

Un territoire attractif et durable, voilà l'objectif que le Grand Besançon, le Grand Dole, l'Agglomération de Lons-le-Saunier, Vesoul Agglomération et la Communauté de Communes du Larmont se sont mutuellement fixés. La tâche reste néanmoins ardue tant cette alchimie nécessite une approche qui dépasse les seuls intérêts locaux. A travers le Pôle métropolitain Centre Franche-Comté, les cinq EPCI souhaitent mettre en œuvre une action partagée, portée et fondée sur un projet de coopération interterritoriale. Ce projet se décline en quatre piliers : un territoire de réseaux, un territoire de bien-être et de bien–vivre, un territoire d'avenir, un territoire urbain valorisant la proximité de la ruralité.

Les quatre piliers

Un territoire de réseaux

Le pôle métropolitain Centre Franche-Comté souhaite structurer un territoire d'intelligence collective fondé sur l'interterritorialité, la réflexion mutualisée et l'organisation en réseaux. Cette volonté de structuration répond à l'ambition de construire et affermir dans le temps une autre image du Centre Franche-Comté, celle d'un territoire de projet, organisé et stable sur ses appuis.

Cette structuration repose sur la mise en place, à l'échelle du Pôle, d'une gouvernance visant à identifier les sujets d'intérêt métropolitain et les conditions de travail opérationnelles pour traiter ces problématiques. L'élaboration d'une stratégie de projet commune permettra à chaque territoire de trouver sa place et d'identifier son rôle propre dans le destin commun du pôle. En particulier, le partage d'expériences et des bonnes pratiques déjà développées au sein des agglomérations constitueront un atout. Enfin, l'organisation d'une gouvernance et d'une stratégie métropolitaines interterritoriales permettront de positionner le pôle de façon spécifique par rapport aux acteurs institutionnels traditionnels. En définitive, c'est bien la complémentarité et non pas la gestion de la concurrence entre les acteurs des territoires qui est visée.

La structuration du territoire prendra appui par ailleurs sur l'organisation d'un réseau de communication physique et numérique à l'échelle du Centre Franche-Comté. Ce réseau permettra à la fois des déplacements facilités entre les agglomérations du pôle, en leur sein et dans leurs aires de rayonnement (déplacements inter-urbains et intra-urbains), ainsi que les échanges de données virtuelles nécessaires à son développement. Les sujets particulièrement transversaux aux problématiques d'intérêt métropolitain (planification, numérique et transport) seront réfléchis de manière complémentaire. Leur maillage permettra de réinterroger le territoire de façon contemporaine et, le cas échéant de réinterpréter sa pratique : accès aux services pour tous, redynamisation des espaces ruraux, autonomie et vieillissement accompagnés, accessibilité aux services de santé, développement d'une économie diversifiée, emplois, formation, etc.

La gouvernance fondée sur une stratégie partagée ainsi que la fluidité organisée des communications et des échanges dessineront les contours d'un territoire de complémentarités et de projets.

Un territoire de bien-être et de bien-vivre

Un territoire attractif et durable doit réunir les conditions de bien-être et de bien-vivre pour ses habitants. Celles-ci doivent a minima articuler finement trois dimensions : le logement, la qualité des espaces et la qualité des services. **Le logement**, lieu de la vie intime et domestique pour chacun, refuge ultime parfois, doit constituer une priorité d'action pour le Centre Franche-Comté. Le Pôle métropolitain ambitionne que les habitants de son territoire puissent trouver un logement qui corresponde à leurs attentes en termes de taille, de statut, de coûts et ce, sans devoir s'éloigner des villes-centre si ce n'est pas leur vœu. Il souhaite ainsi que les marchés fonciers et immobiliers offrent la possibilité de réaliser le parcours résidentiel auquel les habitants aspirent, dans le respect des préoccupations liées au développement durable. Il souhaite également qu'une action forte soit engagée pour la rénovation énergétique massive des logements, contribuant par la même occasion à la lutte contre la précarité énergétique. Le Pôle métropolitain intégrera enfin dans ses réflexions la lutte pour l'intégration des quartiers sensibles, a fortiori dans un contexte de limitation des quartiers éligibles aux Programmes de Rénovation Urbaine.

La qualité des espaces devra également mobiliser l'attention des territoires membres du Pôle, à travers le traitement des interfaces entre différents espaces de vie (espaces bâtis et non bâtis, espaces à dominante minérale et à dominante végétale, espaces privés et espaces publics...). En particulier, l'espace public jouant un rôle de réceptacle des pratiques quotidiennes, prend une dimension prépondérante comme créateur de lien social dans les piliers du territoire désiré. Les agglomérations de Besançon, Dole, Lons-le-Saunier et Vesoul ainsi que la Communauté de Communes du Larmont souhaitent s'appuyer sur les différents projets d'aménagement actuellement en cours sur leurs territoires (construction de PEM, relocalisation d'équipements…) ainsi que sur les espaces sinon délaissés du moins non questionnés (friches, espaces mutables sans vocation) pour réinvestir la qualité de l'espace à la fois en termes d'esthétique et de fonctionnalité. Dans cette logique, l'eau et la rivière, éléments communs à l'ensemble des agglomérations, joueront un rôle de fil conducteur. Le Pôle souhaite réinvestir les potentialités d'interfaces, d'espace public et d'agréments de ces cours d'eau trop souvent regardés comme des ruptures. Rivières et lieux associés seront ainsi valorisés en cœur de cités mais aussi réinvestis dans leur rôle de continuité écologique à des échelles plus importantes.

Enfin une attention particulière sera apportée à la **qualité des services.** Celle-ci implique à la fois leur présence en nombre suffisants dans les territoires ainsi qu'une accessibilité facilitée aux services fondamentaux notamment pour les espaces de vie éloignés des centres urbains. Le rôle du numérique sera déterminant notamment dans des domaines comme la santé, le vieillissement, les institutions, l'éducation et le commerce.

Un territoire d'avenir

Le Centre Franche-Comté s'est bâti historiquement sur une économie productive spécialisée, remarquablement autonome et fortement liée aux ressources naturelles et à l'industrie. Aujourd'hui, la part de l'économie productive demeure importante, a fortiori dans une région Franche-Comté dont l'appareil productif reste plus industriel que dans d'autres régions. Pour autant, la part des emplois présentiels en Centre Franche-Comté augmente, même si ceux-ci restent sous-représentés, de même que la part des services. Des secteurs tels que l'économie résidentielle et l'Economie Sociale et Solidaire apparaissent comme des relais de croissance pour une économie qui cherche à se diversifier. Le maillage de petites et moyennes entreprises bien réparties sur le territoire ainsi que la capacité historique de créativité et d'innovation franc-comtoise constituent des atouts maîtres à réinvestir pour ouvrir le territoire et son économie.

Le Pôle métropolitain souhaite ainsi réinvestir ses atouts pour conforter ses bases productives tout en accompagnant leur mutation et leur croissance. Il vise une diversification de ses activités pour asseoir un équilibre souple et fécond entre économie productive et économie résidentielle. Il souhaite se donner les moyens de constituer un territoire de projets, d'ambitions et d'anticipation.

L'attention du Pôle métropolitain sera particulièrement mobilisée sur l'organisation des conditions d'innovation, de transfert de technologie et d'accompagnement des mutations économiques du territoire. L'éducation et la formation initiale joueront un rôle clef au cœur de ces objectifs. Elles devront permettre aux habitants du Pôle de se former sur des postes plus qualifiés et plus porteurs de carrières. Elles devront permettre aux générations à venir de faire preuve de la souplesse et de l'adaptabilité rendues nécessaires par les mutations sociétales de plus en plus rapides et radicales. En ce sens, la culture, l'ouverture d'esprit, la curiosité joueront également un rôle de premier ordre auquel le Pôle métropolitain se montrera particulièrement attentif, de même que les échanges physiques et virtuels. Enfin, la formation continue, sera gage d'une souplesse d'esprit et d'un encouragement à réinterroger ses compétences et sa créativité au service d'un parcours de vie qui fait progresser l'individu comme le collectif.

Un territoire urbain valorisant la proximité de la ruralité

L'ensemble des agglomérations du Pôle métropolitain Centre Franche-Comté se distingue par une connexion étroite, originale et historique entre espaces urbains et espaces ruraux : maillage hiérarchisé de pôles urbains de grande taille, de tailles moyenne et petite, écrin de verdure pour les espaces urbanisés, interfaces vertes, proximité directe de la nature et des grands paysages pour les habitants et les touristes, pénétration du vert et du bleu au cœur des centralités, économie liée à l'exploitation des ressources naturelles… Cette articulation fertile perdure aujourd'hui mais se trouve aussi menacée, comme ailleurs, par la raréfaction des emplois dans les campagnes, l'étalement urbain, la dégradation des paysages et des ressources naturelles, les ruptures de continuités biologiques, le réchauffement climatique...

Parce que ce rapport spécifique urbain-rural constitue un patrimoine en soi pour le Centre Franche-Comté, un modèle fondateur d'identités territoriales, un potentiel de développement durable et un facteur essentiel de qualité de vie, les membres du Pôle métropolitain souhaitent le réinvestir, le valoriser et le positionner comme un axe sur lequel appuyer leur stratégie de développement. Qu'il s'agisse d'exploitation des énergies renouvelables (bois énergie, géothermie…), de confortement de filières économiques traditionnelles ou émergentes (bois, agroalimentaire, éco-activités…), d'organisation de circuits alimentaires courts ou de proximité, le Pôle métropolitain vise la mise en œuvre d'une valorisation économique des ressources naturelles. Il se donne pour objectif que ces richesses naturelles et paysagères puissent constituer des lieux d'aménités, de détente et de dépense physique pour les habitants. Il souhaite que les touristes trouvent sur son territoire des lieux de villégiature et de découverte porteurs d'une économie diversifiée et profitable aux espaces urbains comme aux espaces ruraux.

Enfin, conscient des enjeux collectifs liés à la réappropriation de cette articulation urbain-rural le Pôle veillera à ce que la valorisation de ces espaces soit assurée dans un esprit de préservation de la qualité de ces ressources et de transmission de ce patrimoine aux générations futures.

Au détour de ce territoire désiré pour le Pôle métropolitain Centre Franche-Comté, se dessine ainsi les contours d'une « métropole à la campagne », concept novateur dans le paysage des métropoles françaises.

DIAGNOSTIC CIBLÉ

1 Un territoire en réseaux

1.1 Structuration du territoire du périmètre d'étude CFC

Le Centre Franche-Comté s'insère dans le maillage territorial des villes intermédiaires françaises, lequel occupe une place centrale dans le fonctionnement du système territorial français.

Les aires urbaines[1] des villes intermédiaires structurent l'espace du périmètre d'étude du Centre Franche-Comté et ses relations avec les espaces métropolitains environnants. Le réseau territorial se développe en étoile autour de Besançon, qui joue le rôle de centralité métropolitaine majeure. Ce réseau territorial repose principalement sur la complémentarité des profils économiques spécifiques de chacune des aires urbaines.

Besançon et Dole se distinguent dans le système territorial du Centre Franche-Comté par leur position privilégiée dans les flux d'échanges de l'axe Rhin-Rhône. Pontarlier se distingue par sa situation transfrontalière avec la Suisse.

Grandes aires urbaines du Pôle CFC	Population 2011 (habitants)	Type (profil économique)	Relations exogènes majeures
Besançon	245 178	Tertiaire	Dijon, Belfort, Montbéliard
Dole	65 200	Industrielle	Dijon
Lons-le-Saunier	58 067	Industrielle	--
Pontarlier	30 674	Transfrontalière	Suisse
Vesoul	59 274	Industrielle	--

Source : INSEE, population municipale 2011. DATAR – Territoires 2040. 2011-2012

Les villes intermédiaires et leurs espaces de proximité

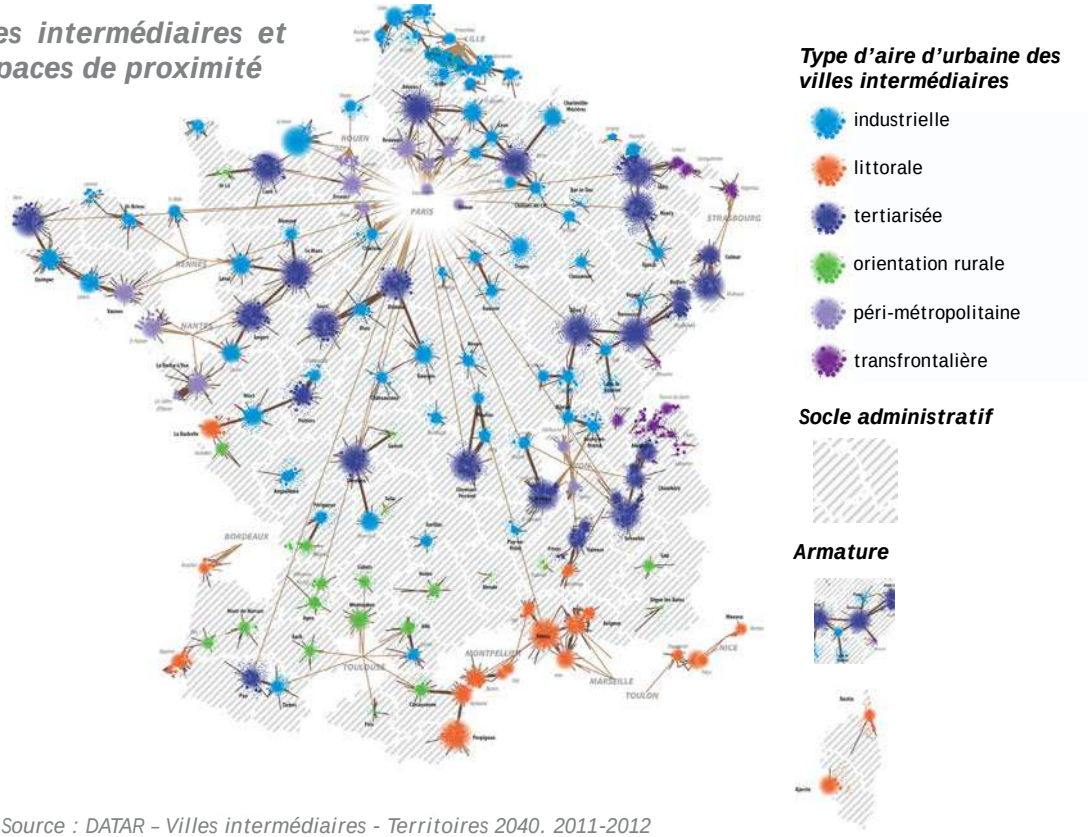

Source : DATAR – Villes intermédiaires - Territoires 2040. 2011-2012

1 *Aire Urbaine : Ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain et par une couronne périurbaine dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. On distingue de grandes, moyennes et petites aires urbaines selon le nombre d'emplois de leurs pôles urbains.*

1.1.1 La morphologie du périmètre d'étude CFC

Le **périmètre d'étude du Centre Franche-Comté**, s'étend aujourd'hui sur une superficie d'environ 548 000 km² couvrant 1 319 communes et une population de 712 411 habitants recensés en 2011.

Les **espaces artificialisés** (espaces urbanisés) en Centre Franche-Comté représentent 4% du territoire. Cette proportion est inférieure à la moyenne nationale, et inférieure aussi à celle du Nord Franche-Comté. Hormis les pôles urbains représentés par les villes intermédiaires membres du Pôle CFC (Besançon, Dole, Lons-le-Saunier, Pontarlier et Vesoul), ces espaces urbanisés sont de très petite taille et se distribuent de manière plus ou moins uniforme dans le territoire.

Les **espaces non-artificialisés**, qui regroupent les territoires agricoles, les forêts et milieux semi-naturels, les zones humides et les surfaces en eau, représentent 96% du périmètre d'étude. Le Centre Franche Comté se caractérise en particulier par une présence d'espaces boisés plus importante que dans le reste de la région.

	Superficie totale km²	Espaces artificialisés		Espaces non artificialisés *	
Centre Franche-Comté	12 011	485	4.04%	11 526	95,96%
Franche-Comté	16 273	755	4.64%	15 518	95.36%
France	548 160	27 967	5.10%	520 193	94.90%

Source : Union européenne – SOES, CORINE Land Cover, 2006
** Les espaces non artificialisés regroupent les territoires agricoles, les forêts et milieux semi-naturels, les zones humides et les surfaces en eau*

L'ensemble du périmètre d'étude Centre Franche-Comté rapporté à la population totale présente un ratio de 168 ares/ hab (0,0168 km²/hab).

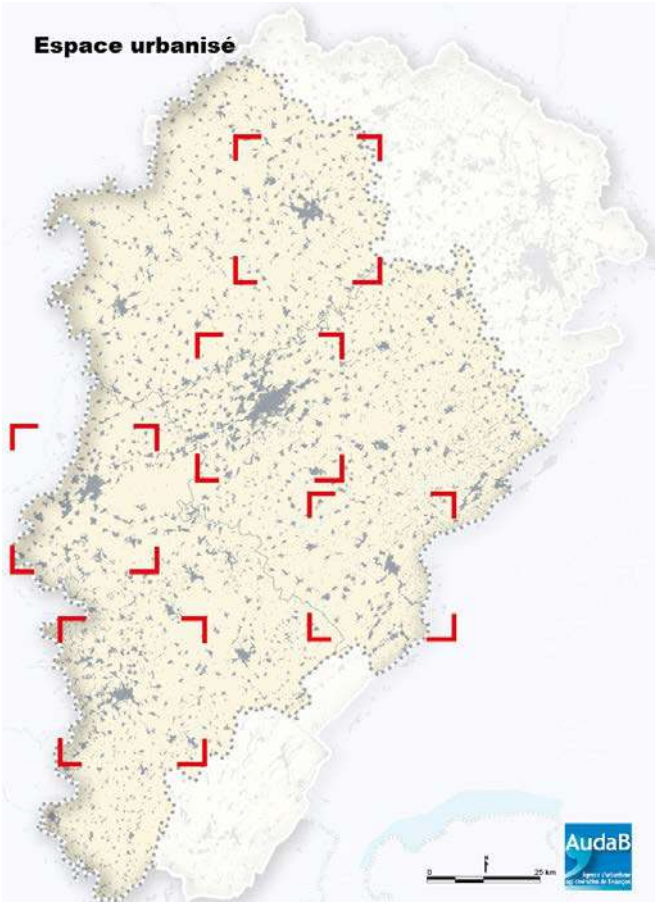

Source : BD Topo IGN 2010

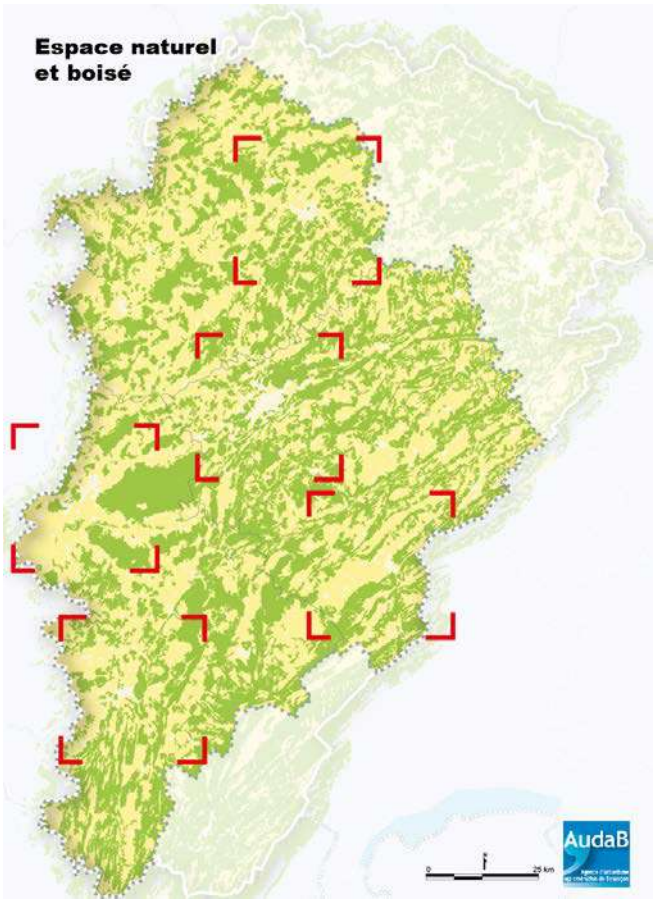

Source : BD Topo IGN 2010

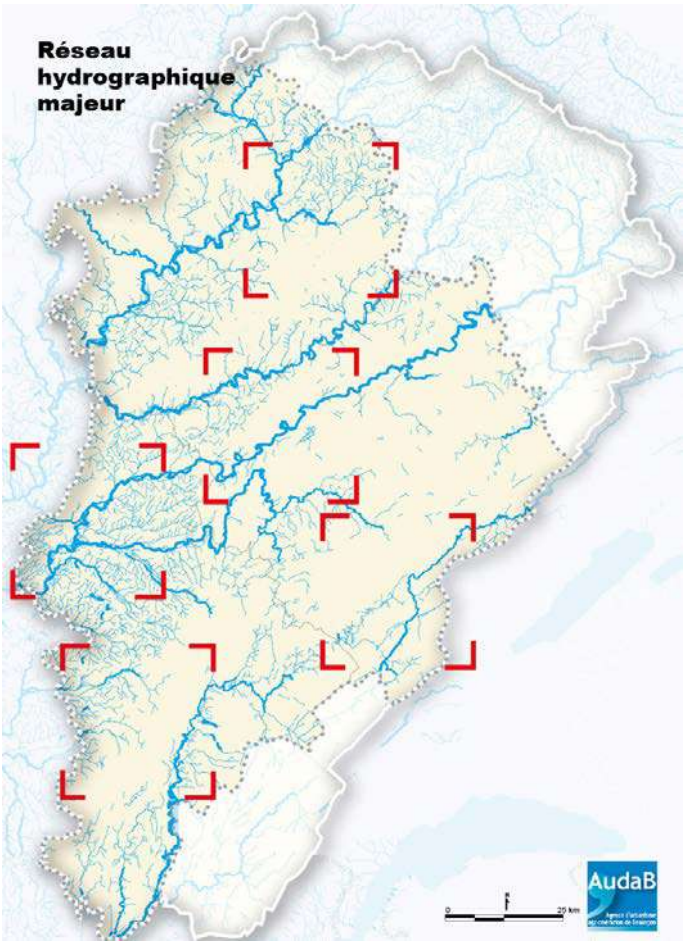

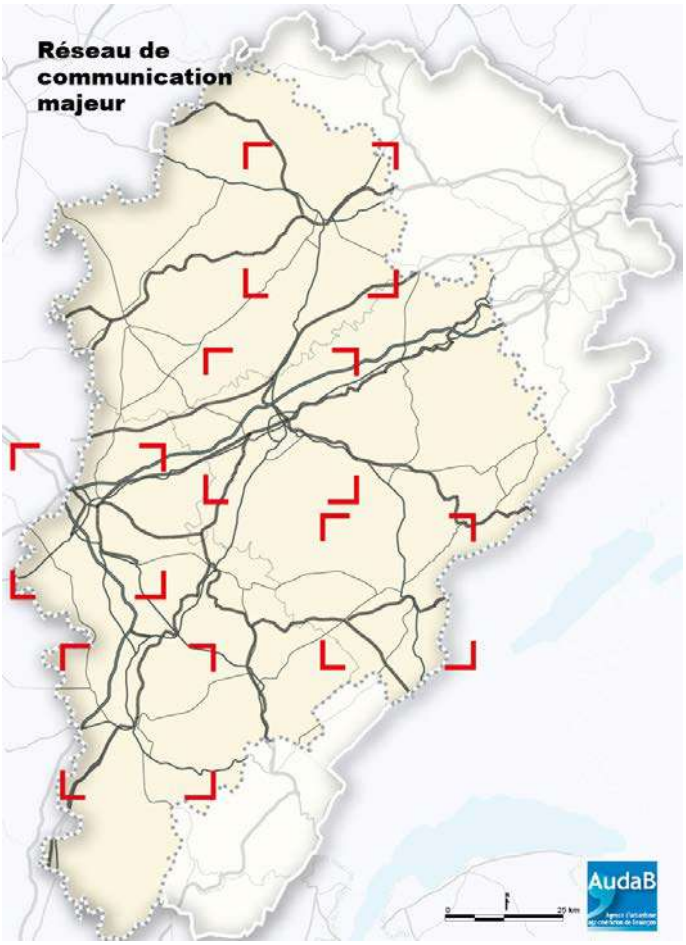

Source : BD Carthage IGN

Le **système viaire et ferroviaire** vient relier les espaces urbanisés. Les grands axes accompagnent les grands pôles urbains, notamment l'axe Rhin-Rhône, alors que les moyens et petits pôles urbains sont moins bien desservis. Ces infrastructures constituent le socle de l'organisation en étoile du Centre Franche-Comté et affirment le rôle central de Besançon, placée à environ 40-60 minutes de distance/temps des autres grands pôles urbains.

La frange frontalière du Centre Franche-Comté ne fait pas fructifier aujourd'hui ses rapports avec la Suisse : il manque une infrastructure viaire et ferroviaire conséquente.

Le **système hydrographique** très maillé vient relier et irriguer les espaces naturels du Centre-Franche-Comté. La biodiversité du territoire est fort dépendante de ce système, ainsi que les paysages résultants. La présence de cours d'eau a déterminé aussi l'implantation et le développement des grands pôles urbains du Centre Franche-Comté.

En somme, l'organisation morphologique du système territorial semble complexe et dispendieuse en termes de moyens à déployer pour desservir les espaces urbanisés les plus éloignés des pôles urbains. En contrepartie, elle offre un cadre de vie agréable et une proximité immédiate avec la nature pour les habitants des pôles urbains.

1.1.2 L'organisation territoriale du périmètre d'étude CFC

Des pôles urbains très influents dans le périmètre d'étude

Les **EPCI membres du Pôle métropolitain CFC** sont au cœur des principaux pôles urbains[2] du périmètre d'étude. Les cinq grandes aires urbaines qui couvrent ce périmètre se déploient autour des pôles urbains de Besançon, Dole, Lons-le-Saunier, Pontarlier et Vesoul.

Le périmètre d'étude présente aussi une moyenne aire urbaine, celle de Gray, et plusieurs petites aires urbaines : Baume-les-Dames, Valdahon, Morteau, Ornans, Salins-les-Bains, Arbois, Poligny, Champagnole et Saint-Amour. Celles-ci regroupent 10% de la population totale du périmètre d'étude Centre Franche-Comté.

Les « autres communes multipolarisées » et les « commune isolées » (hors influence des grandes aires urbaines) représentent l'espace de vie de 20% de la population du périmètre d'étude.

69% de la population du périmètre d'étude CFC se trouve sous influence des grands pôles urbains membres du Pôle métropolitain CFC (à travers leurs EPCI).

Aires urbaines	Communes		Population 2011 (hab. et %)			
	Urbaines	Rurale	Urbaine		Rurale	
Grandes [*]	72	637	290 020	59%	203 987	41%
Moyennes	4	33	9 907	51%	9 461	49%
Petites	20	31	49 631	89%	6 311	11%

[*] *Les communes multipolarisées des grandes aires urbaines sont comprises dans cet alinéa.*

Hors influence des grandes aires urbaines	Communes rurales	Population rurale 2011 (hab.)	% de la population 2011 du périmètre d'étude
Autres communes multipolarisées	210	51 631	7%
Communes isolées	312	91 463	13%
TOTAL	522	143 094	20%

Source : INSEE population municipale 2011.

Une population moitié urbaine, moitié rurale

La distinction entre communes urbaines[3] et rurales[4] montre que le **perimètre d'étude du CFC** est plus « rural » que le reste de la Franche-Comté tant au niveau du nombre des communes, que de la population. La population rurale dans le périmètre d'étude CFC (50%) est beaucoup plus importante que la moyenne nationale (25%).
Néanmoins, 70% des communes dites «rurales» se trouvent dans la couronne périurbaine[5] des pôles urbains membres du Pôle métropolitain CFC, soit 637 communes et 203 987 habitants. Ce constat montre l'importance de l'articulation entre les espaces urbains et les espaces ruraux dans le fonctionnement du territoire du périmètre d'étude.

	Communes		Population 2011 (hab. et %)			
	Urbaines	Rurale	Urbaine		Rurale	
Centre Franche-Comté	98	1 221	356 290	50%	356 121	50%
Franche-Comté	198	1 587	683 447	58%	489 993	42%
France	7 222	29 343	43 507 072	75%	14 473 908	25%

Source : INSEE population municipale 2011.

2 *Pôle urbain : unité urbaine situé en déhors de la couronne d'un autre pôle urbain. On distingue des grands pôles (10 000 emplois ou plus), des moyens pôles (5 000 à 10 000 emplois) et des petits pôles (1 500 à 5 000 emplois).*
3 *Commune urbaine : commune appartenant à une unité urbaine.*
4 *Commune rurale : commune qui n'appartient pas à une unité urbaine.*
5 *Couronne périurbaine : les communes autour du pôle urbain qui, avec ce dernier, composent l'aire urbaine.*

Organisation territoriale en Centre Franche-Comté autour de ses aires urbaines

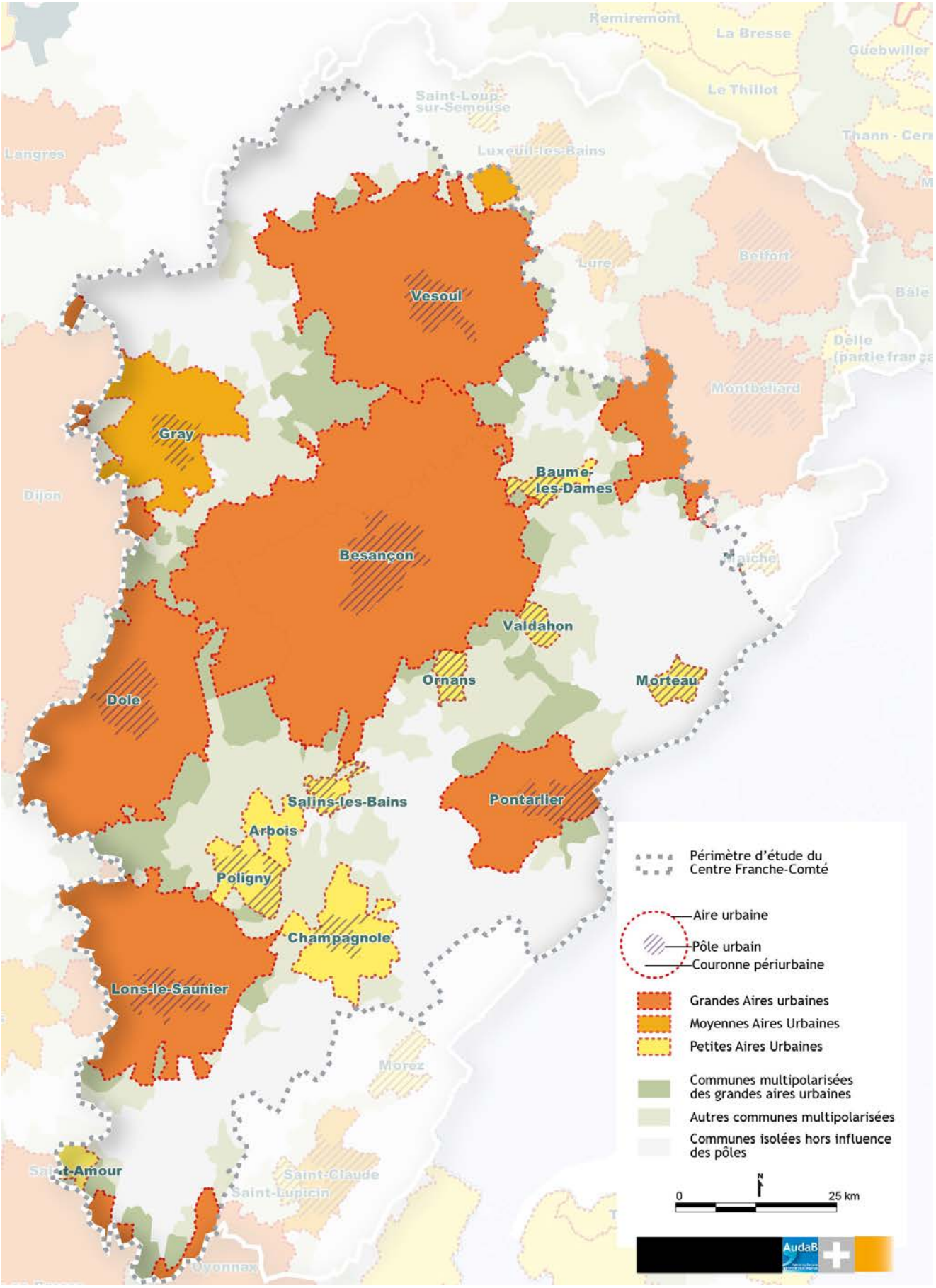

Source : INSEE 2014.

Organisation territoriale entre urbain et rural en Centre Franche-Comté

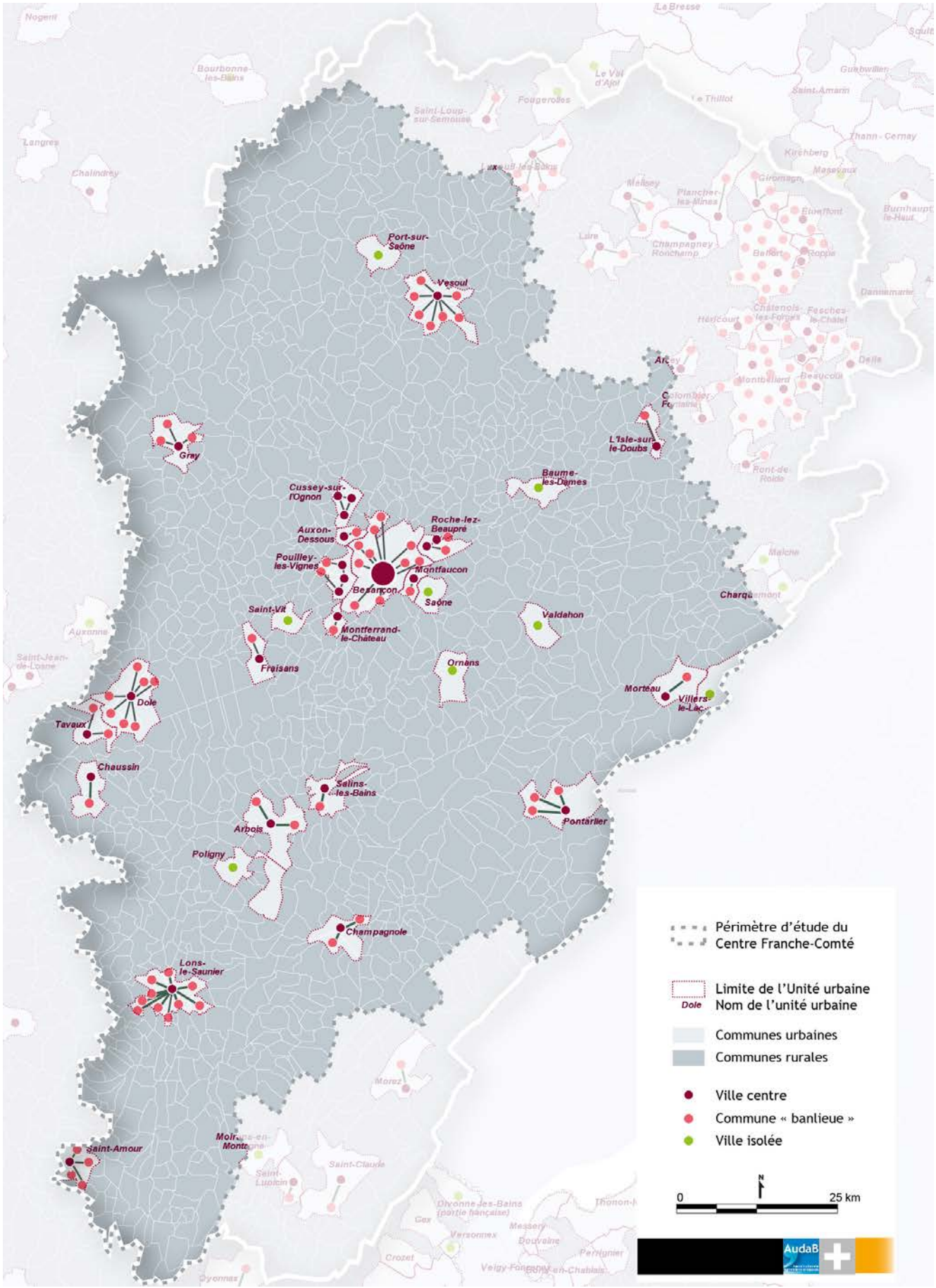

Source : INSEE 2014.

Dans ce schéma de fonctionnement autour des aires urbaines, les espaces « urbains » sont moindres, mais concentrent 50% de la population du périmètre d'étude.

La population des grands pôles urbains (EPCI membres du Pôle métropolitain CFC) représente quant à elle 34% de la population totale du périmètre d'étude.

A titre comparatif, en 2008 la population des grands pôles urbains au niveau régional représentait 38% de la population totale, et celle de province représentait 52%.

Cette analyse montre que la population du périmètre d'étude du Centre Franche-Comté se concentre moins dans les grands pôles urbains qu'ailleurs en France. En conséquence, les couronnes périurbaines et les communes hors influence des pôles ont un poids démographique plus important dans le périmètre d'étude CFC. Ce rapport de force vis-à-vis des pôles urbains est encore plus important en Centre Franche-Comté.

Répartition de la population par type d'espace en 2008 (en %)

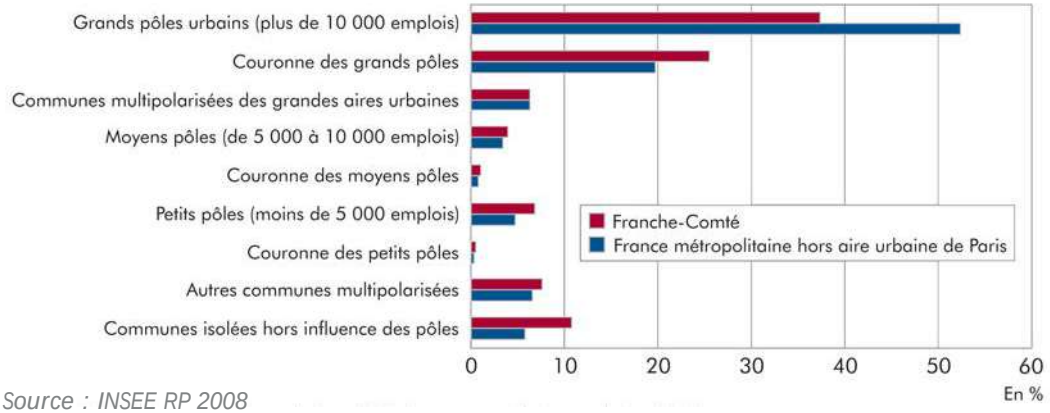

Source : INSEE RP 2008

1.1.3 Les projets de territoire

Le territoire des EPCI membres du Centre Franche-Comté compte deux SCoT approuvés (Besançon et Lons-le-Saunier), deux en cours d'élaboration (Dole et Vesoul) et un dont le périmètre est seulement arrêté (Pontarlier).

Dans le périmètre d'étude trois autres SCoT sont en gestation : celui du Pays Graylois (périmètre arrêté), celui du Doubs Central (en cours d'élaboration) et celui du Pays Horloger (en réflexion).

Ces documents d'urbanisme, qui déterminent les projets des territoires, définissent notamment des stratégies visant à conforter les armatures urbaines existantes et/ou en développer d'autres.

+ **Le SCoT de Besançon** affirme la centralité principale de Besançon dans l'armature mais s'appuie également sur ses communes périphériques. Il identifie en parallèle des centralités secondaires appelées « communes relais » (Saône et Saint-Vit) et « communes relais en devenir » (Devecey). L'armature urbaine du SCoT cible aussi les communes desservies par une halte ferroviaire et quelques communes dites « équipées » structurantes en milieu rural.

+ **Le SCoT de Dole** affirme également la centralité de la ville de Dole et identifie trois pôles d'emplois et de commerces autour d'elle. Parallèlement, deux centralités secondaires sont identifiées à l'ouest (Tavaux et Damparis) ainsi qu'une polarité intermédiaire au sud-ouest (Saint-Aubin).

+ **Le SCoT de Lons-le-Saunier** définit trois niveaux de polarités dans l'armature urbaine du Pays Lédonien : communes urbaines (Lons-le-Saunier et trois autres communes de l'unité urbaine : Messia, Montmorot et Perrigny), pôles d'équilibre et pôles de services.

La stratégie 2014-2020 du pôle métropolitain Centre Franche-Comté offre l'opportunité d'établir un projet de territoire métropolitain en lien avec les SCoT en vigueur et en cours d'élaboration afin d'optimiser l'organisation du territoire en réseaux.

Armatures urbaines des projets de territoire en Centre Franche-Comté

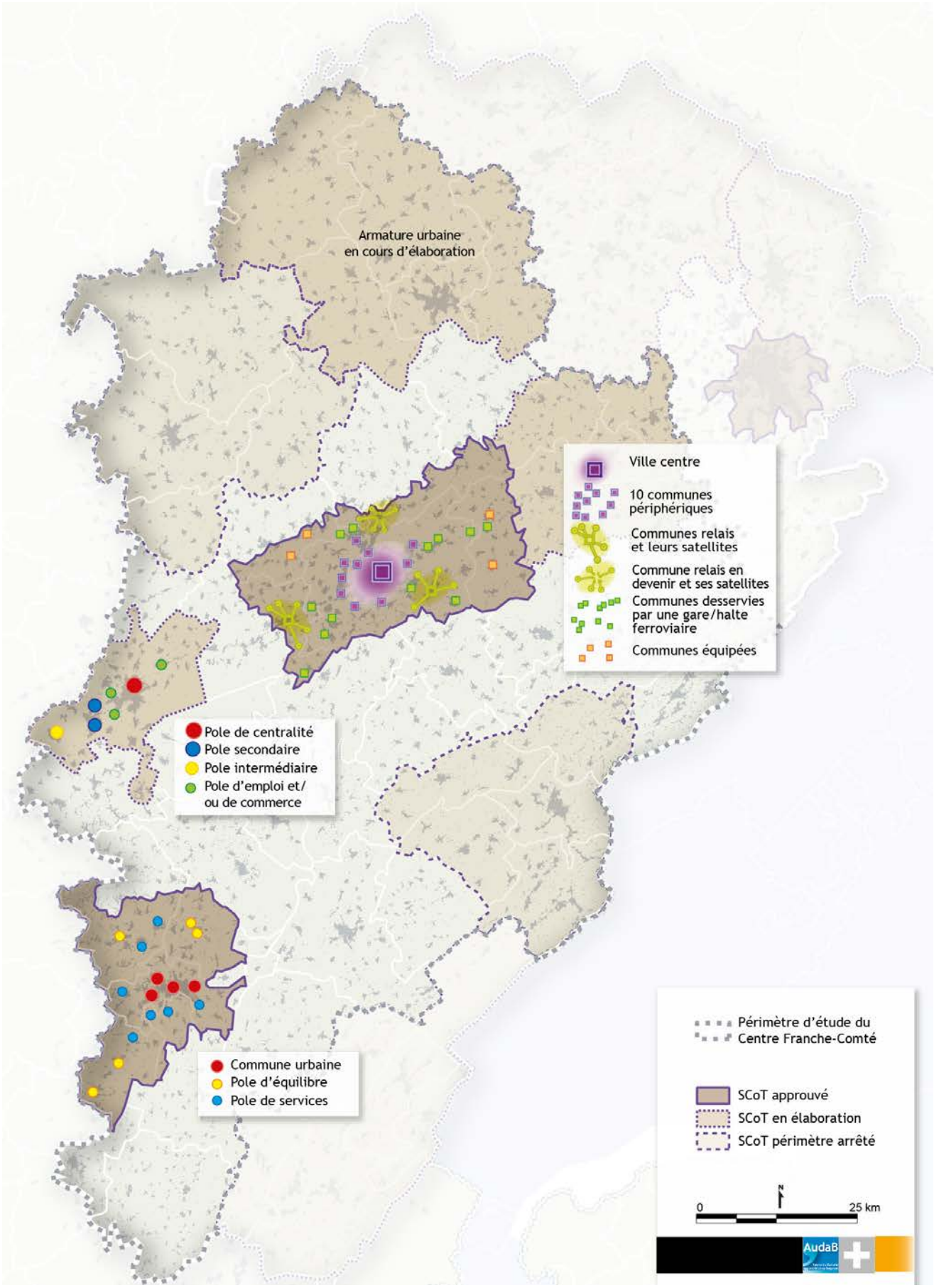

Sources : INSEE 2014 – DGCL 2014, SCoT de Besançon, SCoT de Dole, SCoT de Lons-le-Saunier

1.2 Infrastructures et offre de transports

1.2.1 Des infrastructures ferroviaires maillant le territoire

Un réseau ferroviaire misant avant tout sur la grande vitesse

La LGV Rhin-Rhône constitue l'infrastructure majeure de transport ferroviaire du Pôle CFC. Une section de la branche Est et deux gares ont été ouvertes fin 2011, dont une en Centre Franche-Comté. Ce nouvel axe structurant bénéficie prioritairement à la capitale régionale du fait de sa proximité avec le centre-ville (navette de 15-20 min entre Besançon Viotte et Besançon Centre Franche-Comté TGV). Tous les EPCI membres du Pôle CFC ne bénéficient donc pas des mêmes avantages quant au raccordement à cette infrastructure.
La gare de Dole bénéficie d'une desserte par le TGV qui emprunte la voie ferrée classique jusqu'à Montbard, lieu où il rejoint la ligne ferroviaire à grande vitesse sud-est. La gare de Dole constitue la porte d'entrée du département du Jura pour les personnes en provenance de Paris. D'ailleurs pour connecter Lons-le-Saunier au TGV, le département organise une ligne routière spécifique en correspondance en gare de Dole avec les départs/arrivée des TGV. En outre, la partie septentrionale du pôle (axe Besançon-Epinal) fait l'objet d'une étude en vue d'améliorer les performances des liaisons entre le Benelux, la Lorraine et le Sillon Rhodanien.
Pontarlier a, quant à elle, perdu sa desserte TGV Lyria en 2013 pour la remplacer par un Paris-Berne via Bâle après 30 ans de TGV. Le déploiement actuel et futur du réseau TGV pose la question de « l'égalité d'accès » à ce service en Centre Franche-Comté.
La pérennité des lignes existantes et « l'irrigation » de l'ensemble du territoire sont les principaux enjeux ferroviaires pour le Centre Franche-Comté.

Le Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 a permis d'achever une partie des travaux de modernisation des lignes dites « de montagne » telle la « ligne des Horlogers »(Besançon-Le Locle-La-Chaux-de-Fonds) à son extrémité vers Morteau. Celle-ci connaît la meilleure progression des lignes de Franche-Comté (+9,3 % de hausse de fréquentation entre 2011 et fin août 2012, soit 1 320 voyageurs/jour au cours de cette année), notamment du fait de la fréquentation de la ligne par les travailleurs frontaliers. Le pôle métropolitain pourrait s'appuyer sur cet atout pour affirmer une stratégie de développement vers et avec la Suisse. D'autres travaux de modernisation des voies (Vesoul-Belfort, Dijon-Besançon via Dole, Besançon-Lons-le-Saunier, Dole-Pontarlier) contribueront à une meilleure intégration des villes membres du pôle métropolitain par les transports ferroviaires, notamment TER, en améliorant le confort et la sécurité des usagers. Ces améliorations contribueront également à améliorer les liens avec les régions limitrophes (Bourgogne, Alsace, Lorraine et Rhône-Alpes) essentiels pour le dynamisme du Pôle CFC.

Une fréquentation des gares en hausse globalement

Fréquentation par gare :

L'Observatoire Régional des Transports (ORT), piloté par la Région Franche-Comté, diffuse des chiffres de fréquentation annuels. On note par exemple que le nombre de voyageurs par gare a augmenté entre 2010 et 2011 de 5%, contre 0,3% entre 2009 et 2010. Les hausses de fréquentation se renforcent dans les pôles urbains et sur les axes principaux que sont Besançon-Dole, Besançon-Le Locle et Vesoul-Belfort. Les axes qui ont enregistré les plus fortes baisses de fréquentation par gare sont les lignes jurassiennes : la ligne du Revermont (Lons-le-Saunier-Besançon) et la ligne des Hirondelles (Saint-Claude, Morez).

Fréquentation par ligne :

En 2011, le nombre de voyages sur les lignes franc-comtoises progresse de 1% par rapport à 2010. Les tronçons Besançon-Neuchâtel, Vesoul-Belfort, et Mouchard-Bourg sont en nette progression. La ligne Dijon-Dole-Besançon-Belfort dans son ensemble est constante par rapport à 2010. En revanche, les lignes de montagnes du Jura (Mouchard Pontarlier et Mouchard Saint-Claude) enregistrent une baisse.

Nombre de voyages par ligne TER et fréquentation des gares en 2011 - Evolution 2010-2011

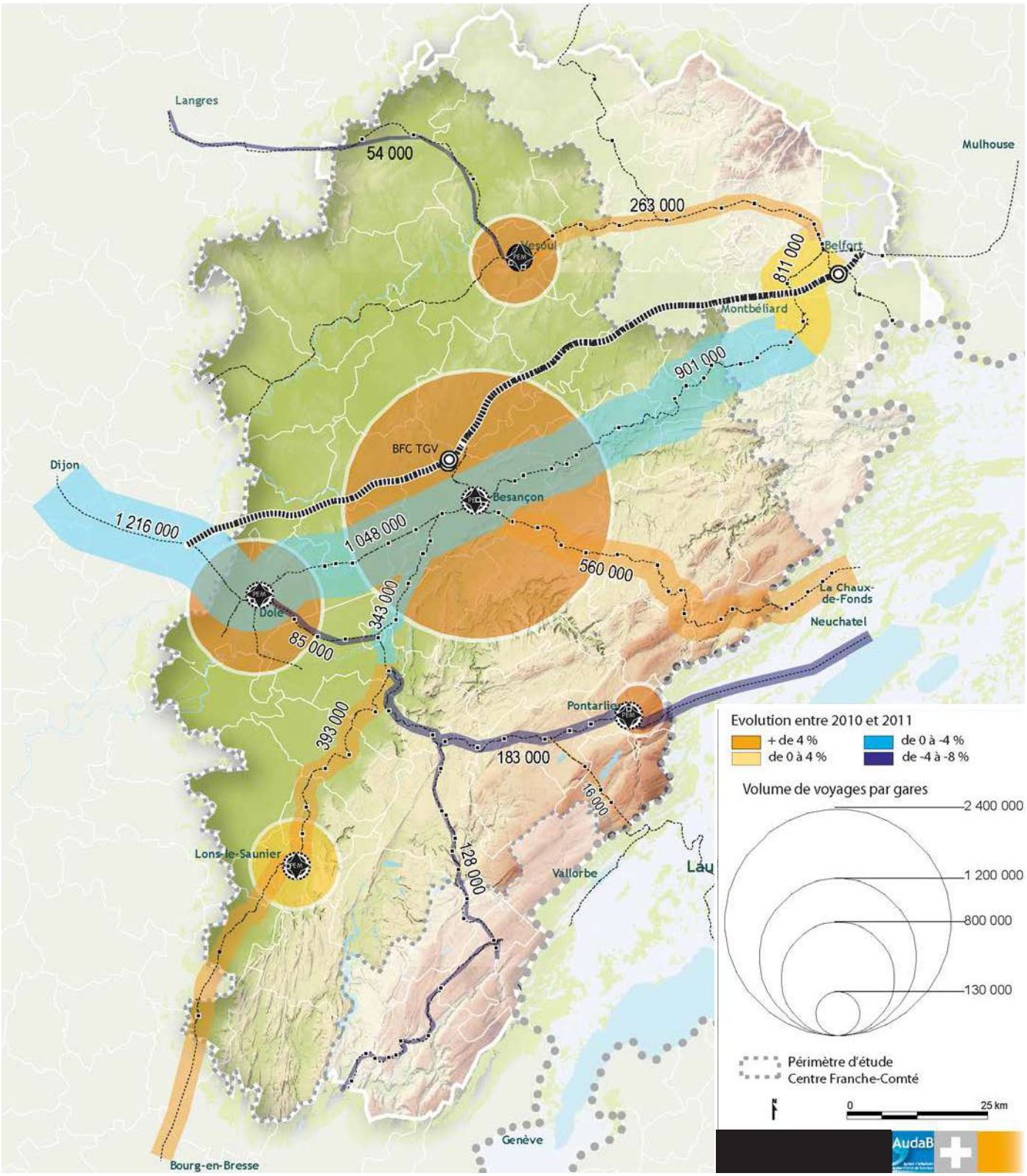

Source : ORT Franche-Comté

1.2.2 Besançon, carrefour des infrastructures routières

Le pôle métropolitain n'est pas totalement doté en grandes infrastructures routières. Alors que Besançon, Dole et Lons-le-Saunier sont facilement accessibles par autoroute (A36 et A39), Vesoul et Pontarlier s'atteignent au plus vite par route nationale (N57). Deux autres routes nationales viennent mailler le territoire du Pôle CFC : la D1083 au sud de Besançon et la N19 à l'est et à l'ouest de Vesoul.
Deux projets d'envergure concernent le Centre Franche-Comté :

- L'itinéraire européen E23 Luxembourg-Suisse

La RN57 (E23) (Metz-Lausanne) véritable colonne vertébrale routière du centre métropolitain sur laquelle se connectent les autres infrastructures routières (N83 Besançon-Poligny) se modernise progressivement en Franche-Comté à l'image de la section Vesoul-Besançon qui sera prochainement aménagée à 2X2 voies par le département de la Haute-Saône. Différents chantiers font partie du projet, tel que le contournement de Vesoul par l'est (en projet) et de Besançon par le sud-ouest (en partie opérationnel). Cet itinéraire pourra à terme renforcer le Centre Franche-Comté comme point d'étape et améliorer globalement les circulations entre le nord et le sud du pôle métropolitain (Vesoul-Besançon-Pontarlier-Suisse) en évitant le passage par le centre-ville de la capitale régionale. Le contournement de Besançon reste cependant problématique à certaines plages horaires (congestions liées aux migrations pendulaires) et nécessiterait une articulation avec des dispositifs permettant d'atteindre un trafic fluide continu (système d'information du trafic en temps réel, plate-forme de covoiturage, parkings-relais et développement des voies réservées pour les transports en commun pour les navetteurs, etc.).

- La liaison A31 (Langres)-Delle par la N19 et la « troisième porte vers la Suisse »

L'aménagement d'une 2x2 voies sur l'ensemble de l'itinéraire Langres-Delle concerne le nord du Centre Franche-Comté et le département de la Haute-Saône, aujourd'hui le moins bien irrigué en grandes infrastructures routières du Pôle CFC. Le projet permettra d'améliorer l'accessibilité à Vesoul en la reliant à l'ouest à Langres (A31) par un nouveau tronçon autoroutier à l'horizon 2018 (A319) et à l'est à Delle par une voie rapide. Une continuité routière rapide vers la Suisse pourra alors être envisagée avec l'ouverture d'une « troisième porte » vers l'A16 et le canton du Jura.

NB : Aucune voie ferrée desservant le centre Franche-Comté n'est intégrée aux corridors de fret européen (centrés sur les autoroutes ferroviaires). Seul PSA-Peugeot-Citröen implanté dans la CA de Vesoul montre des volumes importants relevant de l'offre trains entiers de Fret SNCF. Les lignes ferroviaires desservant le CFC présentent néanmoins l'avantage de relier le corridor Anvers/Bâle et Rotterdam/Bâle/Lyon. Même si les enjeux du fret dépassent le seul périmètre du pôle métropolitain, des réflexions plus locales pourraient être engagées sur le déploiement d'un Opérateur Ferroviaire de Proximité (OFP) desservant les zones enclavées non desservies par l'opérateur historique Fret SNCF avec la restructuration de l'offre en wagon isolés (récemment abandonnée et remplacée par l'offre multilots-multiclients plus contraignante pour les petits chargeurs). Cela permettrait d'organiser le fret diffus, par exemple pour des filières porteuses comme le bois (exemple de l'OFP du Morvan) ou la biomasse.

1.2.3 Les portes d'entrées du territoire métropolitain

- Les gares TGV

Le Centre Franche-Comté, avec l'ouverture de la branche Est de la LGV Rhin-Rhône, a vu la création d'une nouvelle gare située à quelques kilomètres au nord de Besançon (Besançon Franche-Comté TGV). Cet équipement complète les gares de Dole TGV, et celle de Besançon Viotte.

- Les gares de centre-ville

Les gares des agglomérations du Pôle métropolitain Centre Franche-Comté sont globalement en hausse de fréquentation sur les dernières années. La gare de Besançon-Viotte est de loin la plus fréquentée avec plus de 2,4 millions de voyages enregistrés en 2011. Elles ne présentent pas toutes le même niveau de service. Le tableau synoptique suivant permet de comparer les possibilités de se mouvoir depuis les gares SNCF de Besançon, Vesoul, Dole, Lons-le-Saunier et Pontarlier à l'intérieur et à l'extérieur des EPCI. Sans surprise, seule la gare de Besançon-Viotte propose une palette complète de services. Les autres gares offrent de bonnes prestations relatives aux services liés à la route (arrêt des

réseaux de cars, dépose-minute, parkings, taxis). En revanche, la possibilité d'emprunter une automobile dans une agence de location en gare n'est pas possible dans toutes les agglomérations. Les solutions de partage concernent quant à elles surtout le Grand Besançon même si le Grand Dole prévoit de l'autopartage dans le réaménagement de son Pôle d'Echange Multimodal (PEM). Il est à noter également que Lons-le-Saunier, Pontarlier et Besançon sont en cours de construction ou d'étude d'implantation d'un PEM sur leurs gares centrales. Seule Vesoul possède un pôle d'échanges multimodal finalisé.

Equipements présents aux gares de centre-ville des EPCI membres du Pôle CFC

Offre/service	Grand Dole	Lons Agglomération	CC du Larmont	CA de Vesoul	Grand Besançon
Arrêt du réseau intracommunautaire	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Arrêt du réseau routier départemental	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Arrêt du réseau routier régional	Oui	Non	Non	Oui	Oui
Halte TER train	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Halte TGV	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
Dépose-minute	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Parkings courte et longue durées	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Location de voitures en gare	Oui	Non	Non	Non	Oui
Service d'autopartage en gare	Oui (projet)	Non	Non	Non	Oui
Aire de taxis	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Parking à vélos	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Service de vélopartage en gare	Non	Non	Non	Non	Oui

L'aérien

En matière d'aérien, les équipements sont réduits en Centre Franche-Comté. Celui-ci compte 5 aérodromes (1 à Vesoul, Pontarlier, Lons-le-Saunier et 2 à Besançon) et un aéroport international à Dole (Dole-Jura), porté par le Conseil Général du Jura qui assure des liaisons commerciales régulières à l'international (10 destinations à dominante touristique) depuis l'installation d'une base Low Cost de la compagnie Ryanair. Depuis l'ouverture de ces services, l'aéroport de Dole-Jura est passé de 10 000 à 100 000 passagers annuels et prévoit 200 000 passagers à l'horizon 2016. Néanmoins, le recours à l'Euroairport Bâle-Mulhouse ou aux aéroports de Strasbourg, Lyon-Saint-Exupéry, Genève voire Paris est incontournable pour s'ouvrir à d'autres destinations étrangères.
le renforcement du pôle aéroportuaire de Dole pourrait constituer un axe de développement intéressant pour l'ensemble du Pôle CFC : un pôle multimodal pourrait alors être envisagé et offrir une visibilité internationale accrue au Centre Franche-Comté. A court terme, un travail doit être effectué pour relier au mieux l'aéroport au PEM de Dole. Par ailleurs, la décision récente des collectivités bourguignonnes de stopper le développement de l'aéroport de Dijon CO (rétrogradé en aérodrome) permet d'envisager un développement inter-régional de l'équipement de Dole, offrant une alternative sur certaines destinations aux grands aéroports.

Principales infrastructures du système Pôle CFC

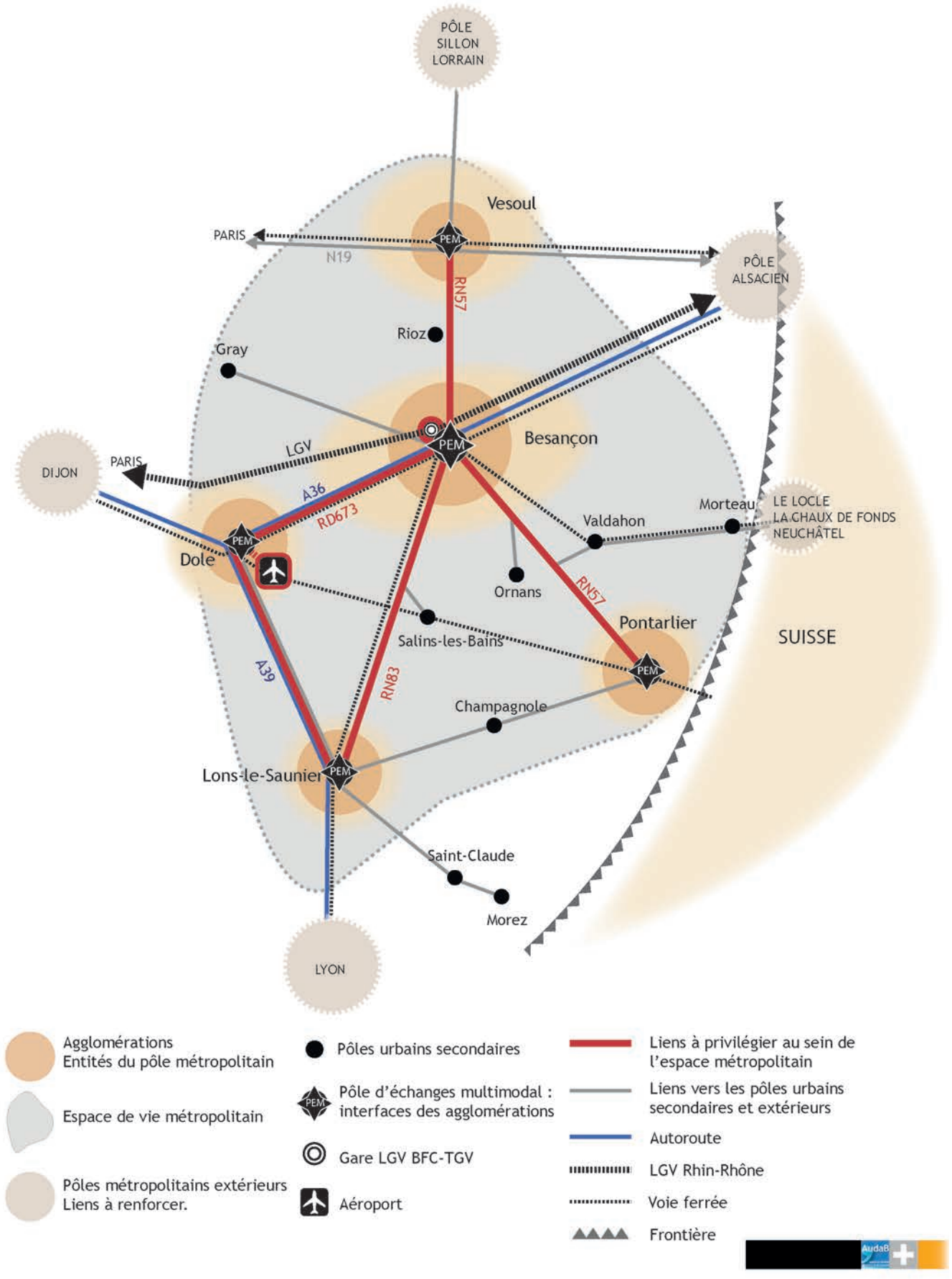

Source : réalisation AudaB

1.2.4 Une offre en transports en commun centrée sur Besançon

Le Pôle CFC est doté de plusieurs services de transports en commun :

- les services ferroviaires de la SNCF (TGV) et de la Région Franche-Comté (TER),
- le service complémentaire au TER pour les territoires non équipés ferroviaires de la Région (Liveo vers Vesoul et Gray),
- les liaisons interurbaines exploitées par les conseils généraux (Mobidoubs pour le CG25 reliant Besançon et Pontarlier, Jurago pour le CG 39 reliant Lons-le-Saunier et Dole et Lignes saônoises pour le CG70 reliant Gray et Vesoul),
- les services urbains de chaque EPCI.

Les liaisons au départ de Dole

Trois liaisons directes sont possibles depuis Dole vers Besançon, Lons et Pontarlier. La première se fait en TER alors que les deux autres se réalisent en car pour un trajet direct (une rupture de charge est obligatoire pour un voyage en TER via Mouchard ou Arc-et-Senans). Pour les autres agglomérations du Pôle CFC, une rupture de charge a lieu à Besançon.

Les liaisons au départ de Lons-le-Saunier

Il est possible d'accéder directement à Besançon et à Dole depuis Lons-le-Saunier, en train pour la première destination et en car pour la seconde. Le trajet est d'environ une heure. Les possibilités d'accès pour les autres villes du Pôle CFC sont plus compliquées puisqu'un changement est nécessaire à Mouchard ou à Besançon pour se rendre à Pontarlier et Vesoul avec des temps de trajet variant entre 2h et 2h30 pour un aller simple.

Les liaisons au départ de Pontarlier

Seules les liaisons vers Besançon et Dole sont directes depuis Pontarlier grâce au réseau TER train et au réseau de car départemental Mobidoubs qui proposent deux lignes dont une « express » vers la capitale régionale. Le cheminement vers les autres agglomérations du Pôle CFC est plus problématique car il nécessite du temps (au moins deux heures pour chaque destination) et oblige à effectuer une rupture de charge à Mouchard ou Besançon.

Il est à noter qu'une nouvelle offre TER a vu le jour depuis Pontarlier en direction de la Suisse :

- Création d'un aller-retour quotidien entre Pontarlier, Frasne et Vallorbe.
- Création d'un train le matin entre Pontarlier et le Val-de-Travers pour améliorer les correspondances vers Neuchâtel.
- Les premiers retours de ces nouvelles offres sont très positifs et montrent une réelle attente de l'amélioration de la desserte transfrontalière.

Les liaisons au départ de Vesoul

Seule la liaison vers Besançon est directe depuis Vesoul grâce au réseau de car régional Livéo (qui propose une ligne via Rioz et une « express »). Le service est plus important pendant les périodes scolaires que pendant les vacances. A noter qu'une ligne entre Vesoul et la gare de Besançon Franche-Comté TGV existe aussi. Le cheminement vers les autres agglomérations du Pôle CFC est plus problématique car il nécessite du temps (au moins 1h30 pour chaque destination) et oblige à effectuer une rupture de charge ou une traversée de Besançon.

Les liaisons au départ de Besançon

Le Grand Besançon s'appuie sur sa position au cœur du Centre Franche-Comté pour offrir le plus de liaisons directes vers les autres agglomérations du Pôle CFC.
Le Grand Besançon dispose également d'une liaison directe TER entre Besançon et le secteur du Locle-La Chaux-de-Fonds par la ligne des Horlogers. Cette ligne accuse aujourd'hui un état insatisfaisant (non électrifiée, voie

unique, dégradée) et un service peu compétitif (tarif élevé et peu d'offre quotidienne). En effet, le nombre de trains est relativement faible, le temps de parcours est de presque deux heures, il n'y a qu'une liaison matinale tardive dans chaque sens (elle permet d'arriver au plus tôt à 11h) et le dernier retour dans le sens La-Chaux-de-Fonds-Besançon paraît relativement tôt pour une mobilité professionnelle (17h). Pour autant, cette ligne montre la meilleure croissance de fréquentation de tout le réseau régional TER.

Il s'agit là du seul lien direct entre Besançon et la Suisse en transports en commun. Ce lien, dans le cadre d'un développement des relations transfrontalières, apparaît comme stratégique pour le Pôle CFC.

1.2.5 Les systèmes d'information aux voyageurs

Les EPCI du Pôle CFC mettent en œuvre à peu de choses près les mêmes dispositifs d'information et de commercialisation relatifs à la mobilité sur leur territoire. Une première expérience de partage d'information a vu le jour en 2012 (Motilib) mais sans proposer de coordination des offres commerciales. Cette multiplicité et cette non concordance générale révèlent un manque de concertation entre acteurs et un déficit de mutualisation pour définir des stratégies communes. Cette carence se vérifie d'ailleurs à la consultation de la plate-forme Motilib.

Zoom sur la plate-forme Motilib Franche-Comté

Mise en place à titre expérimental depuis juillet 2012, Motilib est la centrale de mobilité pour la Franche-Comté. Elle a été réalisée grâce à un partenariat entre la Région et des collectivités territoriales ayant une compétence en matière de transport collectif en Franche-Comté. A ce titre, elle intègre l'ensemble des offres de transport collectif (bus, car, train) du territoire mais permet également de planifier un déplacement depuis ou vers n'importe quel lieu en France et en Suisse. Son système de calcul permet d'obtenir un itinéraire à suivre (étapes, changements, horaires, durée) sous forme de « feuille de route » et de carte. En revanche, les informations obtenues ne précisent pas les lignes à emprunter ni les tarifs. Pour obtenir le nom des opérateurs de transport et des numéros de lignes, l'usager doit effectuer une requête pour chaque étape du trajet. Autrement dit, il doit d'abord procéder à une recherche d'itinéraire globale (rubrique « Itinéraire ») puis à des requêtes par étapes (rubrique « Horaires »). Les informations sur les prix n'étant pas disponibles sur Motilib, l'usager doit enfin se reporter aux tarifs pratiqués par chaque opérateur via d'autres sites Internet ou d'autres canaux d'information.
A plusieurs reprises, nos tests ont par exemple révélé des propositions d'itinéraires déraisonnables quant au temps de parcours ou au nombre de changements.

1.2.6 Des liens avec les pôles urbains proches limités

L'axe de la vallée du Doubs est le corridor de flux et d'échanges privilégié au sein du Pôle CFC. Dijon et l'aire urbaine de Belfort-Montbéliard sont les deux grandes interfaces urbaines du pôle. Les liaisons ferroviaires et routières sur cet axe sont de bonne qualité. Viennent ensuite des connexions avec des pôles de plus petite taille comme Valdahon et Morteau avec lesquels une connexion ferroviaire existe (la ligne des Horlogers, peu performante) et Gray, Ornans avec lesquels une desserte routière est assurée respectivement par la Région (service Liveo) et par le Département du Doubs (service Mobidoubs). Les échanges avec les pôles métropolitains proches et les grands pôles urbains (Lyon, Strasbourg, Paris...) restent limités. La nouvelle desserte ferroviaire à grande vitesse offerte par la LGV Rhin-Rhône offre cependant une meilleure connexion depuis trois ans.

1.2.7 Les flux transnationaux

La proximité Suisse est évidemment une des composantes principales du fonctionnement de la communauté de communes du Larmont et de sa ville centre Pontarlier. Près de 2500 actifs sur les 10 000 que compte la CC du Larmont se rendent tous les jours en Suisse. La destination majoritaire se situe juste de l'autre côté de la frontière et les liens avec les villes plus importantes (Lausanne, Neuchâtel…) sont plus faibles.
Besançon possède également des liens domicile-travail avec la Suisse avec près de 300 actifs faisant la navette.

1.2.8 La synthèse de l'offre

L'offre au sein du Pôle CFC repose, pour les liaisons interurbaines sur un réseau structurant ferroviaire exploité par la Région et ses services TER. Les déficits de réseau en direction du plateau du Haut-Doubs et de la Haute-Saône ont été compensés par des offres routières régionales et départementales performantes. Tous ces services routiers montrent

une croissance très importante de la fréquentation sur les dernières années et semblent répondre aux attentes pour la mobilité des actifs. Un renforcement des horaires le matin et le soir pourrait permettre encore une meilleure concurrence à la voiture.
Toutefois l'étude montre un déficit d'offre en relation avec la Suisse, notamment empruntant la ligne des Horlogers en raison de son état dégradé et techniquement complexe à exploiter. Cette ligne est pourtant le seul lien direct ferroviaire entre Besançon et la Suisse et celui-ci devra être amélioré.
Les 5 membres du Pôle CFC ont construit ou sont en cours de construction d'un pôle d'échanges multimodal central à leur territoire (PEM à la gare centrale). Ces interfaces sont stratégiques pour centraliser les flux.
Le point faible de ces réseaux réside dans l'information aux voyageurs et le manque de coordination. La conférence des AOT organisée par la Région et la plateforme d'information régionale Motilib ne semblent pas être des dispositifs suffisants pour améliorer la performance et l'utilisation de ces services. Une vraie réflexion sur la coordination des réseaux, l'information partagée et multimodale et la billettique associée pourrait être stratégique pour l'amélioration des relations entre les pôles urbains du Centre Franche-Comté.

1.3 Mobilité quotidienne

1.3.1 Besançon, pôle générateur de déplacements des actifs

En 2010 près de 3 300 navettes quotidiennes sont recensées entre les agglomérations du Pôle CFC dont 2 900 à l'origine ou à destination de la capitale régionale. A titre de comparaison, on enregistre 1 884 navettes quotidiennes au sein du pôle métropolitain alsacien.

Besançon apparaît comme le point reliant toutes les agglomérations du Pôle CFC sur les flux domicile-travail. Le rayonnement des quatre autres pôles urbains est plus limité. Les actifs se rendant au sein des EPCI viennent principalement des EPCI limitrophes (2ème couronne). A contrario, les actifs travaillant à l'extérieur des EPCI du Pôle CFC sont plus mobiles et les navettes sont plus longues mais restent à des distances régionales (Dijon, Montbéliard-Belfort, Suisse…).

A l'échelle métropolitaine, Besançon et Dole ont un lien évident formé par la basse vallée du Doubs et le système de voies de communications A36/D673/ligne ferroviaire. Vesoul et Pontarlier sont également bien connectés à Besançon par la RN 57, véritable axe Nord-Sud structurant du pôle.

L'agglomération de Lons-le saunier, connectée à Dole par l'A39, à Besançon par la RN 83 et à Pontarlier par la D471, porte Sud du Pôle CFC, apparaît toutefois comme éloignée des autres pôles urbains.
En se tournant vers l'extérieur du pôle métropolitain Centre-Franche-Comté, la vallée du Doubs ou l'axe Rhin-Rhône (Dijon, Dole, Besançon, Montbéliard-Belfort) concentrent la majorité des flux. Viennent ensuite des connexions avec des pôles de plus petite taille comme Gray, Valdahon, Morteau, Champagnole, Ornans.

Les cartes ci-après présentent les dynamiques des navettes domicile-travail en lien avec les EPCI du Pôle CFC : origines, destinations, liens avec les pôles extérieurs et parts modales des flux.

Les flux domicile-travail quotidiens à destination des EPCI membres du Pôle CFC

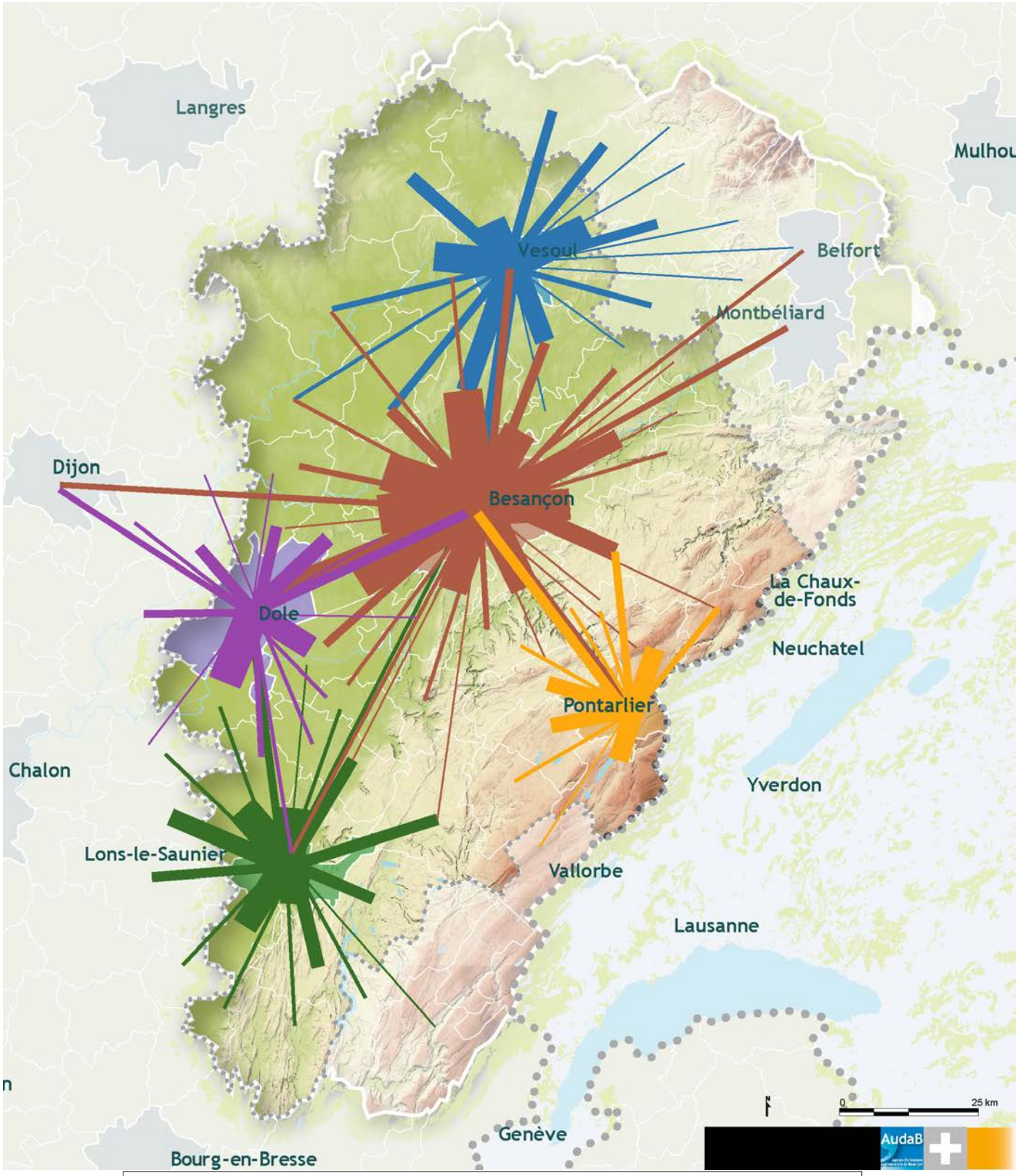

Source : INSEE RP 2010

Les flux domicile-travail quotidiens à l'origine des EPCI membres du Pôle CFC

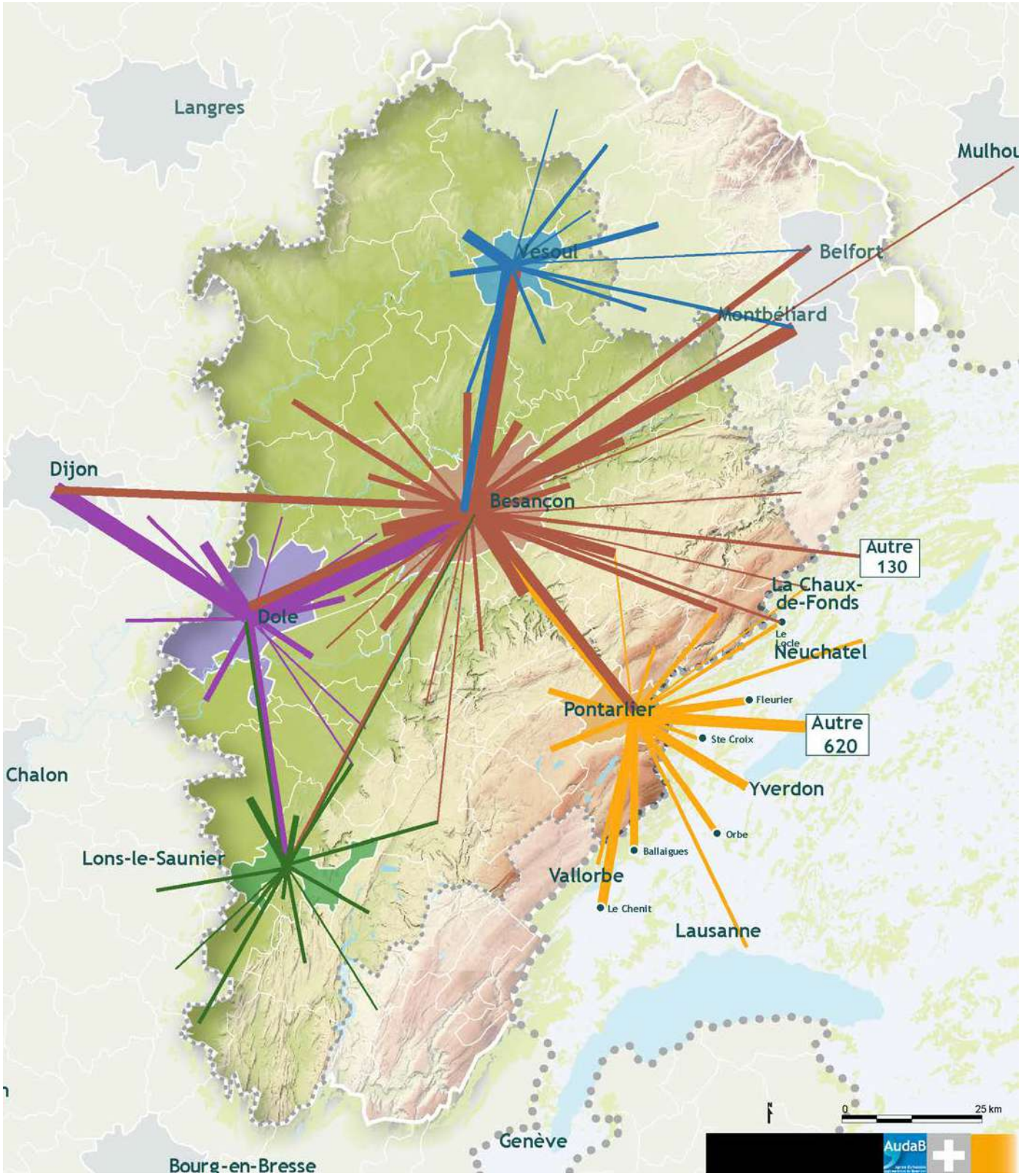

Source : INSEE RP 2010

Les flux domicile-travail quotidiens entre les EPCI membres du Pôle CFC et les pôles urbains proches

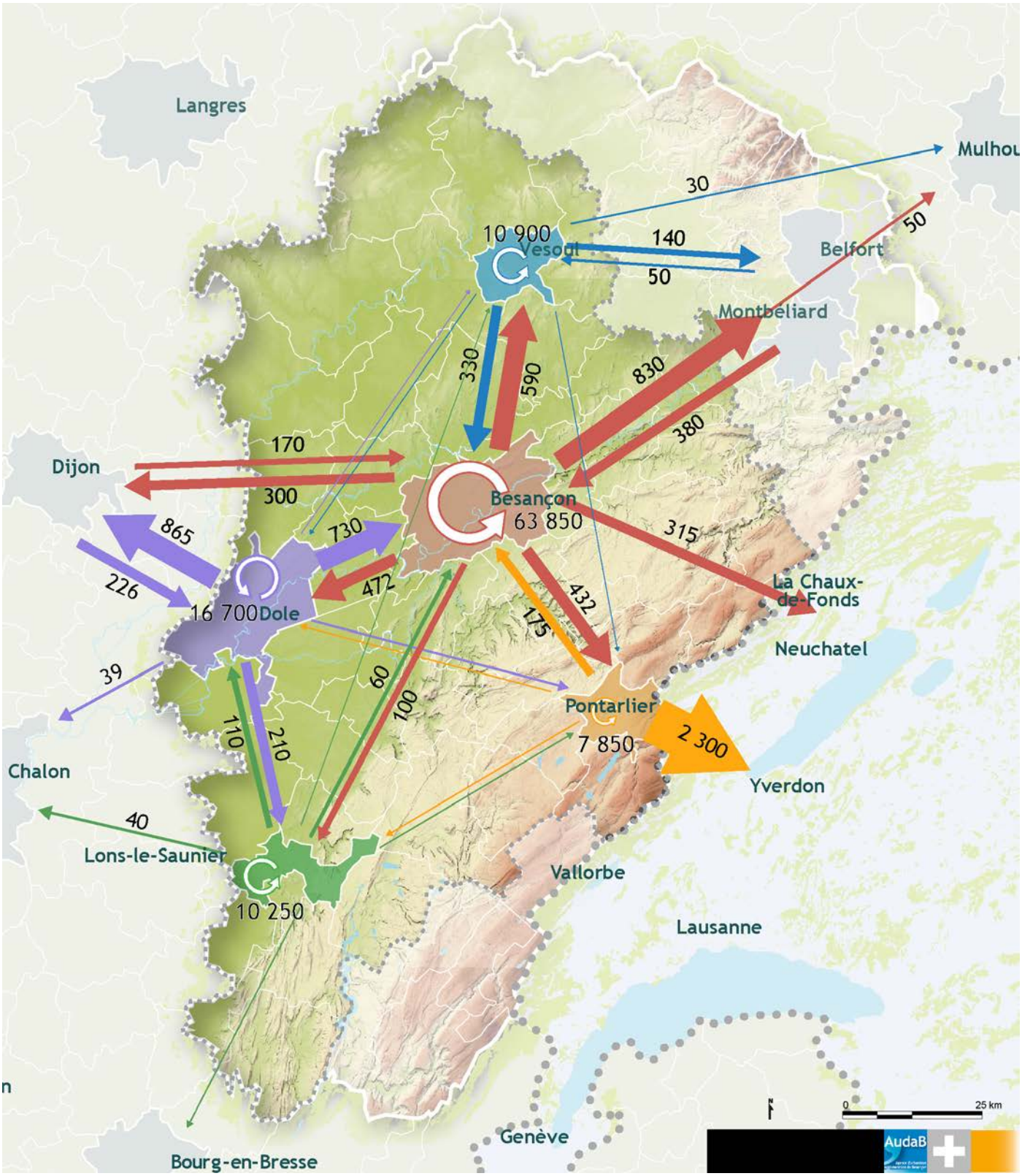

Importance des flux

- de 50 à 100
- de 100 à 250
- de 250 à 500
- de 500 à 1 000
- plus de 1000

- en lien avec le Grand Besançon
- en lien avec le Grand Dole
- en lien avec Lons agglomération
- en lien avec la CC du Larmont
- en lien avec la CA de Vesoul

Flux internes

Périmètre d'étude
Centre Franche-Comté

Source : INSEE RP 2010

Les parts modales des déplacements domicile-travail entre les EPCI membres du Pôle CFC et les pôles urbains proches

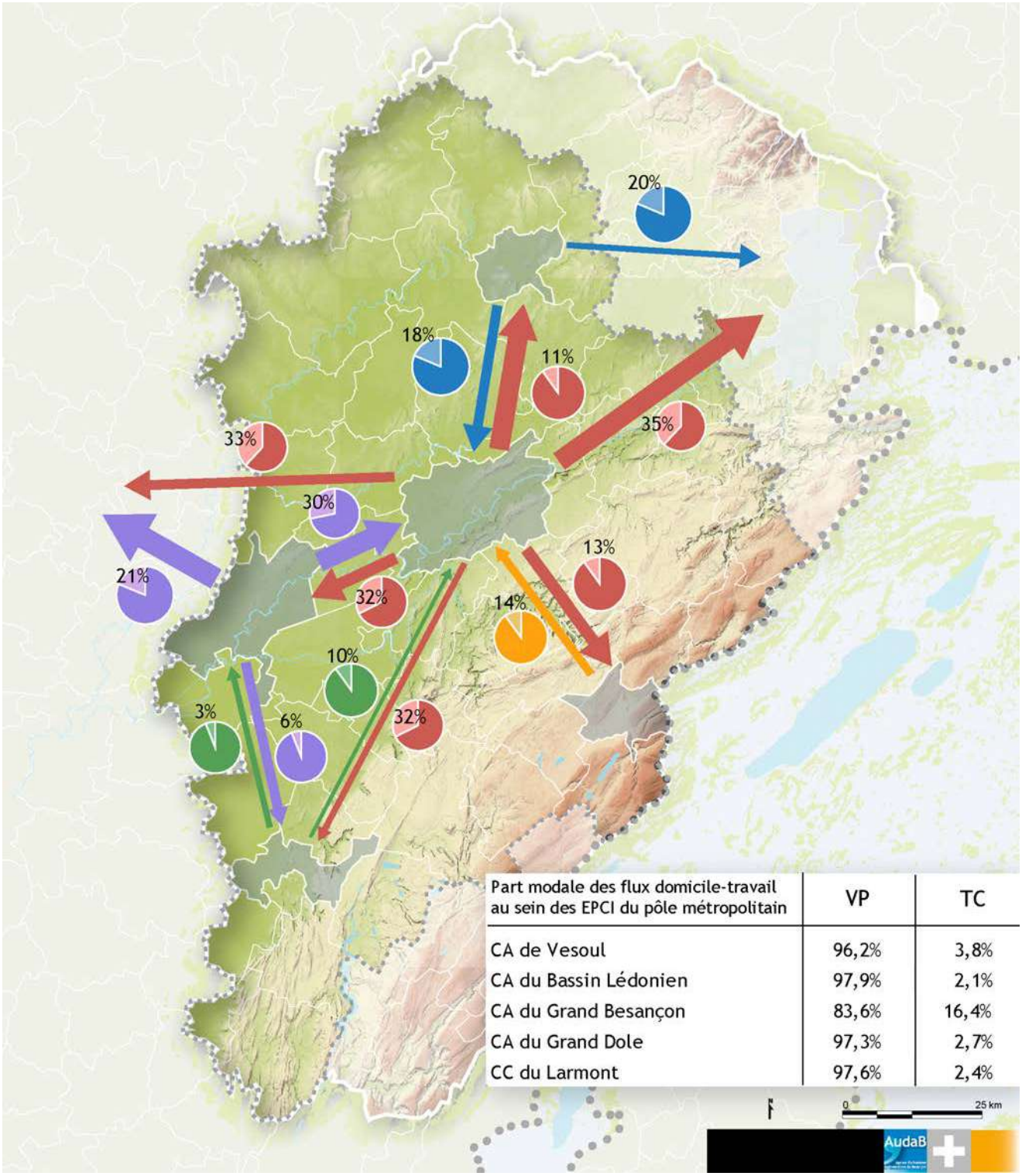

Part modale des flux domicile-travail au sein des EPCI du pôle métropolitain	VP	TC
CA de Vesoul	96,2%	3,8%
CA du Bassin Lédonien	97,9%	2,1%
CA du Grand Besançon	83,6%	16,4%
CA du Grand Dole	97,3%	2,7%
CC du Larmont	97,6%	2,4%

Importance des flux

- de 50 à 100
- de 100 à 250
- de 250 à 500
- de 500 à 1 000
- plus de 1000

- en lien avec le Grand Besançon
- en lien avec le Grand Dole
- en lien avec Lons agglomération
- en lien avec la CC du Larmont
- en lien avec la CA de Vesoul

Flux internes

Périmètre d'étude Centre Franche-Comté

Parts modales

Transports en commun XX %

Voiture particulière

Source : INSEE RP 2010

1.3.2 Les parts modales

L'étude des parts modales de ces flux domicile-travail montre une réelle performance du TER sur l'axe Dijon-Dole-Besançon-Belfort avec parfois plus de 30% de parts de marché TC (notamment Besançon Dole et Besançon Montbéliard). La performance de l'offre ferroviaire conjuguée à la qualité moyenne de la liaison routière départementale (et au tarif autoroutier élevé) montre l'aspect concurrentiel du transport en commun faisant la liaison directement entre les centres-villes. La congestion routière aux entrées urbaines et les problématiques de stationnement inhérentes aux centres-villes peuvent également expliquer cette part modale très élevée.

Pour les mêmes raisons, la ligne du Revermont est également fortement empruntée par les actifs effectuant les navettes quotidiennes dans le sens Besançon-Lons-le-Saunier.

Les liaisons routières assurées par la Région (Liveo) et le Département du Doubs (Mobidoubs) ne sont pas en reste et assurent une part modale TC de près de 15% en moyenne entre Besançon et Vesoul et près de 13% en moyenne entre Besançon et Pontarlier.

Pour mémoire, ce chiffre est comparable à la part modale, tous motifs confondus, des déplacements internes à l'agglomération du Grand Besançon (équipée du réseau TC Ginko).

L'importance de ces liaisons routières en l'absence d'infrastructures ferroviaires est donc primordial dans un contexte de développement des transports alternatifs à la voiture et semblent montrer une réelle concurrence par rapport à cette dernière pour les liaisons interurbaines si tant est que le temps de parcours soit sensiblement similaire et le tarif compétitif.

Mode de transport selon la CSP dans le Centre Franche-Comté

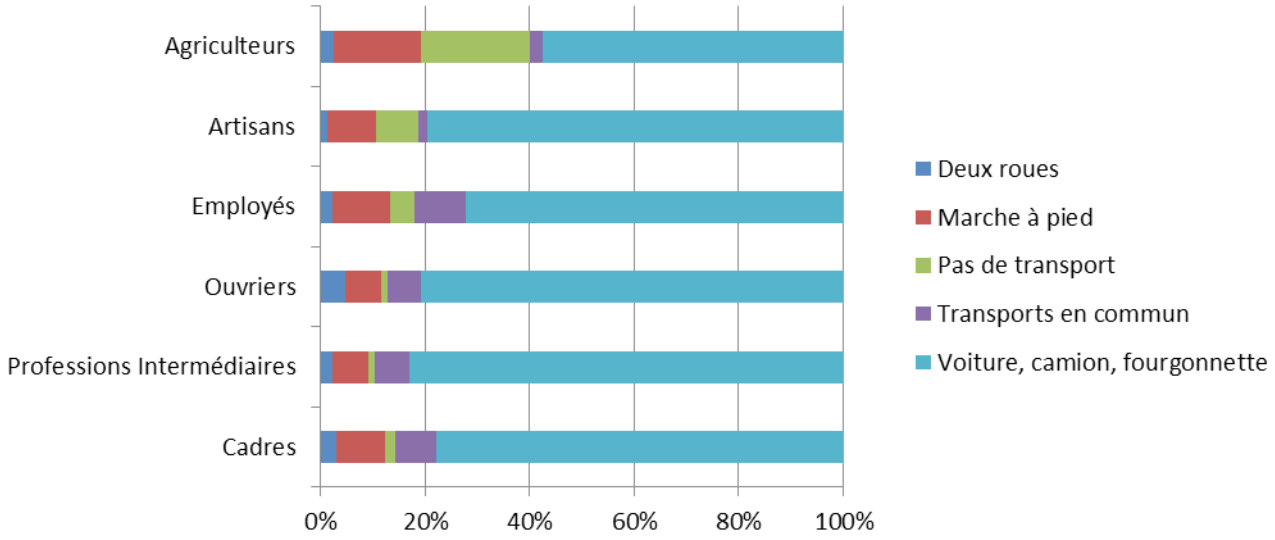

Source : INSEE - RP 2010

En termes d'utilisation des différents modes de transport selon la catégorie socio-professionnelle, aucune CSP ne se démarque réellement, mis à part les agriculteurs en activité se déplaçant très peu (travail à domicile). Les employés et cadres utilisent légèrement plus les transports en communs mais la voiture reste le mode privilégié pour les déplacements au sein du Pôle CFC.

1.3.3 Les déplacements domicile-études

Les flux domicile-études représentent au total 1000 navettes quotidiennes entre les EPCI du Pôle CFC, dont près de 750 à destination du Grand Besançon. Les plus grandes relations universitaires se font entre Besançon et Montbéliard qui partageaient des formations sur certains masters encore en 2010. Les évolutions récentes devraient mettre en évidence un renforcement des liens avec le pôle universitaire de Dijon.

Les flux domicile-études quotidiens entre les EPCI membres du Pôle CFC et les pôles urbains proches

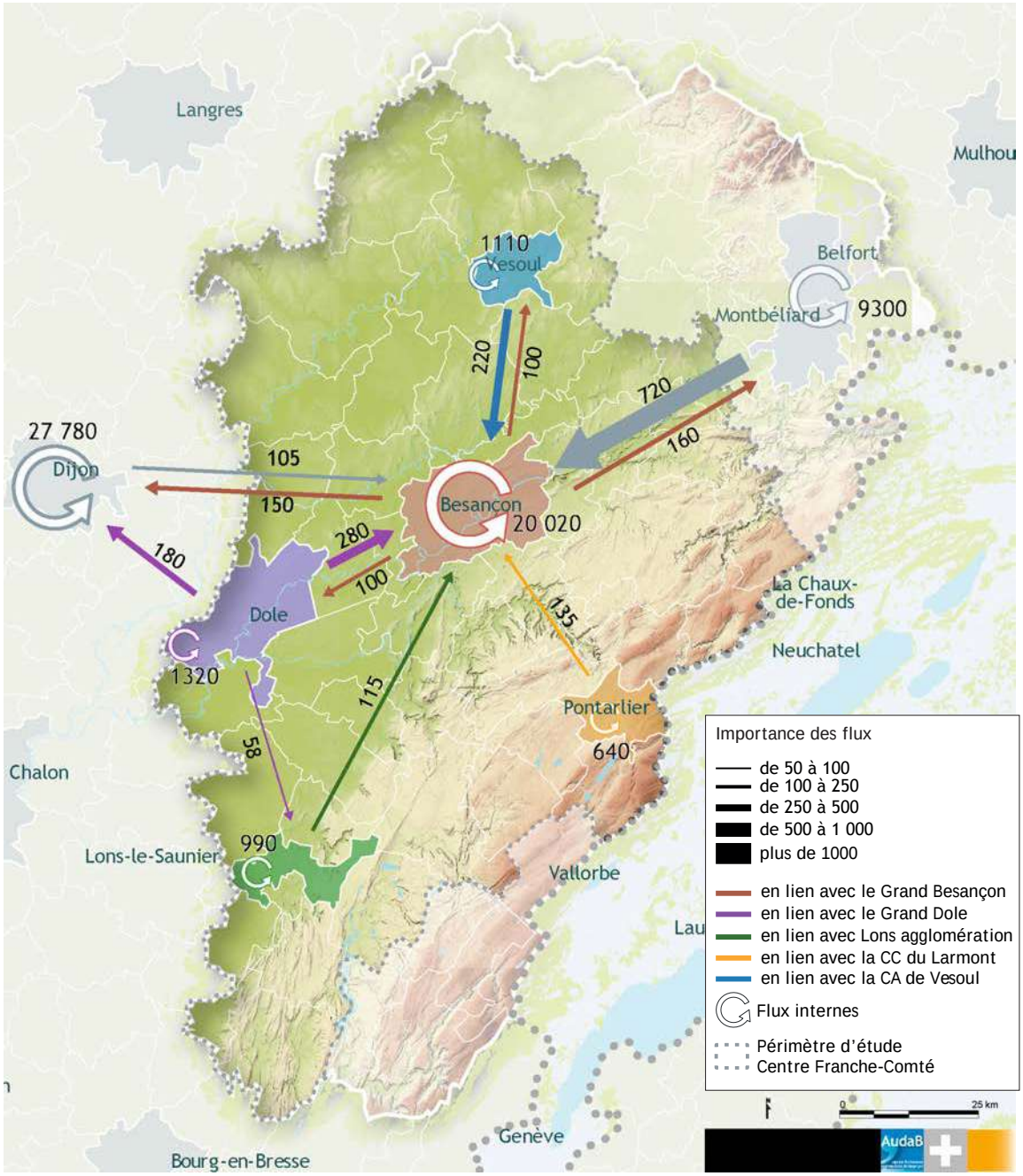

Source : INSEE RP 2010 - scolaires et étudiants de plus de 18 ans

1.3.4 Une population mobile plutôt jeune...

Les jeunes de 20 à 30 ans sont surreprésentés dans les déplacements domicile-travail inter-EPCI. Les ouvriers sont légèrement surreprésentés dans les déplacements interurbains au sein du Pôle CFC. A contrario les cadres et professions intellectuelles supérieures et les employés se déplacent essentiellement au sein de leur EPCI de résidence.

Répartition par classes d'âges des navettes domicile-travail

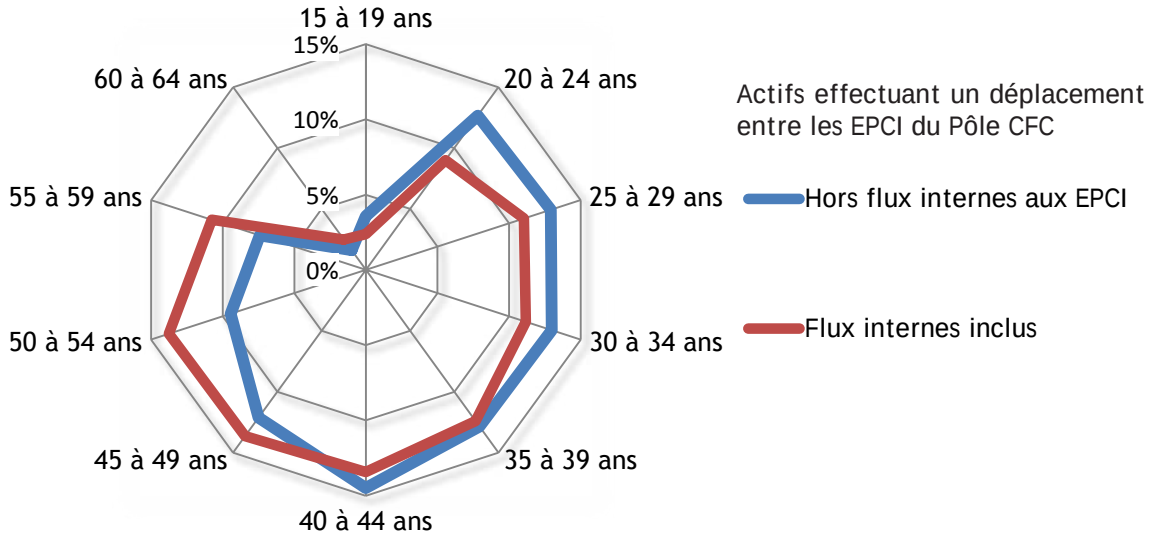

Répartition par CSP des navettes domicile-travail

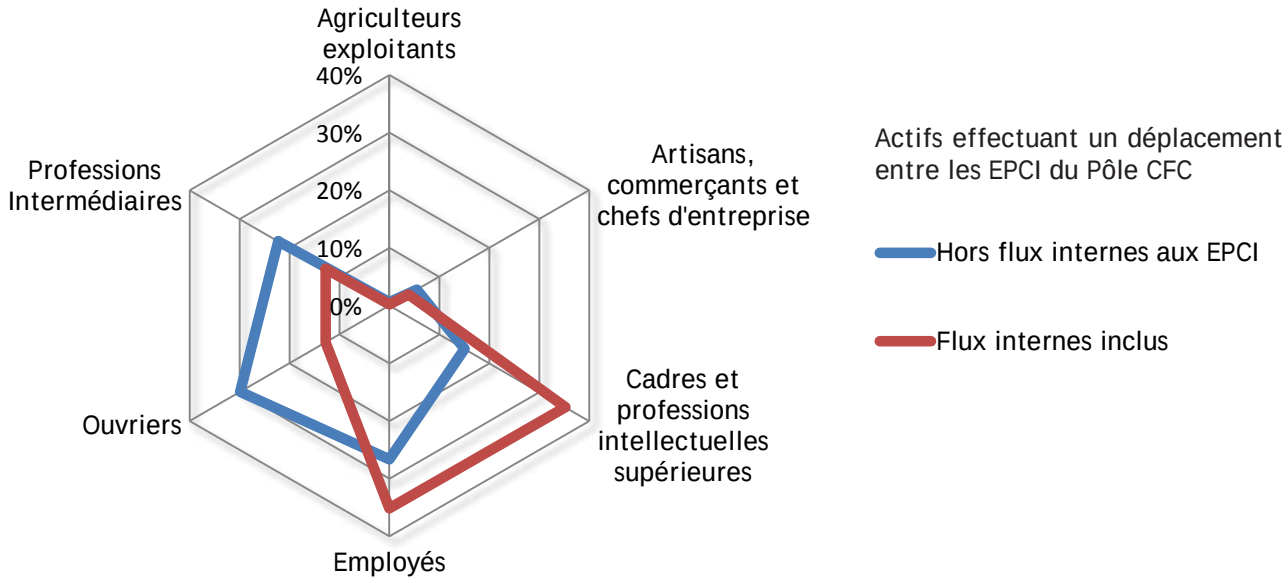

Source : INSEE - RP 2010

NB : La courbe bleue représente les déplacements des actifs entre les 5 EPCI membres du Pôle CFC à l'exception des actifs se déplaçants au sein de leur EPCI de résidence. La courbe rouge représente l'intégralité des flux en lien avec les EPCI membres (y compris les déplacements internes).
Ce type de représentation graphique permet de distinguer les sur-représentations ou sous-représentation de certaines classes d'âge ou CSP effectuant des déplacements domicile-travail dans le Pôle CFC.

1.4 Equipement numérique

1.4.1 Les infrastructures

La SCORAN (Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique de Franche-Comté) pilotée par Région indique le niveau de couverture haut-débit par département. Le déploiement des infrastructures se fait progressivement mais reste largement en faveur des zones urbaines. Environ la moitié des logements recensés dans les départements de Haute-Saône, du Doubs et du Jura sont raccordés à un débit de 6 Mbits, correspondant à la possibilité d'une offre «triple play» (télévision, internet haut débit, téléphone par internet). Les réseaux fibrés restent circonscrits aux villes principales de la Région. (Besançon, Montbéliard-Belfort) et leur développement est relativement lent. Des initiatives sont à noter comme par exemple la couverture WiMax initiée par le Conseil général du Jura qui permet de palier à l'absence d'infrastructures par câble (le signal est de type Wifi).

Evolution de la couverture de l'offre DSL dégroupée en Franche-Comté

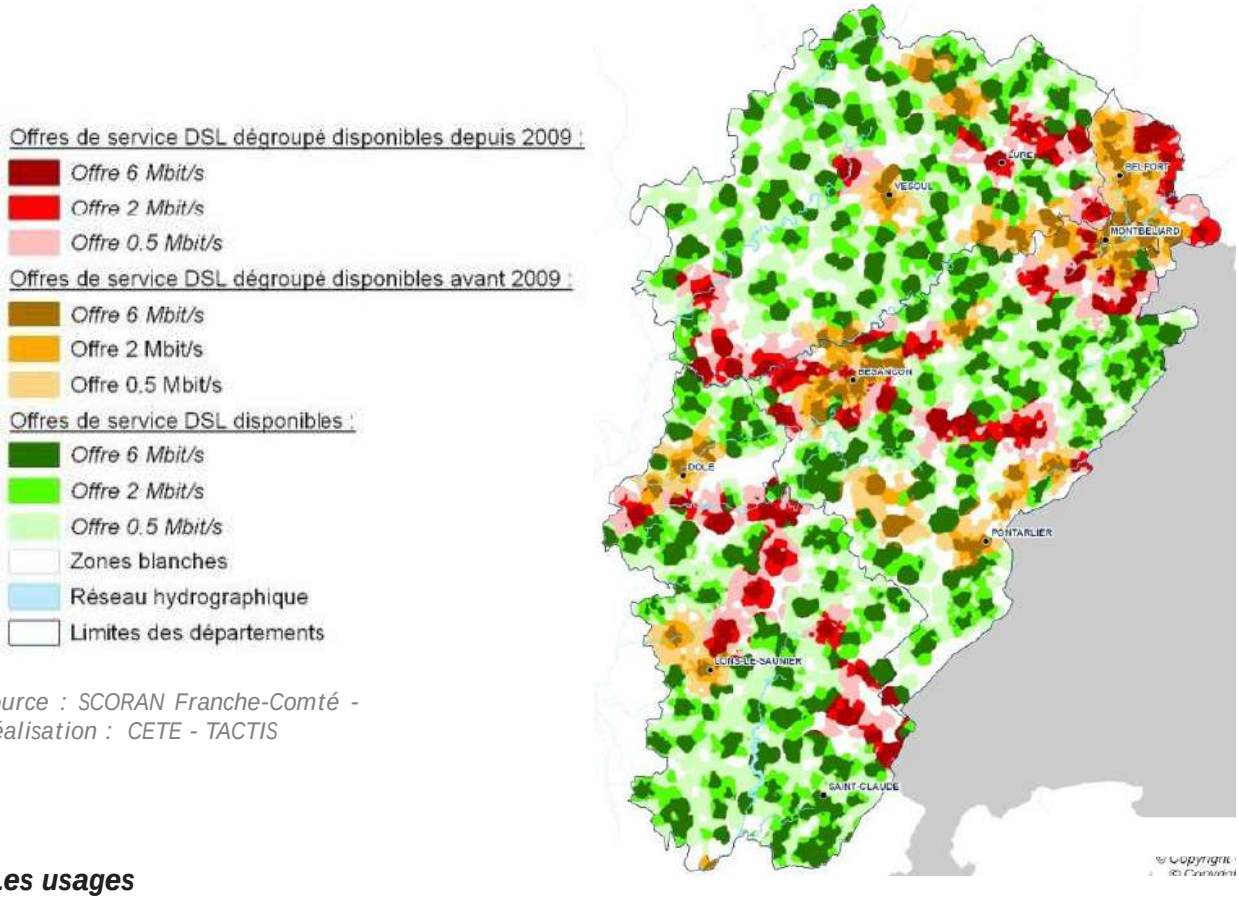

Source : SCORAN Franche-Comté - Réalisation : CETE - TACTIS

1.4.2 Les usages

En Franche-Comté, il existe des besoins en très haut débit (THD) déjà identifiés dans plusieurs domaines :

- le secteur de la santé ;
- l'enseignement et la recherche ;
- les entreprises ;
- les services publics ;
- le grand public.

Secteur de la santé

La santé est l'un des secteurs pour lesquels le besoin en très haut débit est le plus urgent. Ce secteur génère en effet un trafic Internet qui devrait croître avec la virtualisation des dossiers médicaux et des échanges de données lourdes entre centres de santé. En Franche-Comté, l'Agence Régionale de Santé a besoin de THD pour interconnecter les sites médicaux intra et inter régionaux et pour les connecter au data center situé à Besançon. La plupart des

développements autour des données partagées et en particulier de l'image médicale (imagerie et visioconférence de « présence ») vont nécessiter des débits supérieurs à 100 Mbps dans un premier temps dans les établissements et dans les cabinets de radiologie, puis très rapidement chez les autres acteurs des systèmes de santé. La disponibilité du THD avec une garantie de qualité de service du plus haut niveau va être, à horizon 3-5 ans, la condition indispensable au maintien du niveau de soin dans les territoires. Pour les 10 prochaines années, le développement de la télémédecine au « domicile connecté » est un axe stratégique fort de l'ARS, ceci afin d'améliorer le confort de la prise en charge des patients de la région.

Éducation-recherche

Les universités de la région bénéficient d'un accès au réseau RENATER et formulent des besoins d'amélioration des débits sur les axes régionaux, notamment en ce qui concerne l'interconnexion des campus de Belfort intra-muros et l'interconnexion des campus de Lons-le-Saunier et Vesoul où les liens sont insuffisants (20 Mbps et 2 Mbps). Hormis les universités, le secteur de l'éducation et de la recherche a des besoins THD pour :

- l'accompagnement individualisé ou personnalisé aussi bien dans la formation initiale que dans la formation tout au long de la vie. Cette priorité est accentuée en milieu rural ou les déplacements sont coûteux en temps ;
- la mise à disposition de banques de ressources ;
- l'accès à la culture par la réservation ou la consultation en ligne des fonds de médiathèques, ressources patrimoniales, scientifiques… ;
- la formation à distance et l'e-éducation.

Entreprises

Les besoins en THD des entreprises varient beaucoup d'un établissement à l'autre selon leur secteur d'activité et leur taille. La plupart des entreprises réclament, plus que du très haut débit, des accès de qualité, à débit symétrique, garanti et fiable, et surtout abordable financièrement. La virtualisation des échanges, le développement de nombreux outils (télé-présence notamment) et l'accès à distance à des ressources ou des archives requerront des réseaux THD qui répondront également aux besoins en fiabilité.
Certaines multinationales à capitaux étrangers, grandes entreprises et PME situées dans des espaces ruraux sont dans une situation critique au regard de leurs besoins en THD à des tarifs acceptables (Solution Mécaniques Process SMP à l'Etoile (Jura), SKF Aérospace France à Perrigny (Jura), Procap France à Messia-sur-Sorne (Jura), SEERCA à Villers-sur-Port (Haute-Saône)...). Certaines grandes entreprises situées dans des villes connaissent le même type de difficultés : Onlineformapro à Vesoul, Germond à Dole, Parkéon à Besançon...

Services publics

Les services publics en Franche-Comté n'expriment pas de besoins en THD à court terme mais plutôt des accès Internet garantis avec un débit confortable. Néanmoins, la mise à disposition d'accès THD permettrait le développement de l'e-administration et favoriserait la fourniture de services au bénéfice des usagers (Cf. étude de diagnostic TIC – 2009 – TACTIS pour la Préfecture de Région).

Foyers

Les besoins en THD des foyers ne sont pas spécifiques à la Franche-Comté. Comme partout en France, ils sont motivés par l'accroissement des échanges de fichiers lourds (photographies et vidéo notamment) et par l'apparition de la télévision en haute définition et de la télévision 3D qui demandent des accès de plusieurs dizaines de Mbps. L'utilisation de l'Internet en multiposte (plusieurs ordinateurs et postes de télévision connectés simultanément) requiert une connexion en THD.

1.5 Synthèse diagnostic du territoire « en réseaux »

L'état des lieux montre un territoire de 5 agglomérations en réseau au fonctionnement plutôt endogène, appuyé sur des échanges plus ou moins intenses entre les systèmes urbains locaux environnants. Le niveau de métropolisation est donc aujourd'hui faible.

Clé de lecture du diagnostic : A (atout) - F (faiblesse) - O (opportunité) - M (menace)

Un territoire en réseaux ?	Etat des lieux	Diag.	Enjeux
Structuration du territoire	L'urbanisation est plus diffuse dans le périmètre d'étude Centre Franche-Comté qu'ailleurs en France.	F	L'optimisation de moyens dans le fonctionnement du territoire.
	Les territoires membres du Pôle CFC entretiennent des relations exogènes majeures avec Dijon, Belfort-Montbéliard et avec la Suisse.	O	Le développement du niveau de métropolisation.
	Le périmètre d'étude CFC est plus « rural » que le reste de la Franche-Comté et la France.	O	La réappropriation du rôle prépondérant du rural dans le fonctionnement global du territoire.
	Besançon endosse le rôle de polarité principale pour le Pôle CFC.	A	Le confortement de cette centralité principale en coeur de Pôle CFC (y compris dans une dynamique de Grande Région).
	La hiérarchie urbaine en Centre Franche-Comté ne se limite pas à l'articulation entre les principales villes-centre.	O	L'évolution des armatures urbaines de chaque EPCI membre sur la base de la multipolarité.
	Les territoires du Pôle CFC disposent de SCoT (2 en vigueur et 2 en élaboration et 1 périmètre arrêté), mais il n'existe pas aujourd'hui d'articulation entre eux.	A	L'articulation des « projets de territoire » en Centre Franche-Comté.
Infrastructure et offre de transports	Le pôle s'organise autour de trois axes : deux axes Nord-Sud (RN57 et RN83 + Ligne du Revermont) et un axe Est-Ouest (Vallée du Doubs).	A	La maîtrise des flux et des échanges à partir de ces infrastructures.
	La fréquentation des gares est globalement en hausse, tandis que l'offre en TC interurbains est inégale. Seul l'axe Vallée du Doubs est concurrentiel à la voiture.	O	La réduction de la dépendance à la voiture.
	L'aéroport Dole-Jura, seule infrastructure aérienne de ce type en CFC, est passé de 10 000 à 100 000 passagers annuels en moins de 5 ans.	O	Le développement économique et le marketing territorial à partir de cette dynamique.
Mobilité quotidienne	Besançon apparaît comme le point reliant toutes les agglomérations du Pôle CFC sur les flux domicile-travail.	A	Le rôle central de Besançon au cœur des flux au sein du Pôle métropolitain.
	Les flux domicile-études sont centrés essentiellement sur Besançon. Mais les liens amorcés avec le pôle universitaire de Dijon peuvent faire évoluer cette situation.	A	L'évolution des flux en lien avec le pôle universitaire de Dijon.
	Les flux frontaliers avec la Suisse concernent surtout Pontarlier et, en moindre mesure, Besançon.	F	L'intérêt métropolitain des problématiques transfrontalières.
Equipement numérique	La couverture haut-débit et très haut-débit est très inégale au sein du Pôle CFC.	F	Le développement du niveau d'ouverture (vers le monde) et l'affranchissement des distances.
	De nouveaux usages en devenir (santé, recherche, enseignement…) mais qui restent à développer et à soutenir.	O	Le développement et l'appropriation de nouveaux usages par la population.

Le développement coordonné des projets de territoire, en synergie avec l'optimisation des transports (infrastructures et offre) et le développement du numérique, doit permettre au Pôle CFC de conforter sa structuration et de développer des relations avec l'extérieur (régions voisines, Suisse et au-delà).

2 Un territoire de bien-être et de bien-vivre

2.1 Démographie : structure et évolutions

2.1.1 La répartition de la population et dynamiques par territoires

Le pôle CFC compte 319 000 habitants aux dernières estimations INSEE de 2011 soit une augmentation de moins de 1% depuis 2006. 55 % de la population vit dans la CA du grand Besançon. Les agglomérations de Lons-le-Saunier et Vesoul représentent chacune 10 % de la population du pôle. Avec plus de 51 000 habitants, la CA de Dole est la deuxième agglo du pôle. La CC du Larmont est l'EPCI le moins peuplé.

Nom de l'EPCI	Population municipale 2006	Population municipale 2011	Evolution 2006/2011 valeur absolue	Evolution 2006/2011 valeur relative	Ville-centre Evolution 2006/2011 valeur absolue	Ville-centre Evolution 2006/2011 valeur relative	% de la population du pôle en 2006	% de la population du pôle en 2011
Grand Besançon	175 295	176 339	1 044	0,6%	-1 201	-1,0%	55,3%	55,3%
Grand Dole	51 419	52 125	706	1,4%	-597	-2,4%	16,2%	16,4%
Lons Agglomération	31 467	31 377	-90	-0,3%	-383	-2,1%	9,9%	9,8%
CC du Larmont	26 532	26 743	211	0,8%	-780	-4,2%	8,4%	8,4%
CA de Vesoul	32 364	32 205	-159	-0,5%	-747	-4,6%	10,2%	10,1%

Source : INSEE RP

A l'échelle du pôle, 60% de la population réside dans les villes-centre. Cette proportion est plus forte pour les villes de Besançon et Pontarlier qui représentent respectivement 66% et 68% de la population de leur EPCI.

Les agglos du pôle connaissent un ralentissement de leur croissance démographique pour la période 2006/2011. Alors que les CA Pontarlier et Besançon ont connu des taux de croissance inférieurs à 1 %, Lons et Vesoul enregistrent des taux de croissance négatifs sur la même période. Seule l'agglomération de Dole a connu une hausse significative de +1,4%. Ce ralentissement de la croissance démographique est beaucoup plus marqué dans les villes-centre qui enregistrent toutes des baisses de population importantes entre 2006 et 2011 ; -4,6% à Vesoul, -4,2% à Pontarlier.

La croissance démographique du pôle repose sur sa natalité, en effet, malgré une tendance à la baisse, le taux de fécondité franc-comtois reste parmi les plus élevés du quart Nord-Est et a connu une hausse constante entre 1999 et 2007. Seule la ville de Lons-le-Saunier enregistre un solde naturel (différence naissances/décès) négatif.

2.1.2 La structure par âge

La répartition par âge de la population du pôle fait apparaitre une surreprésentation de la classe d'âge 15-24 ans. Néanmoins, la comparaison des pyramides des âges de chaque EPCI montre des situations différentes.
La surreprésentation des 15-24 ans est du seul fait de la CAGB qui tire son attractivité de ses activités universitaires. Les agglomérations de Dole, Vesoul et Lons-le-Saunier connaissent inversement un déficit dans les mêmes classes d'âge. La CA de Pontarlier n'est pas impactée par les mêmes phénomènes et montre une pyramide sans grands déséquilibres. Avec un taux de chômage inférieur aux autres agglomérations du pôle, la CA de Pontarlier semble plus en mesure de fixer sur son territoire la population active, tous âges confondus.
Concernant le vieillissement de la population - entendu comme l'augmentation de la proportion de personnes âgées

dans une population, en raison de la diminution de la fécondité et de la mortalité -, la comparaison des pyramides 2006 et 2010 montre un phénomène de vieillissement. La pop des plus de 65 ans a augmenté de 1% en 5 ans passant de 16% à 17%. L'âge moyen de la population du pôle est également passé de 39,8 ans à 40,7 entre 2006 et 2010. Avec un âge moyen de 39,4 ans au 1er janvier 2010, la CAGB est l'EPCI dont la population est la plus jeune, Lons-le-Saunier fait office de doyenne avec un âge moyen proche de 44 ans à la même date.

Pyramides des âges comparées dans les EPCI du Pôle CFC

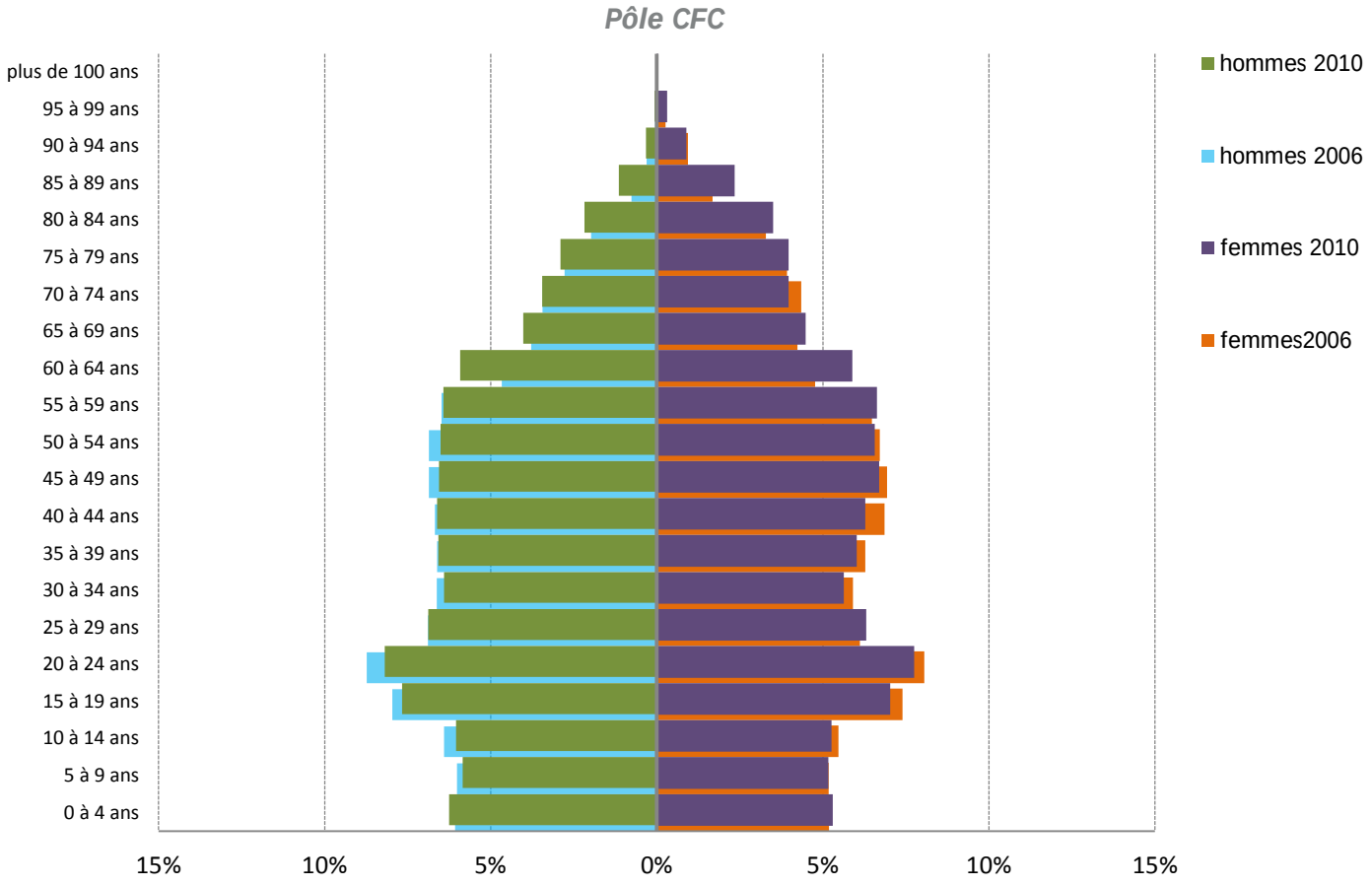

Source : INSEE RP 2010

Grand Besançon

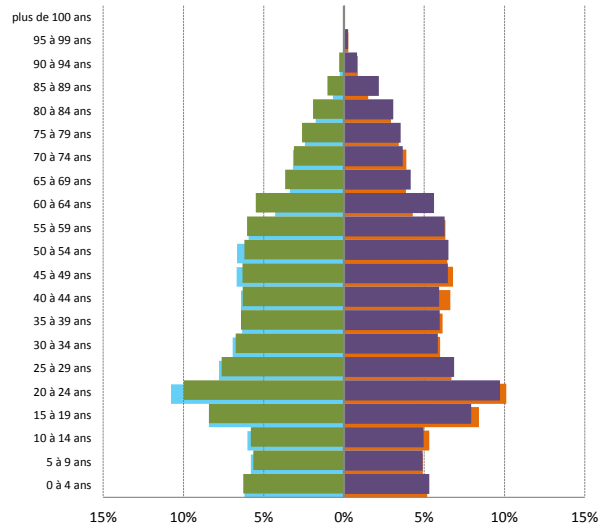

Grand Dole

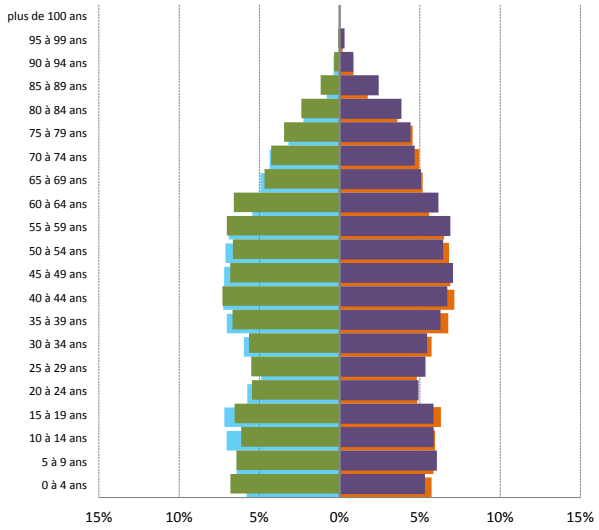

Lons Agglomération

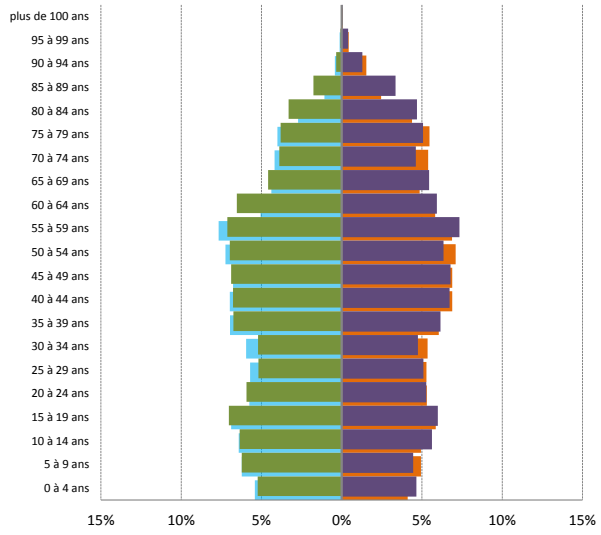

CC du Larmont

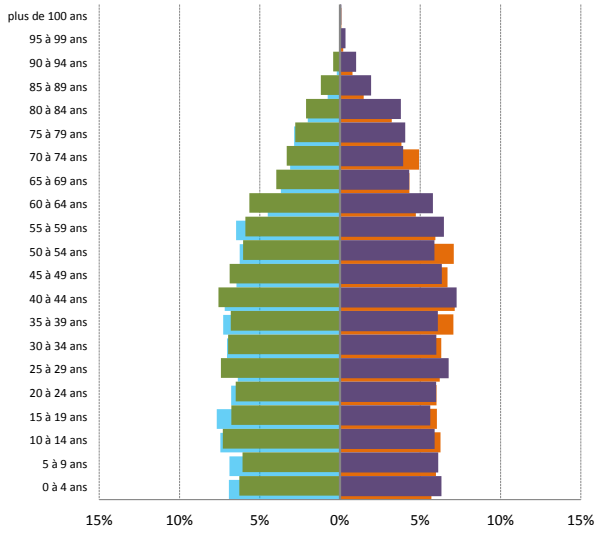

CA de Vesoul

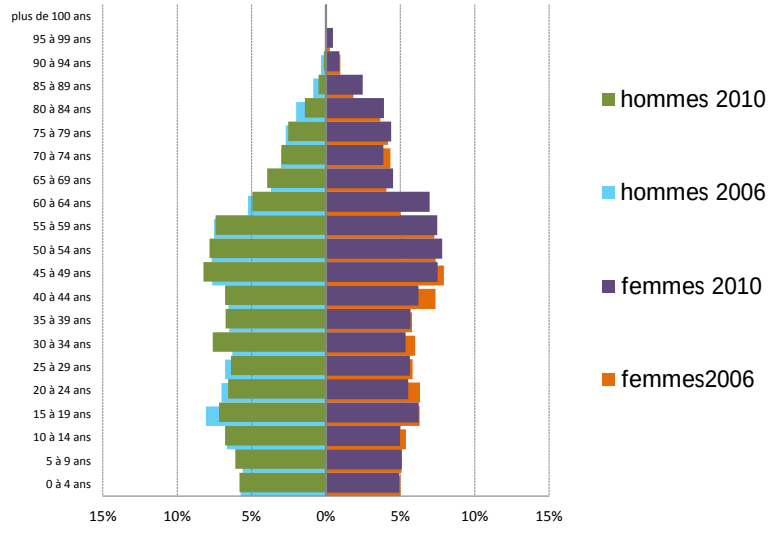

Source : INSEE RP 2010

2.2 Cadre de vie et qualité urbaine

2.2.1 Les espaces de vie du périmètre du Centre Franche-Comté

L'analyse du fonctionnement des aires urbaines et des flux domicile travail nous ont montré que les espaces de vie des habitants dépassent les périmètres des EPCI membres du Pôle CFC. En conséquence, le périmètre d'étude du Centre Franche-comté paraît le plus pertinent pour aborder cette question.

La nature de ces espaces (urbaine pour les villes-centre et banlieues, ou rurale) renvoie indirectement aux notions de densité et à la nature des tissus urbains (système viaire, parcellaire et typologie du bâti).

Densités

Avec environ 105 habitants au km² en 2012[6], la France donne l'image d'un pays assez faiblement peuplé en Europe. L'INSEE qualifie aujourd'hui d'«espace de faible densité» ceux qui comptent moins de 30 hab./km². 717 communes rentrent dans cette catégorie dans le périmètre d'étude du Centre Franche-Comté, soit 116 769 habitants (16% de la population totale du périmètre).

	Superficie totale km²	Population 2011	Densité brute Hab./km²	Espace artificialisé	Densité nette Hab./km² artificialisé
Centre Franche-Comté	12 011	712 411	59,31	485	1 468,89
Franche-Comté	16 273	1 173 440	72,11	755	1 554,23
France	548 160	57 980 980	105,77	27 967	2 073,19

En bilan, le périmètre du Centre Franche-Comté est moins dense que la Franche-Comté dans son ensemble et se trouve largement au-dessous de la densité moyenne nationale, que ce soit en densité brute (par rapport à la superficie totale) ou en densité nette (par rapport aux espaces artificialisés).

Périmètre d'étude Centre Franche-Comté	Ecarts en densité brute - Hab./km²		Densité brute moyenne Hab./km²
	Forte densité	Faible densité	
Principales villes-centre	2 248 (Lons-le-Saunier)	438 (Pontarlier)	1175
Autres communes urbaines	794 (Novillars)	25 (L'Aubepin)	178
Communes rurales	352 (Dannemarie-sur-Crête)	2 (Saraz)	33

Tissus urbains et ruraux

L'articulation entre le système viaire, les espaces publics, le parcellaire et le bâti au sein des espaces de vie montre la réponse formelle apportée au besoin d'implantation d'une population et des activités associées à un moment donné.

Ce tissu garde un rapport direct avec la densité, les modes de vie et les modes de déplacement de la population.
Un tissu dense, comme celui des centres historiques ou des grands ensembles des EPCI membres du Centre Franche-Comté, favorise la création d'un maillage spatial et légitime la présence d'équipements, activités et services divers. Il permet de couvrir les besoins de la population dans un périmètre plus ou moins restreint et favorise ainsi le développement des modes actifs[7].

Les écarts des densités nettes (calculées en rapport avec l'espace artificialisé de la commune) sont très importants entre les principales villes du Pôle CFC, malgré l'existence d'un tissu urbain du même type (composé au cours de différentes étapes d'aménagement). Ceci peut s'expliquer par la présence de grandes surfaces artificialisées non-habitées (zones d'activités) ou par la vacance de logements existants.

6 La DATAR renseigne 115 habitants au km² en 2006. Territoires 2040 N°3.
7 Les modes actifs représentent la marche à pied et le vélo. Synonyme de modes doux.

Principales villes-centre du pôle CFC	Superficie totale km²	Population 2011	Densité brute Hab./km²	Espace Artificialisé km²	Densité nette Hab./km² artificialisé
Besançon	65,83	115 879	1 760,35	30,80	3 762,75
Dole	38,61	24 009	621,79	12,31	1 949,85
Lons-le-Saunier	7,78	17 496	2 247,67	6,33	2 763,49
Pontarlier	41,10	17 998	1 692,90	6,89	2 611,45
Vesoul	9,23	15 623	1 175,05	6,46	2 418,56

Dans les communes des couronnes périurbaines du pôle CFC, la faible densité de l'occupation du sol ne permet pas l'implantation de commerces et services, ni d'insertion d'activités, et rend difficile la rentabilité d'une offre de transports en commun performante. Ces populations sont donc soumises à une dépendance à la voiture.

Densité de population dans le périmètre d'étude Centre Franche-Comté

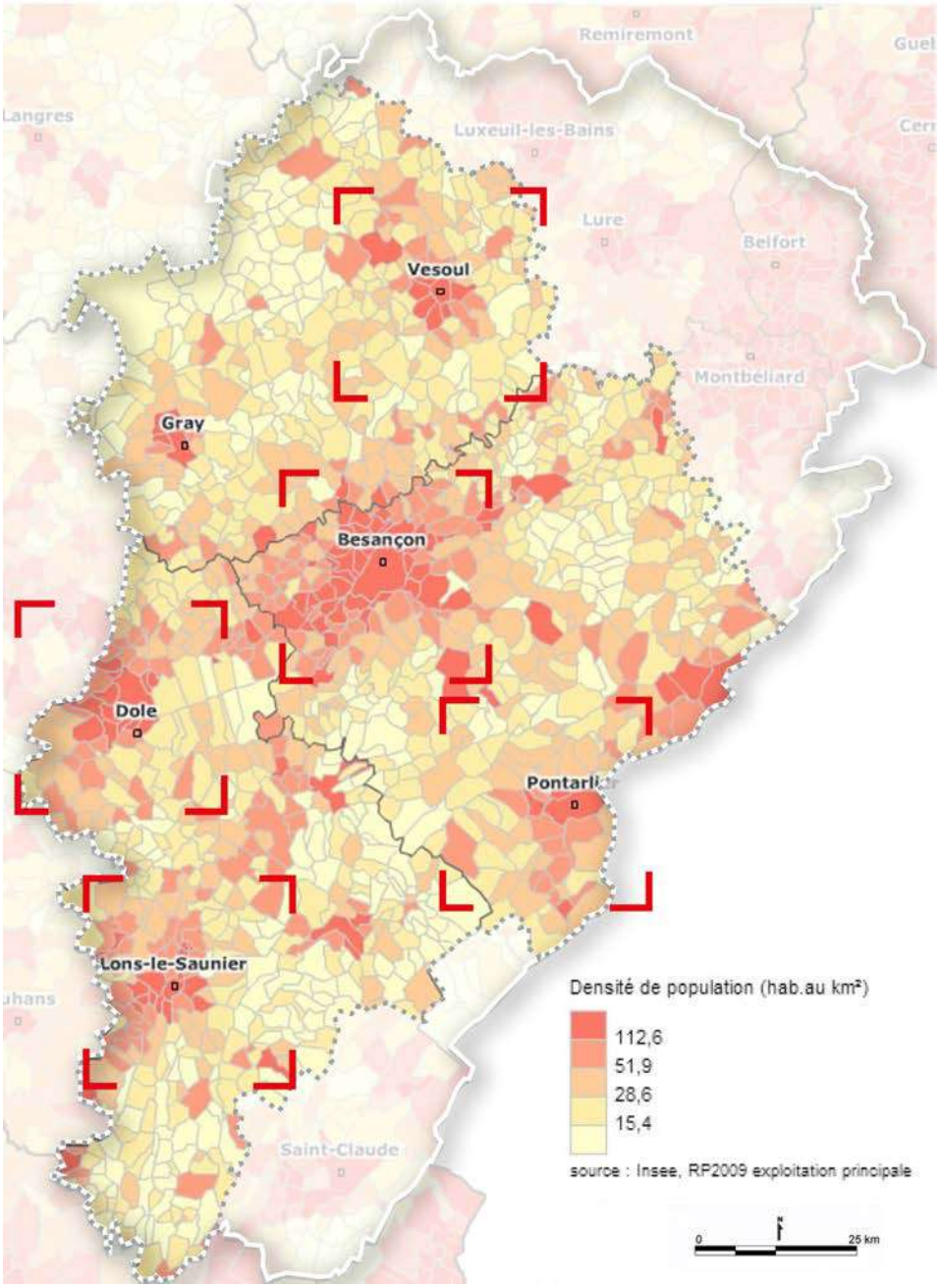

Source : INSEE, RP2009

Espaces bâtis et non-bâtis dans les principales villes-centre (gauche) et les communes banlieues les moins denses de l'unité urbaine (droite) des EPCI du pôle CFC.

Grand Besançon

Besançon : 1 795,91 hab./km²

Vaire-Arcier : 41,30 hab./km²

Grand Dole

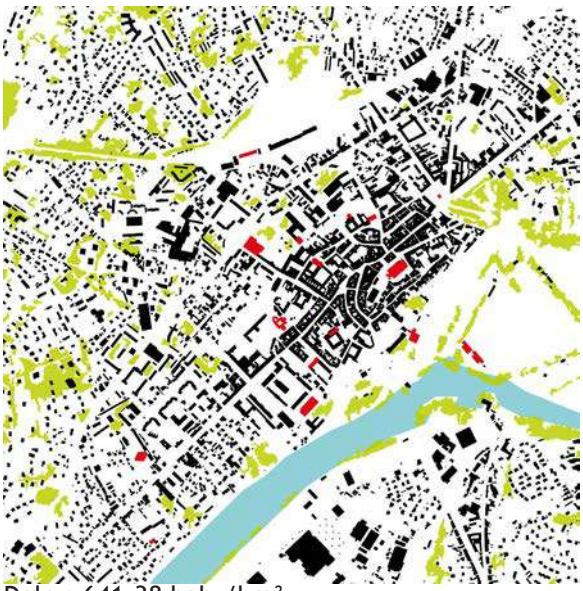

Dole : 641,38 hab./km²

Authume : 107,40 hab./km²

Lons Agglomération

Lons-le-Saunier : 2 302,20 hab./km²

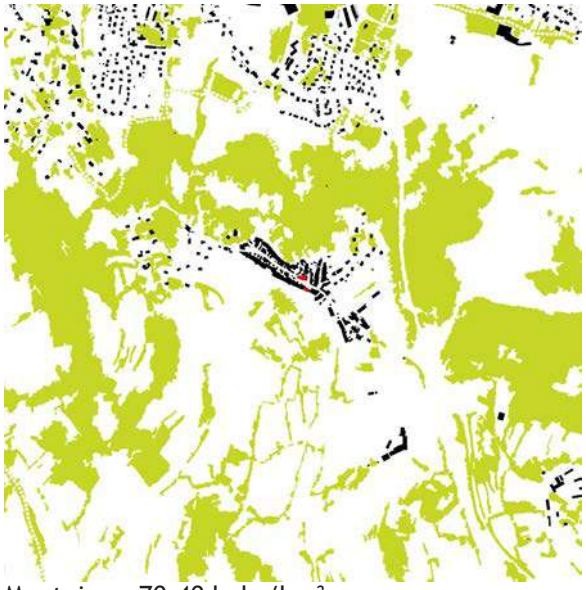

Montaigu : 70,40 hab./km²

Sources : BD Topo 2010 IGN, BD Parcellaire 2012-2013 IGN

Espaces publics et privés dans les principales villes-centre (gauche) et les communes banlieues les moins denses de l'unité urbaine (droite) des EPCI du pôle CFC.

Grand Besançon

Besançon : 1 795,91 hab./km²

Vaire-Arcier : 41,30 hab./km²

Grand Dole

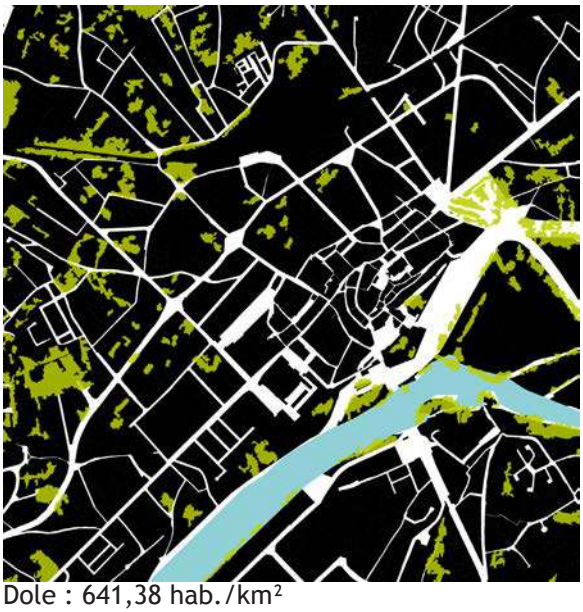

Dole : 641,38 hab./km²

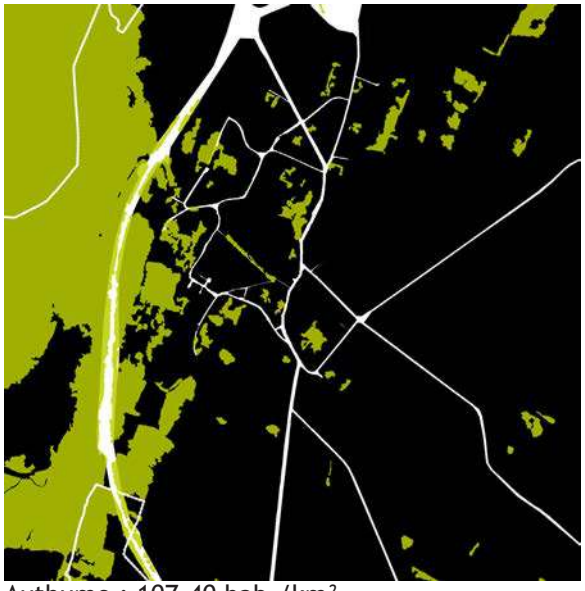

Authume : 107,40 hab./km²

Lons Agglomération

Lons-le-Saunier : 2 302,20 hab./km²

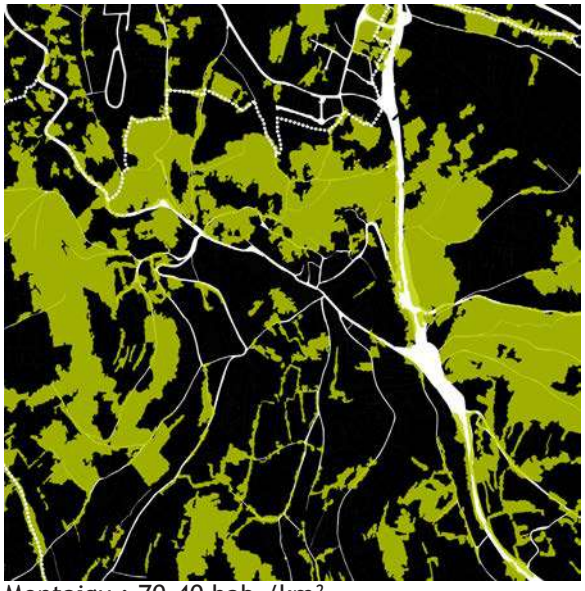

Montaigu : 70,40 hab./km²

Sources : BD Topo 2010 IGN, BD Parcellaire 2012-2013 IGN

Espaces bâtis et non-bâtis dans les principales villes-centre (gauche) et les communes banlieues les moins denses de l'unité urbaine (droite) des EPCI du pôle CFC.

CC du Larmont

Pontarlier : 446,30 hab./km²

Dommartin : 97,00 hab./km²

CA de Vesoul

Vesoul : 1737,70 hab./km²

Quincey : 100,70 hab./km²

Espaces bâtis et non-bâtis dans deux villes isolées constituant une unité urbaine par elles-mêmes.

Villes isolées (urbaines)

Saône : 158,60 hab./km²

Poligny : 84.10 hab./km²

Sources : BD Topo 2010 IGN, BD Parcellaire 2012-2013 IGN

Espaces publics et privés dans les principales villes-centre (gauche) et les communes banlieues les moins denses de l'unité urbaine (droite) des EPCI du pôle CFC.

CC du Larmont

Pontarlier : 446,30 hab./km²

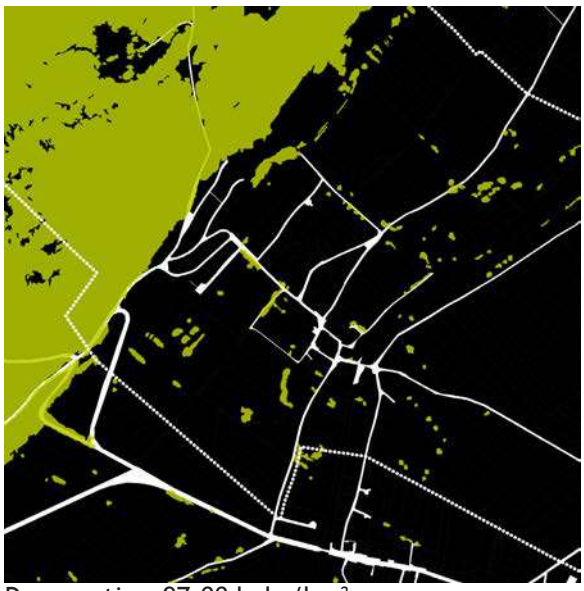

Dommartin : 97,00 hab./km²

CA de Vesoul

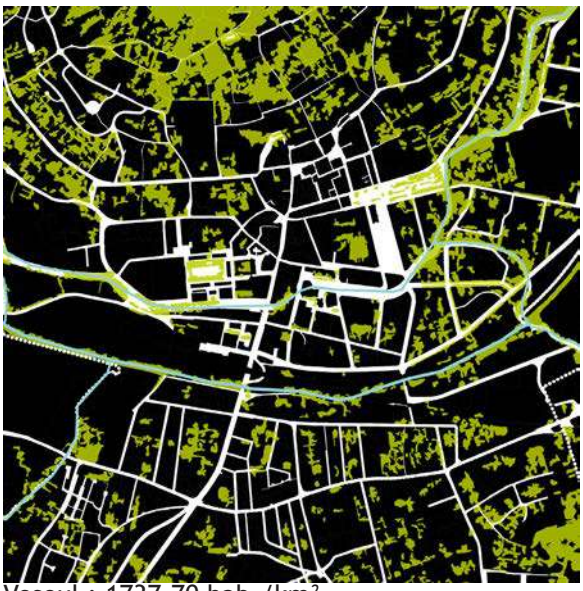

Vesoul : 1737,70 hab./km²

Quincey : 100,70 hab./km²

Espaces bâtis et non-bâtis dans deux villes isolées constituant une unité urbaine par elles-mêmes.

Villes isolées (urbaines)

Saône : 158,60 hab./km²

Poligny : 84.10 hab./km²

Sources : BD Topo 2010 IGN, BD Parcellaire 2012-2013 IGN

2.2.2 Logement (structure et évolutions)

- Individuel /collectif

Le pôle compte 150 000 résidences principales en 2010. Le logement collectif représente 60% de l'ensemble mais est essentiellement concentré dans les villes-centre, les communes périphériques comptant 81% de logements individuels. Les communes périphériques de la CA de Pontarlier sont plus dotées en logement collectifs : 30%, alors que le taux global du pôle est de 19%. Inversement, c'est dans les communes périphériques de la CA de Dole que le taux d'habitat individuel est le plus fort.

Répartition des logements par taille et par types

Villes centre	nombre de résidences principales	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces et plus	logement individuel	logement collectif
Besançon	66 815	13,9%	18,8%	25,1%	23,3%	18,9%	12,7%	87,3%
Dole	12 960	3,8%	11,1%	26,3%	28,3%	30,5%	38,3%	61,7%
Lons-le-Saunier	10 715	6,3%	13,6%	28,5%	27,6%	24,0%	19,6%	80,4%
Pontarlier	9 309	4,5%	16,4%	25,5%	27,2%	26,4%	24,1%	75,9%
Vesoul	9 226	7,4%	18,5%	25,9%	25,2%	23,0%	22,5%	77,5%
Total général	109 025	10,6%	17,2%	25,6%	24,8%	21,8%	18,2%	81,8%

EPCI hors ville centre	nombre de résidences principales	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces et plus	logement individuel	logement collectif
Grand Besançon	24711	1,3%	4,4%	12,9%	25,8%	55,6%	81,7%	18,3%
Grand Dole	12771	1,1%	5,0%	10,6%	21,2%	62,1%	80,4%	19,6%
Lons Agglomération	6913	0,5%	4,4%	13,1%	28,6%	53,4%	84,9%	15,1%
CC du Larmont	3595	1,5%	5,2%	13,9%	26,3%	53,1%	82,4%	17,6%
CA de Vesoul	7633	0,8%	5,6%	13,2%	20,4%	60,0%	70,2%	29,8%
Total pôle	55623	1,0%	4,8%	12,1%	24,1%	58,0%	81,2%	18,8%

EPCI	nombre de résidences principales	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces et plus	logement individuel	logement collectif
Grand Besançon	84 007	10,3%	15,0%	21,0%	22,7%	31,0%	31,1%	68,9%
Grand Dole	23 350	2,2%	7,8%	19,6%	28,5%	41,9%	61,5%	38,5%
Lons Agglomération	15 462	4,4%	10,2%	22,7%	27,1%	35,6%	44,4%	55,6%
CC du Larmont	11 809	3,5%	13,4%	22,0%	25,3%	35,8%	37,0%	63,0%
CA de Vesoul	15 428	4,6%	12,1%	19,9%	25,4%	38,0%	49,5%	50,5%
Total pôle	150 056	7,3%	12,9%	21,0%	24,5%	34,3%	39,6%	60,4%

Source : INSEE RP 2010

Taille des logements

La majeure partie des logements fait plus de 3 pièces. C'est dans la ville de Besançon que la proportion de « 1 pièce » est la plus importante, 13,9% alors que cette proportion n'est que de 3,8% à Dole et n'excède pas 8% dans les autres agglomérations. Les logements comportent plus de pièces dans les communes périphériques où le pourcentage de studios et de F1 est très faible : 0,9% pour l'ensemble des résidences principales du Pôle CFC. C'est dans le Grand Besançon que la proportion de grands logements (5 pièces et plus) est la plus importante : 58,8%.

Ancienneté du bâti

Logiquement, le parc de logement est plus ancien dans les villes-centre où la majorité des logements datent d'avant 1974. Dans les communes périphériques, la répartition égale des périodes de construction est un indicateur d'étalement urbain. Dans les communes périphériques de la CAGB, les constructions de logements ont eu lieu au même rythme entre 1982 et 2007, les périodes de construction 82/89, 90/98 et 99/07 représentent chacune 14% de l'ensemble du parc de logement.

Date de construction du bâti par EPCI (hors villes centres)

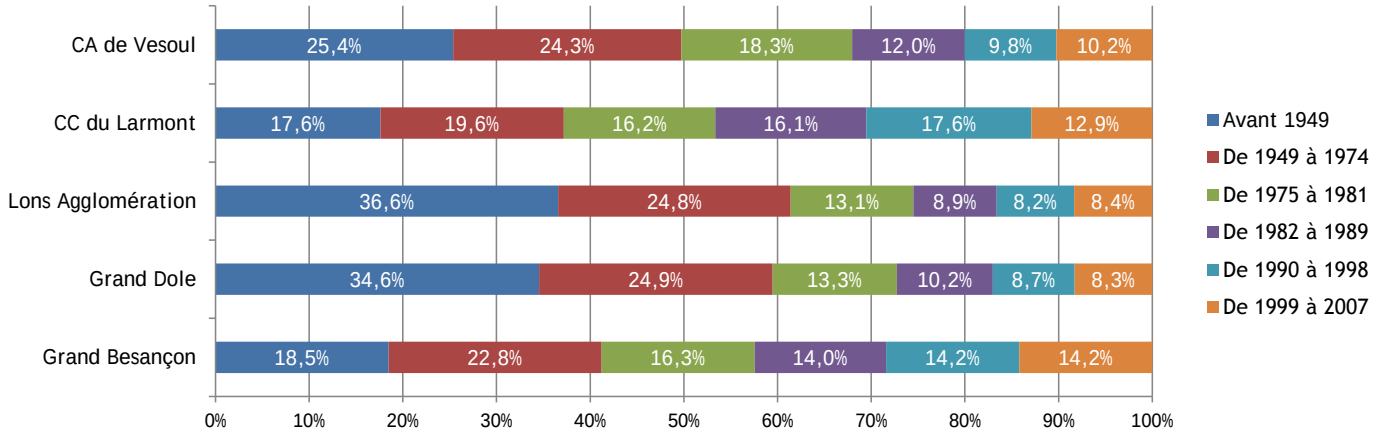

Source : INSEE RP 2010

2.2.3 Les quartiers dits « prioritaires »

Les quartiers dits «prioritaires» bénéficient depuis un certain temps de plusieurs dispositifs (politique de la ville, ANRU, observatoires…) visant à mieux connaître, résoudre ou mitiger les problèmes sociaux et urbains qu'ils abritent.

Période 2004-2014

Dans la période 2004-2014, 14 quartiers des EPCI membres du pôle Centre Franche-Comté ont été concernés par les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS), selon trois niveaux de priorités distincts :

- priorité 1 : quartiers dans lesquels une intervention massive et coordonnée de l'ensemble des moyens disponibles avait été jugé absolument indispensable ;
- priorité 2 : quartiers dans lesquels les difficultés sociales et économiques étaient considérées moindres, mais pour lesquels la mobilisation de moyens spécifiques au-delà des moyens de droit commun était jugée néanmoins nécessaire ;
- priorité 3 : autres quartiers où les actions à mettre en œuvre ont relevé davantage de la prévention ou de la coordination des moyens de droit commun.

Ces quartiers se caractérisent, entre autres, par leur emplacement en périphérie des principales villes-centre gardant souvent peu d'interfaces avec le reste de la ville, et par une densité relativement importante. C'est ainsi que la population totale habitant ces quartiers représente environ 13% de la population totale des EPCI du pôle CFC. Ce rapport est pourtant très inégal d'une ville à l'autre : à Besançon, Lons-le-Saunier et Vesoul les quartiers prioritaires concentrent environ un quart de leur population totale, alors que à Dole et Lons-le-Saunier la proportion de la population concernée est moindre (9-12%).

Villes-centre des EPCI du pôle CFC	Popula-tion 2009	Quartiers prioritaires 2004-2014	CUCS Priorité	ZUS	ZRU	ZFU	PNRU	Population 2009
Besançon	117 392	Battant/Madeleine	3					2 888
		Cité Amitié	3					476
		Cité Brulard	2	x				1 592
		Clairs soleils	2	x	x		x	2 373
		Fontaine Ecu	2					1 134
		Montrapon	2					2 759
		Palente-Orchamps	2	x				2 665
		Planoise	1	x	x	x	x	(**) 16 260
(**) Population municipale 2006 de la ZFU (dernière connue)								(*) 30 147
(*) Soit 26% de la population de la ville-centre								
Dole	24 906	Les Mesnils-Pasteur	1	x	x		x	(*) 2 897
(*) Soit 12% de la population de la ville-centre								
Lons-le-Saunier	17 907	La Marjorie les Mouillères	2	x				(*) 4 088
(*) Soit 23% de la population de la ville-centre								
Pontarlier	18 267	Berlioz	3					(*) 1 670
(*) Soit 9% de la population de la ville-centre								
Vesoul	15 920	Le Grand Grésil	3					607
		Les Rêpes-Pontarcher	3					1 221
		Grand Montmarin	2	x	x			2 205
(*) Soit 25% de la population de la ville-centre								(*) 4 033

Les conventions ANRU dans le cadre du programme national de rénovation urbaine (PNRU) ont facilité la mise en œuvre d'opérations de renouvellement urbain dans certains de ces quartiers. De plus, les collectivités ont impulsé de leur côté d'autres opérations (non subventionnées) toujours dans l'objectif de rénover les quartiers dégradés.

Villes-centre des EPCI du pôle CFC	Quartiers prioritaires 2004-2014	Conventions signées au 31 mai 2014	Montant projet	Subventions ANRU
Besançon	Clairs soleils	x	46 M€	11 M€
	Planoise	x	144 M€	28 M€
Dole	Les Mesnils-Pasteur	x	65 M€	14 M€

Le quartier Battant/Madeleine se distinguent des autres par son caractère historique et patrimonial. Il est protégé par un plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV). Malgré l'existence de problèmes sociaux et de l'état de dégradation du parc bâti, ce quartier n'a pas été retenu jusqu'à présent pour bénéficier des dispositifs de la politique de la ville, du programme national de rénovation urbaine (PNRU) et du programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD 2009-2016).

Le centre-ville de Lons-le-Saunier n'était pas identifié comme quartier prioritaire. Il a néanmoins fait l'objet d'une étude expérimentale ORQAD (opération pour la requalification des quartiers anciens dégradés) en 2010. Cette étude a été enrichie en 2011 à travers un travail prospectif mené à l'échelle de l'agglomération par l'atelier national « Territoires économiques » (mis en place par le Ministère de l'écologie et du logement), qui a apporté une vision à moyen et long terme du développement urbain dans sa dimension économique. Ces études ont permis la mise en place d'une OPAH de renouvellement urbain, dont la mise en œuvre est en cours.
Jusqu'à présent peu de réflexions globales ont été engagées pour l'intégration de ces quartiers dans leur contexte urbain.

Quartiers avec convention ANRU : Planoise (Besançon), Mesnils Pasteurs (Dole)

Autres quartiers prioritaires : La Marjorie les Mouillères (Lons-le-Saunier), Berlioz (Pontarlier), Montmarin (Vesoul)

Période 2015-2020

Les dispositifs présentés ci-avant seront remplacés à partir du 1 janvier 2015 par les « contrats de ville » (2015-2020) qui devront être adossés au projet de territoire porté par chaque intercommunalité. Le contrat de ville deviendra à partir du 1er janvier 2015 le cadre unique pour les enjeux de cohésion sociale, de développement urbain et de développement économique. Cette réforme insiste sur la large mobilisation des acteurs institutionnels, acteurs de la société civile et habitants des quartiers. Une actualisation régulière est annoncée tous les 6 ans.

Au sein des EPCI membres du Pôle CFC, 10 quartiers (9 périmètres) sont désormais identifiés comme prioritaires pour la période 2015-2020, contre 14 quartiers identifiés auparavant.
Les quartiers sortants de la politique de la ville concernent les villes de Besançon (Battant/Madeleine, Cité Amitié, Fontaine Ecu) et Vesoul (Le Grand Grésil et une partie des Rêpes-Pontarcher). Certains quartiers sortants, présentant des difficultés particulières, devront bénéficier d'une veille active.
L'ensemble des quartiers retenus étaient déjà identifiés comme quartiers prioritaires auparavant, mais avec différents niveaux de priorité.

Villes-centre des EPCI du pôle CFC	Quartiers prioritaires 2015-2020	Avant	Périmètre changé
Besançon	Cité Brulard	CUCS+ZUS	oui
	Clairs-soleils	CUCS+ZUS+ZRU+PNRU	oui
	Montrapon	CUCS	oui
	Palente-Orchamps	CUCS+ZUS	oui
	Planoise	CUCS+ZUS+ZRU+ZFU +PNRU	oui
Dole	Les Mesnils-Pasteur	CUCS+ZUS+ZRU+PNRU	oui
Lons-le-Saunier	La Marjorie les Mouillères	CUCS+ZUS	oui
Pontarlier	Berlioz	CUCS	oui
Vesoul	Montmarin	CUCS+ZUS	oui
	Les Rêpes-Pontarcher	CUCS	oui

Au niveau national 1 300 quartiers prioritaires sont désormais identifiés. Uniquement 200 quartiers - soit 15,38% des quartiers prioritaires - pourront bénéficier des opérations de rénovation urbaine financées par la politique de la ville (subventions de l'Etat à travers l'ANRU).

Les quartiers sortants et les autres quartiers fragiles ne bénéficieront que des crédits dits de droits communs : ceux en provenance des politiques thématiques de l'Etat mais surtout des collectivités. Le rôle des collectivités est donc renforcé pour assurer la continuité d'action en faveur de l'intégration sociale et urbaine de ces quartiers dans les villes.
L'ensemble des financements seront organisés par les contrats de ville actuellement en cours de préparation.

2.2.3 Les services à la population

La base permanente des équipements permet de recenser les services disponibles sur un territoire et de les distinguer en 3 gammes. La gamme de proximité recouvre les équipements les plus courants, la gamme supérieure les équipements les plus rares. La gamme intermédiaire comprend des équipements structurants à l'échelle de pôles urbains.

- Proximité

Les équipements présents dans le pôle CFC sont majoritairement des équipements de proximité, à raison de 5 pour 10 000 habitants. Le Grand Dole est celui qui compte le plus d'équipements de proximité pour 1000 habitants (6,8) alors que le Grand Besançon n'en compte que 4,1.

- Intermédiaire

La gamme intermédiaire représente 22% du total des équipements du Pôle CFC. Seules les villes–centre du pôle concentrent assez d'équipements de cette gamme pour être considérées comme pôles intermédiaires.

- Supérieur

La CC du Larmont se distingue par une surreprésentation des équipements de gamme supérieure : 17,6% ce qui équivaut à 1,6 équipements pour 1000 habitants alors que la moyenne sur le pôle est de 0,8.
41,2% des équipements sont destinés aux services aux particuliers (poste, gendarmerie mais également restaurants ou coiffeurs). Suivent les équipements de santé (19,4%), les commerces (18,1%) puis les équipements de sport loisirs et culture (14,1%). Les écoles, collèges et lycées représentent 5,1%, et les services de transports et déplacements (essentiellement des compagnies de taxi) 2,2%.

Gamme de proximité (23 équipements)	Gamme intermédiaire (28 équipements)	Gamme supérieure (36 équipements)
Services aux particuliers	Services aux particuliers	Services aux particuliers
La poste	Trésorerie	ANPE
Banque, caisse d'épargne	Police, gendarmerie	Location d'automobiles et d'utilitaires légers
Réparation automobile et de matériel agricole	Pompes funèbres	Agence de travail temporaire
Maçon	Contrôle technique automobile	Commerces
Plâtrier peintre	École de conduite	Hypermarché
Menuisier charpentier serrurier	Entreprise générale du bâtiment	Poissonnerie
Plombier couvreur chauffagiste	Vétérinaire	Parfumerie
Électricien	Blanchisserie teinturerie	Produits surgelés
Coiffure	Soins de beauté	Enseignement
Restaurant	Commerces	Lycée d'enseignement général et/ou technologique
Agence immobilière	Supermarché	Lycée d'enseignement professionnel
Commerces	Librairie papeterie	Santé - Social
Épicerie et supérette	Magasins de vêtements	Établissement de santé court séjour
Boulangerie	Magasin d'équipement du foyer	Établissement de santé moyen séjour
Boucherie charcuterie	Magasins de chaussures	Établissement de santé long séjour
Fleuriste	Magasin d'électroménager	Établissement psychiatrique
Enseignement	Magasin de meubles	Urgences
Maternelle	Magasin d'articles de sports et de loisirs	Maternité
École élémentaire	Droguerie, quincaillerie, bricolage	Centre de santé
Santé - Social	Horlogerie bijouterie	Structures psychiatriques en ambulatoire
Médecins omnipraticien	Enseignement	Spécialiste en cardiologie
Chirurgien dentiste	Collège	Spécialiste en dermatologie vénéréologie
Infirmier	Santé - Social	Spécialiste en gynécologie médicale
Masseur kinésithérapeute	Opticien lunetier	Spécialiste en gynécologie obstétrique
Pharmacie	Orthophoniste	Spécialiste en gastro-entérologie hépatologie
Transports	Pédicure podologue	Spécialiste en psychiatrie
Taxi	Laboratoire d'analyses médicales	Spécialiste en ophtalmologie
	Ambulance	Spécialiste en oto-rhino-laryngologie
	Personnes âgées : hébergement	Spécialiste en pédiatrie
	Personnes âgées : service d'aide	Spécialiste en radiodiagnostic et imagerie médicale
	Garde d'enfant d'âge préscolaire	Sage-femmes
		Orthoptiste
		Personnes âgées : soins à domicile
		Enfants handicapés : hébergement
		Enfants handicapés : services à domicile et ambulatoires
		Adultes handicapés : hébergement
		Adultes handicapés : services
		Travail protégé
		Loisirs
		Cinéma

Classification des équipements par gamme selon l'INSEE - Base permanente des équipements

Répartition des équipements par gamme

	Gamme de proximité	Gamme intermédiaire	Gamme supérieurG
Grand Besançon	70,7%	21,3%	8,0%
Grand Dole	72,1%	20,0%	7,9%
Lons Agglomération	65,7%	21,1%	13,2%
CC du Larmont	54,4%	28,0%	17,6%
CA de Vesoul	64,0%	24,2%	11,8%
Total Pôle-CFC	67,8%	22,1%	10,1%

Source : BPE 2012

Ventilation et part des équipements par secteur d'activité

	Commerces	Enseignement	Santé	Services aux particuliers	Sports, loisirs et culture	Transports et déplacements
Grand Besançon	17,9%	5,1%	19,3%	40,8%	13,7%	3,2%
Grand Dole	16,2%	4,8%	16,8%	43,2%	17,0%	2,0%
Lons Agglomération	18,8%	5,0%	19,1%	44,6%	12,2%	0,3%
CC du Larmont	21,3%	5,4%	24,7%	37,2%	10,0%	1,3%
CA de Vesoul	18,9%	5,0%	19,8%	39,2%	15,3%	1,8%
Total Pôle-CFC	18,1%	5,1%	19,4%	41,2%	14,1%	2,2%

Source : BPE 2012

Ces cartes montrent en orange les communes comportant au moins 20 équipements de proximité sur les 29 définis par l'INSEE. Elles peuvent être considérées comme « pôles de proximité ». Les communes comptant plus de 20 équipements sur 32 de gamme intermédiaire et plus de 24 équipements sur 36 de gamme supérieure peuvent être considérées comme « pôle intermédiaire » ou « pôle supérieur ». Seules les villes-centre du Pôle CFC appartiennent à ces deux dernières catégories.

Grand Besançon

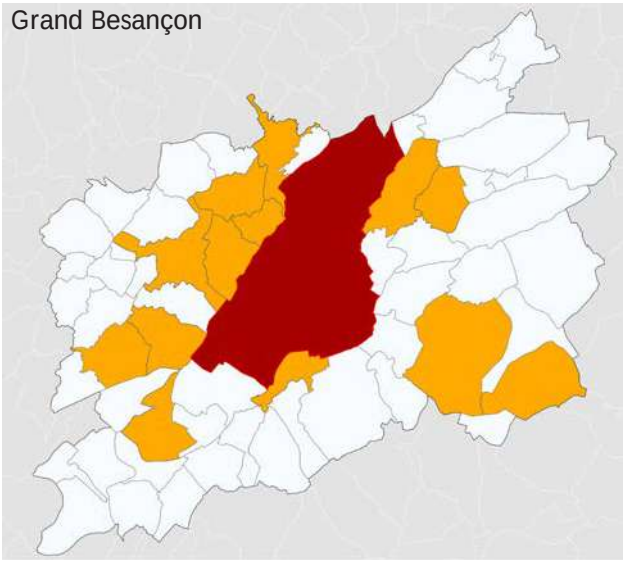

Pôle intermédiaire et supérieur : Besançon
Pôles de proximité : Beure, Montferrand-le-Château, Franois, Chemaudin, Pirey, Pouilley-les-Vignes, Ecole-Valentin, Miserey-Salines, Châtillon-le-Duc, Thise, Roche-lez-Beaupré, Saône, Mamirolle
Source : BPE 2012

Grand Dole

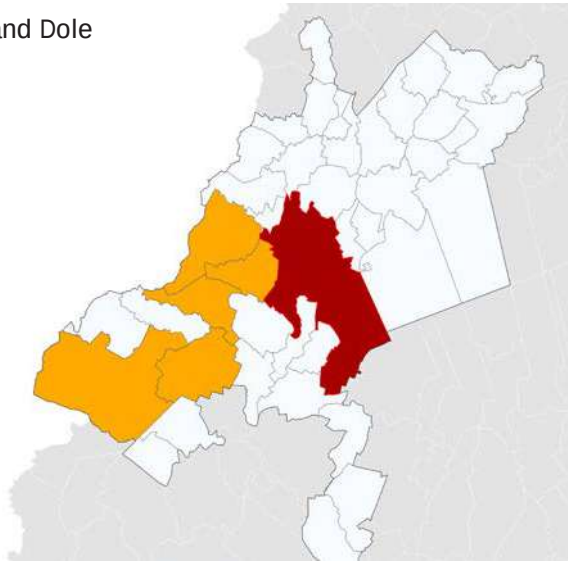

Pôle intermédiaire et supérieur : Dole
Pôles de proximité : Foucherans, Champvans, Damparis, Tavaux, Saint Aubin
Source : BPE 2012

Lons Agglomération

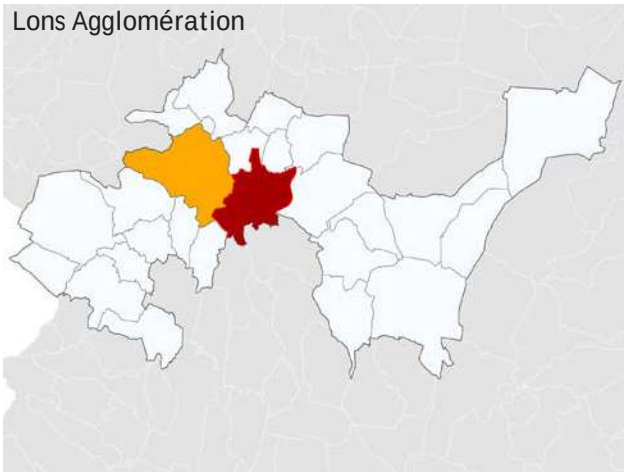

Pôle intermédiaire et supérieur : Lons-le-Saunier
Pôle de proximité : Montmorrot
Source : BPE 2012

CC du Larmont

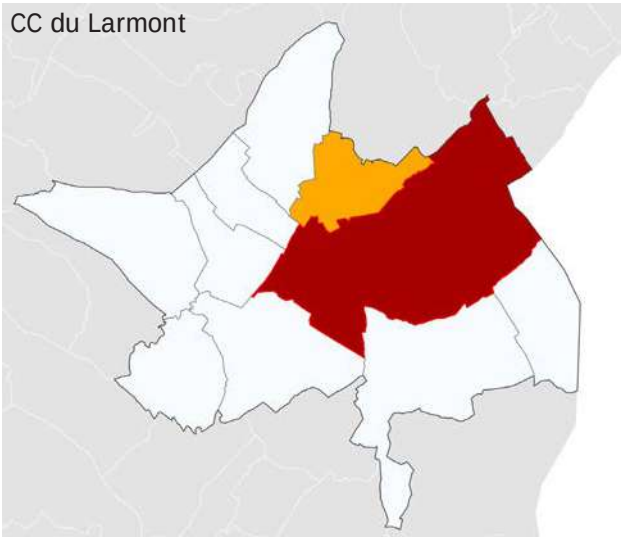

Pôle intermédiaire et supérieur : Pontarlier
Pôle de proximité : Doubs
Source : BPE 2012

CA de Vesoul

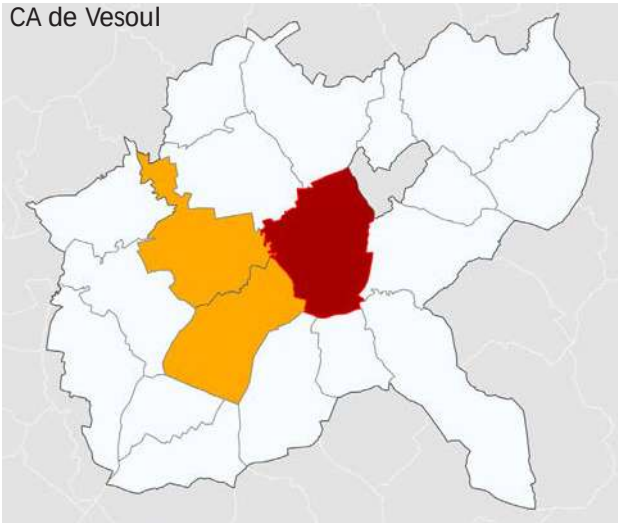

Pôle intermédiaire et supérieur : Vesoul
Pôles de proximité : Noidans-les-Vesoul, Vaivre-et-Montoille
Source : BPE 2012

2.2.4 La mobilité urbaine

Les transports en commun urbains

Les 5 EPCI membres sont tous Autorités Organisatrices de Transports Urbains. A ce titre, ils organisent les services de transports collectifs sur leurs territoires respectifs. Ceux-ci sont très inégaux car dépendent directement de la taille de l'agglomération et de la densité de population.

- Le réseau VBus irrigue l'agglomération de Vesoul et ses 19 communes avec 8 lignes régulières et 1 millon de voyages par an.
- Le réseau Tallis dessert l'agglomération de Lons-le-Saunier avec 4 lignes régulières.
- Le réseau Pontabus, centré sur Pontarlier et la commune de Doubs, propose deux lignes.
- Les Transports du Grand Dole se composent de 6 lignes régulières irriguant l'agglomération de Dole.
- Le réseau Ginko, quant à lui, est composé de 18 lignes urbaines et 34 lignes périurbaines irriguant le territoire du Grand Besançon. Le nombre total de voyages enregistré est de 24 millions de voyages en 2012. Rapporté au nombre d'habitants, il est un des plus élevés de France parmi les agglomérations de taille comparable (135 voyages/hab./an). La première ligne de tramway de l'agglomération, entrant en service en août 2014, permettra d'assoir la place de l'alternative à la voiture en ville.

Toutes les agglomérations ont également développé des services de transports en commun à la demande et d'autres initiatives telles que le transport des personnes à mobilité réduite, les navettes centre-ville gratuites à Dole ou encore des services d'information aux voyageurs via smartphone.

La problématique générale de chaque EPCI réside dans la diminution de la part modale de la voiture au profit des autres modes de transport. La performance des réseaux TC doit, pour cela, être améliorée notamment en direction des actifs (temps de parcours réduits, horaires adaptés...). De plus, une meilleure articulation entre ces réseaux urbains, les réseaux inter-urbains, notamment ferrés et les modes de proximité (modes actifs) est primordiale.

La prise en compte des modes actifs

Les modes actifs - ou modes doux - représentent la marche à pied et le vélo. Ces modes de transport de proximité constituent le premier maillon ou le dernier maillon de la chaîne de transport intermodale. Ils sont pris en compte par les EPCI membres au travers de leurs documents d'urbanisme et différents schémas cyclables notamment (il n'existe aucun Plan Piéton dans les EPCI du Pôle CFC).

La marche à pied est rendue très présente dans les centres urbains denses par des aménagements de plus en plus accessibles et un apaisement des circulations automobiles, malgré des problématiques locales liées notamment au stationnement (au centre-ville de Besançon, la part modale de la marche à pied représente plus de 65% des déplacements). Cependant la prise en compte des piétons est plus délicate dans les communes et quartiers périphériques. En effet, les aménagements sont généralement moins sécurisés et la place du piéton dans les centres-bourgs n'est pas toujours prioritaire au sein des espaces publics.

La place du vélo est encore aujourd'hui très minoritaire sur le territoire des agglomérations avec des parts modales comprises entre 2% et 3%.
Les agglomérations de Vesoul, Dole, Besançon ont élaboré un schéma cyclable d'agglomération permettant d'identifier des itinéraires prioritaires irriguant les communes à mettre en œuvre mais la réalisation reste très partielle et nécessite un temps important (acquisition des parcelles notamment…). Lons-le-Saunier a également réalisé une première voie verte d'agglomération permettant de relier les communes du Sud de l'EPCI à Lons-le-Saunier. Pontarlier a engagé des réflexions pour le développement de la pratique du vélo sur son territoire. Ces réflexions devraient aboutir au sein de ce nouveau mandat.

Il est important de rappeler que la prise en compte des modes actifs est un sujet primordial pour les villes aujourd'hui et une bonne intégration de ces modes au sein des espaces urbains et périphériques est un enjeu primordial pour la réduction de la circulation automobile.

2.3 Mutations urbaines

Les mutations urbaines sont de différents ordres dans les territoires membres du pôle métropolitain. Il est possible de distinguer deux types selon le changement de l'affectation du sol :

- L'extension urbaine : cette dynamique est impulsée actuellement dans les territoires membres du Pôle CFC notamment dans les couronnes périurbaines, dans le cadre de projets économiques et/ou stratégiques (zones d'activités économiques, zones d'activités spécialisées et stratégiques, grands équipements associés…). Elle est cadrée par des schémas d'armature économique ou les prescriptions des SCoTs (lorsqu'ils existent). Elle concerne aussi les projets de création de nouveaux quartiers ou de lotissements dans les zones AU (à urbaniser) identifiées dans les documents d'urbanisme locaux et selon les objectifs fixés dans les documents cadres SCoT et PLH (lorsqu'ils existent). Ce phénomène concerne souvent des terres agricoles, dont le changement d'affectation est autorisé vis-à-vis des nouveaux besoins d'une population « urbaine » croissante.

- La désaffectation et le changement d'usage de sites : cette dynamique, qui concerne notamment les principales villes-centre, est le résultat de la désindustrialisation et de la migration progressive des activités, administrations, services et habitat vers les couronnes périphériques. Ces phénomènes :

  - pénalisent les centres de vie historiques, laissant des sites et des bâtiments inoccupés (souvent pollués et/ou en mauvais état de conservation), mais impulsent en parallèle une dynamique de gestation de projets pour revitaliser les cœurs de villes ;

  - favorisent la déconcentration d'équipements et services, la création de polarités secondaires dans les pôles urbains et l'émergence de nouvelles mobilités dans les cœurs de villes denses.

Les projets de reconversion de sites nécessitent souvent une réflexion préalable importante, voire stratégique et sur le long terme, un montage financier complexe, l'intervention de l'action publique comme moteur des démarches et la recherche de partenariats et/ou investisseurs. La réalisation d'études de programmation, opportunité (ou de marché) et de faisabilité (technique et économique) prend une place primordiale avant l'engagement opérationnel du projet de reconversion.
Le travail avec les référents techniques de chaque EPCI a permis de recenser un certain nombre de sites concernés par ces mutations urbaines, notamment ceux concernés par la désaffectation et le changement d'usage et les projets stratégiques majeurs portés par ces territoires. Un total de 66 sites/projets de différentes natures sont recensés à l'heure actuelle, dont 56 concernent le renouvellement urbain et 61 concernent les principales villes-centre.

Nombre et catégorie de projets recensés dans les EPCI du Pôle CFC

	Sites/ projets	Projets stratégiques	Quartiers	Equipements et services	Système viaire	Espaces publics	Non définis
Grand Besançon	26	2	8	6	3	5	2
Grand Dole	9	1	2	2	0	1	3
Lons Agglomération	12	0	2	2	6	0	2
CC du Larmont	9	0	3	4	1	1	0
CA de Vesoul	10	0	2	3	1	2	2
TOTAUX	66	3	17	17	11	9	8

	dont renouvellement urbain	dont concernant la ville-centre
Grand Besançon	20	23
Grand Dole	8	9
Lons Agglomération	12	10
CC du Larmont	8	9
CA de Vesoul	8	10
TOTAUX	56	61

Source : AudaB

Grand Besançon

Sites en mutation	Commune	Type de mutation	Projet envisagé ou en cours	Stade
Ancien centre de tri postal	Besançon	Désaffectation	--	--
Ancien conservatoire	Besançon	Désaffectation	Réaménagement en hôtel	Opération envisagée
Axe Gare Viotte - TEMIS	Besançon	Changement de statut de la voirie, requalification	Insertion d'un site propre bus, partage multimodal de la voirie, requalification de l'espace public	Opération envisagée
Berges du Doubs	Besançon	Mise en valeur	Requalification	Etudes préalables en cours
Campus La Bouloie	Besançon	Confortement, mise en valeur	Projet de réorganisation, ouverture vers la ville et création de nouveaux espaces, dont la création du Jardin de la découverte et des savoirs (délocalisation du jardin botanique de la Place Leclerc)	Etudes préalables
Caserne Vauban	Besançon	Désaffectation	Ecoquartier (démolition-construction-rénovation)	Opération envisagée
Citadelle	Besançon	Mise en accessibilité	Accès multimodal et nouveau mode d'accès	Etudes préalables
Entrée de ville Ouest	Besançon, Beure	Changement de statut de la voirie	Requalification en boulevard urbain	Etudes préalables en cours
Espace de détente aqualudique	Osselle ou Chalezeule	Réaménagement	Aménagement d'un espace de loisir/détente de plein air lié à l'eau	Etudes préalables en cours
Fort Griffon	Besançon	Désaffectation	Relocalisation-regroupement des organismes dépendants du Conseil général du Doubs	Opération en cours
Hauts-du-Chazal	Besançon	Urbanisation	Nouveau quartier en lien avec le Pôle Santé (hôpital Minjoz, TEMIS Santé, faculté de médecine de l'UFC) ; programmation mixte : activités (santé) et écoquartier d'habitat	Opération en cours
Îlot Pompiers	Besançon	Désaffectation, renouvellement urbain	Projet de recomposition urbaine de l'îlot, programmation à dominante habitat, avec commerces-services	Etudes préalables en cours
Les Glacis	Besançon	Mise en valeur	Requalification de l'espace public, ouverture du centre-ville	Etudes préalables
Passages Pasteur	Besançon	Renouvellement urbain	Projet urbain à programmation mixte	Opération en cours
Place Leclerc	Besançon	Désaffectation	-	Dossier de site AudaB
Place de la Bascule - Saint-Ferjeux	Besançon	Requalification	-	-
Place de la Liberté - Chaprais	Besançon	Requalification	-	-
Place Victor Hugo	Besançon	Requalification	-	-
Planches-Relançons	Besançon	Urbanisation	Création d'écoquartier, programmation mixte	-

Sites en mutation	Commune	Type de mutation	Projet envisagé ou en cours	Stade
Prés-de-Vaux	Besançon	Désaffectation	Démolition de la «cathédrale» (friche industrielle), parc urbain, quartier d'habitat	Opération envisagée
Quartier Battant	Besançon	Renouvellement urbain	Projet de renouvellement urbain	
Quartier Viotte (quartier gare)	Besançon	Désaffectation, renouvellement urbain	PEM (sera livré en juin 2014), quartier gare à programmation mixte : pôle Etat, habitat	Etudes préalables en cours
RN57	Devecey, Chatillon, Miserey-Salines, Ecole-Valentin	Changement de statut de la voirie	Mise à 2x2 voies de la RN57	Opération en cours
Saint-Jacques/ Refuge/Hôtel Montmartin	Besançon	Désaffectation progressive	Projet urbain à programmation mixte	Etudes préalables en cours
Secteur Nord	Auxon-Dessus, Châtillon-le-Duc	Secteur gare TGV	Projet à programmation stratégique : ZAE Parc tertiaire Besançon Franche-Comté TGV, mutation du triangle ferroviaire	Opération en cours et études préalables en cours
Vaîtes	Besançon	Urbanisation	Ecoquartier avec services de proximité et équipements publics	

Site Saint-Sacques/Arsenal : projet stratégique de reconversion du site structurant en cœur d'agglomération, suite au déménagement du CHU en périphérie. Source photo : AudaB 2010

Projet de Parc tertiaire Besançon Franche-Comté TGV : projet stratégique lié au développement du secteur de la gare TGV et du secteur nord de l'agglomération bisontine. Source image de synthèse : Grand Besançon 2012

Grand Dole

Sites en mutation	Commune	Type de mutation	Projet envisagé ou en cours	Stade
Couvent des Cordeliers	Dole	Désaffectation	-	-
Idéal Standard	Dole	Désaffectation	-	-
Le Pasquier et avenue de Lahr	Dole	Mise en valeur	Projet de requalification, implantation d'un office de tourisme flottant	Opération en cours
Le Théâtre (Scènes du Jura)	Dole	Mise à niveau	Mise à niveau nécessaire	Réflexion préalable
Quartier gare	Dole	Désaffectation, renouvellement urbain	Requalification (projet de PEM en cours d'exécution)	Opération en cours Réflexion préalable
Quartier rive gauche «les Berges»	Dole	Désaffectation	Projet de requalification en cours de définition	Etudes préalables
Piscine municipale (centre-ville)	Dole	Désaffectation envisagée	-	Réflexion préalable en cours
Tavaux	Dole, Tavaux	Secteur aéroport	Projet à programmation stratégique : ZAE INNOVIA, projet d'écoquartier	-
Voie ferrée Grévy	Dole	Désaffectation	Projet de requalification en voie douce urbaine (première phase prévue à l'horizon 2018)	-

INNOVIA : zone d'activités à proximité de l'aéroport Dole-Tavaux, projet stratégique

Idéal Standard : site industriel désaffecté en 2011

Lons Agglomération

Sites en mutation	Commune	Type de mutation	Projet envisagé ou en cours	Stade
Axe Rue Emile Monot - Av. Thurel - Av. de la Marseillaise et îlot des Tannauers	Lons-le-Saunier	Changement de statut de la voirie et renouvellement urbain	Requalification en voirie de centre-ville (desserte locale) et pas au transit. Démolition et reconstruction d'une résidence à destination des personnes âgées.	Etudes préalables pour la voirie et travaux en cours pour le bâtiment
Boulevard urbain entre Montmorot et Octroi de Lyon	Lons-le-Saunier et Montmorot	Changement de statut de la voirie et renouvellement urbain	Requalification de l'espace public et ancien collège Montciel (hôtel, salles de réunions, services…)	Etudes préalables
Boulevard urbain entre Octroi de Lyon et route de Macornay	Lons-le-Saunier	Changement de statut de la voirie	Requalification de l'espace public	Etudes préalables
Centre historique	Lons-le-Saunier	Renouvellement urbain	Renouvellement urbain des îlots dégradés dans le cadre d'une OPAH-RU	Opération en cours
Cours Colbert et Sully et Bœuf sur le Toit	Lons-le-Saunier	Changement de statut de la voirie	Requalification de l'espace public, reconstruction d'une salle de spectacle	Etudes préalables (voirie) et travaux en cours (bâtiment)
Entrée de ville Ouest	Montmorot	Changement de statut de la voirie	Requalification de l'espace public entre le rond-point du Rocher et le chemin des 6 ponts.	Etudes préalables
Entrée de ville Sud-Ouest	Montmorot et Messia-sur-Sorne	Changement de statut de la voirie	Requalification de l'espace public de la RD 159 au passage sous la voie SNCF	Etudes préalables
Hôtel de Ville	Lons-le-Saunier	Changement d'affectation programmé	Regroupement des musées existants et mise en valeur des collections (aujourd'hui non exposées)	Réflexion préalable
Hôtel Dieu	Lons-le-Saunier	Désaffectation partielle	-	-
Maison Diocésaine de Montciel	Lons-le-Saunier	Désaffectation envisagée	-	-
Quartier gare	Lons-le-Saunier	Désaffectation, renouvellement urbain	Projet de PEM, centre sportif (côté sud, ancien centre de tri postal), tertiaire (bureaux et commerces côté nord)	Opération envisagée
Usine Bourgeois	Lons-le-Saunier	Désaffectation, changement d'usage	Maison médicale et logements	Etudes préalables

Axe Monot-Thurel-Marseillaise : projet de requalification. Ancien centre de tri postal : projet de reconversion en centre sportif

CC du Larmont

Sites en mutation	Commune	Type de mutation	Projet envisagé ou en cours	Stade
Anciens abattoirs	Pontarlier	Désaffectation envisagée	Projet d'écoquartier	
Complexe sportif Plaine Pourny	Pontarlier	Désaffectation relocalisation	Délocalisation du centre sportif municipal (centre-ville) vers la Plaine Pourny, nouvelle affectation pour le centre sportif municipal existant	Réflexion préalable
Contournement RN57	Pontarlier	Requalification -extension urbaine	Contournement de Pontarlier par le Sud-Ouest	Réflexion préalable
Piscine Georges Cuinet	Pontarlier	Mise à niveau	Projet de requalification, synergie avec la maison des associations	Réflexion préalable
Faubourg Saint-Etienne	Pontarlier	Renouvellement urbain	Restructuration urbaine	
Maison Chevalier	Pontarlier	Désaffectation	Délocalisation de la médiathèque existante vers la Maison Chevalier : projet de mise à niveau de l'offre	
Place Saint Bénigne	Pontarlier	Requalification	Mise en valeur de l'espace public	
Usine Les Forges	Pontarlier	Désaffectation	Complexe sportif-nautique (piscine de plein air)	
Zone industrielle - Saint Pierre	Pontarlier	Renouvellement urbain	Mixité urbaine, mutation d'espaces économiques vers l'habitat	

Anciens abattoirs : projet d'écoquartier en perspective

Maison Chevalier : projet de nouvelle médiathèque intercommunale en réflexion

CA de Vesoul

Sites en mutation	Commune	Type de mutation	Projet envisagé ou en cours	Stade
Anciens abattoirs	Vesoul	Désaffectation	Projet d'artisanat et services	
Lac de Vaivre - Ludolac	Vesoul	Désaffectation, valorisation, renouvellement urbain,	Projet de centre aquatique autour du Lac de Vaivre, reconversion des piscines municipales en centre-ville	

Sites en mutation	Commune	Type de mutation	Projet envisagé ou en cours	Stade
Centre historique	Vesoul	Renouvellement urbain	Requalification de la Place Pierre Renet, opérations de renouvellement urbain des îlots dégradés (habitat indigne), et autres espaces à réinvestir	
Collège Gérôme	Vesoul	Désaffectation envisagée	Déménagement prévu vers les anciens locaux de l'IUFM de Vesoul, nouvelle affectation pour les locaux existants en centre-ville	Réflexion préalable
Contournement Sud-Ouest	Vesoul, Frotez-lès-Vesoul, Colombe-lès-Vesoul, Quincey, Navenne, Echenoz-la-Méline, La Demie, Neurey-lès-la-Demie, Vallerois-Lorioz, Vellefaux	Requalification -extension urbaine	Création d'une voie départementale, requalification de la voirie existante en centre-ville, projet de ZAE à Echenoz-la-Méline	Etudes préalables
Jardin anglais et Allées	Vesoul	Mise en valeur	Réaménagement des Allées et du kiosque du jardin anglais en lien avec la valorisation du centre-ville	
La Motte	Vesoul	Mise en valeur	Aménagement d'un parvis autour de l'oratoire	Opération envisagée
Quartier gare	Vesoul	Désaffectation, renouvellement urbain	PEM réalisé, projet tertiaire (bureaux et commerces)	
Site Paul Morel	Vesoul	Désaffectation, renouvellement urbain	Projet de restructuration du site, ZAC en cours, réaffectation des bâtiments anciens (MH) non définie	Opération en cours Réflexion préalable
Station d'épuration	Vesoul	Désaffectation partielle		

Site Paul Morel : projet de réaffectation des bâtiments anciens à définir.

Place Pierre Renet : projet de requalification de l'espace public.

2.4 Environnement et transition énergétique

2.4.1 Les consommations d'énergie primaire en Centre Franche-Comté

Afin de caractériser les EPCI et le Pôle CFC en matière de transition énergétique, le choix a été fait de mesurer la répartition de consommation d'énergie primaire en volume et par habitants, par secteurs d'activité, et par type d'énergie, dans les différents EPCI du Pôle. Ces chiffres ont été générés grâce à la plateforme de données OPTEER et datent de 2008. Ils sont comparés à la Franche-Comté et à la France quand cela est possible.

Les consommations d'énergie en volume

	Consommation énergétique (ktep)	Population	Consommation énergétique par habitant (tep/hab.)
CA de Vesoul	107,85	32 583	3,31
Grand Dole	681,97	52 776	13,39
Lons Agglomération	112,18	32 292	3,47
CC du Larmont	125,89	26 734	4,71
Grand Besançon	532,6	176 764	3,01
Franche-Comté	4 606,8	1 162 292	3,99
France	273 600	62 300 000	4,39

Source : OPTEER 2008

En valeurs absolues, les consommations d'énergie sont particulièrement importantes pour le Grand Besançon et le Grand Dole – lequel dépasse même les consommations du Grand Besançon. Cela paraît logique puisqu'il s'agit des deux EPCI les plus peuplés du Pôle (ce qui implique une consommation liée au cadre bâti, aux transports et à une certaine activité et renvoie aux postes de consommation les plus importants).

Cependant en rapportant les consommations d'énergie au nombre d'habitants, les ratios identifient les territoires différemment. Le ratio du Grand Besançon devient le moins élevé des EPCI du Pôle avec 3,01 tep/hab., juste en deçà de Vesoul (3,31 tep/hab.) et de Lons-Le-Saunier (3,47 tep/hab.) ce qui peut traduire une certaine efficacité en matière d'économie énergétique. En revanche, le ratio du Grand Dole reste de loin le plus élevé avec 13,39 tep/hab., ce qui peut s'expliquer par la présence d'un important site du groupe industriel Solvay à Tavaux (production chimique) et l'aéroport de Dole-Jura. Pour information, la consommation moyenne d'énergie par habitant à l'échelle nationale est de 4,39 ktep/hab et 3,99 ktep/hab. à l'échelle régionale.

Consommations d'énergie (en ktep, 2008)

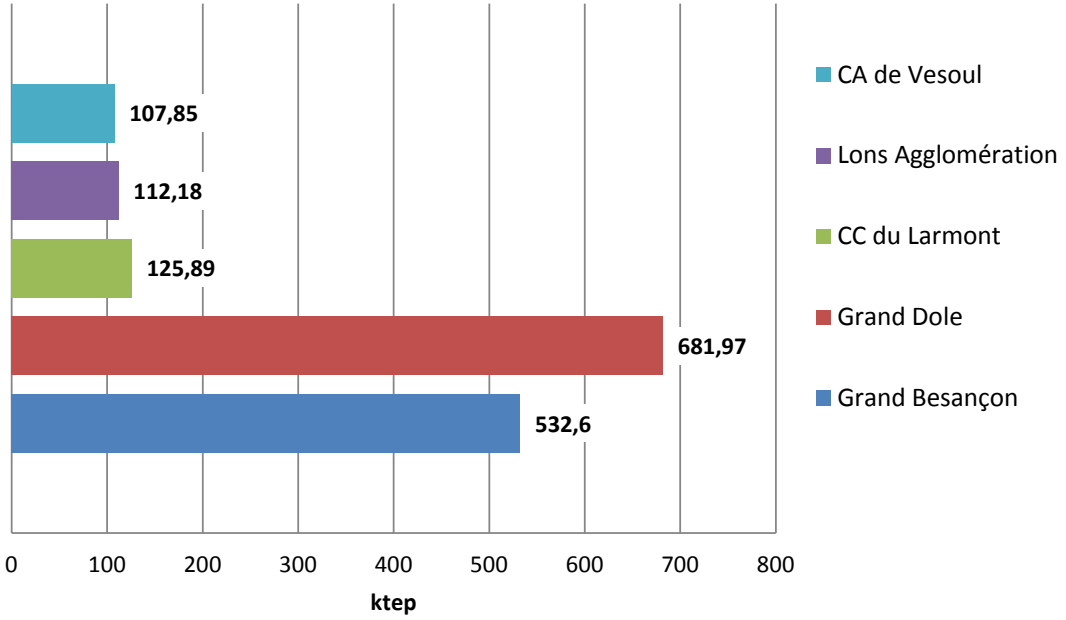

Consommations d'énergie par habitant (en ktep/hab., 2008)

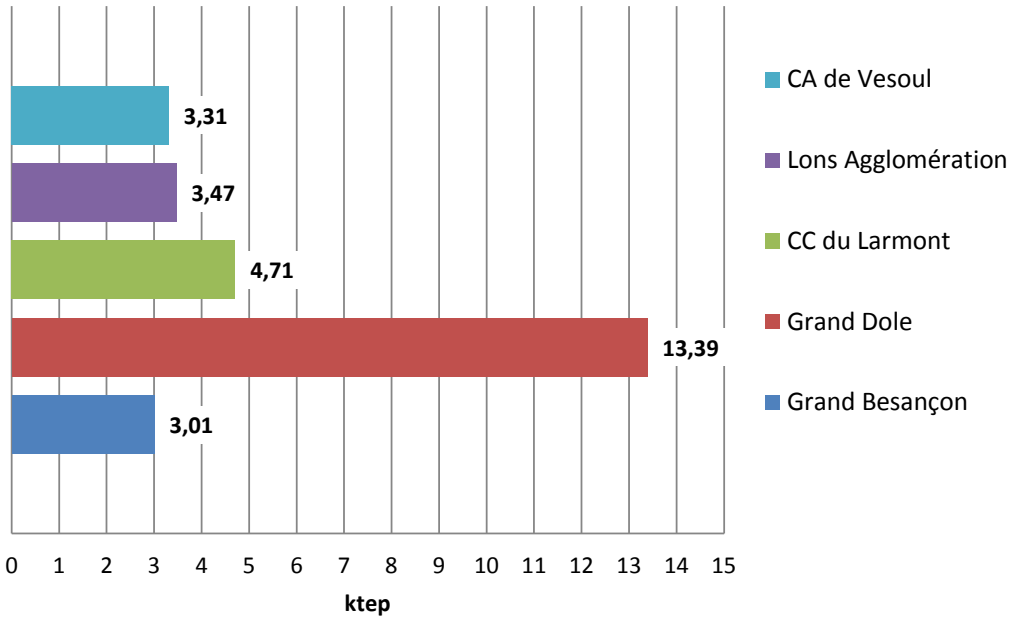

Source : OPTEER

Les consommations d'énergies primaires par type d'énergies

Globalement, les consommations du Pôle et des EPCI suivent la tendance régionale : les 3 premières énergies consommées dans les EPCI sont alternativement les produits pétroliers, le gaz naturel et l'électricité et ce, dans des proportions globalement équivalentes.
Une exception remarquable cependant : la part de consommation d'énergie d'origine électrique du Grand Dole est plus élevée que dans les autres EPCI : 47% contre une moyenne de 36% dans les autres EPCI. Par voie de conséquence, la part de consommation d'énergie fossile est moindre, en particulier concernant la part de consommation de produits pétroliers : 13% de produits pétroliers pour le Grand Dole contre 25,5% de produits pétroliers en moyenne dans les autres EPCI.
Malgré tout, en valeur absolue, la consommation d'énergie d'origine pétrolière du Grand Dole reste très largement supérieure à ses voisines lédoniennes, pontissaliennes et vésuliennes (et bien entendu largement en dessous celle de celle du Grand Besançon) avec 88,5 ktep consommées contre un peu plus de 35 ktep pour les autres EPCI (hors Grand Besançon).

Enfin, fait remarquable, la part de consommation de charbon dans le Grand Dole atteint 10%, ce qui représente plus que tous les autres EPCI du Pôle réunis.
Ces remarques conduisent à souligner une certaine dépendance des EPCI du pôle métropolitain (y compris du Grand Dole) aux énergies d'origine fossiles, lesquelles sont amenées à se raréfier et devenir plus couteuses dans les années à venir.

Les consommations d'énergie primaire par secteurs d'activité

Globalement, les secteurs les plus consommateurs d'énergie sont les secteurs du résidentiel/tertiaire, des transports routiers (l'addition des 2 avoisinant fréquemment les 50%) et, dans une moindre mesure, de l'industrie.
Ce sont des tendances observées à l'échelle régionale. Pour autant, il faut souligner là encore deux exceptions : le Grand Dole consacre 65% de sa consommation à l'industrie et la CC du Larmont 31%, contre 13 à 15% pour les autres EPCI.

A noter par ailleurs, une énergie plus importante dépensée dans les EPCI de Pontarlier et Lons-Le-Saunier pour la transformation des déchets : respectivement 6 ktep/hab. et 7Ktep/hab. contre 0 à 2% dans les autres EPCI.

Consommations d'énergie primaire par secteurs d'activité dans les EPCI du Pôle CFC

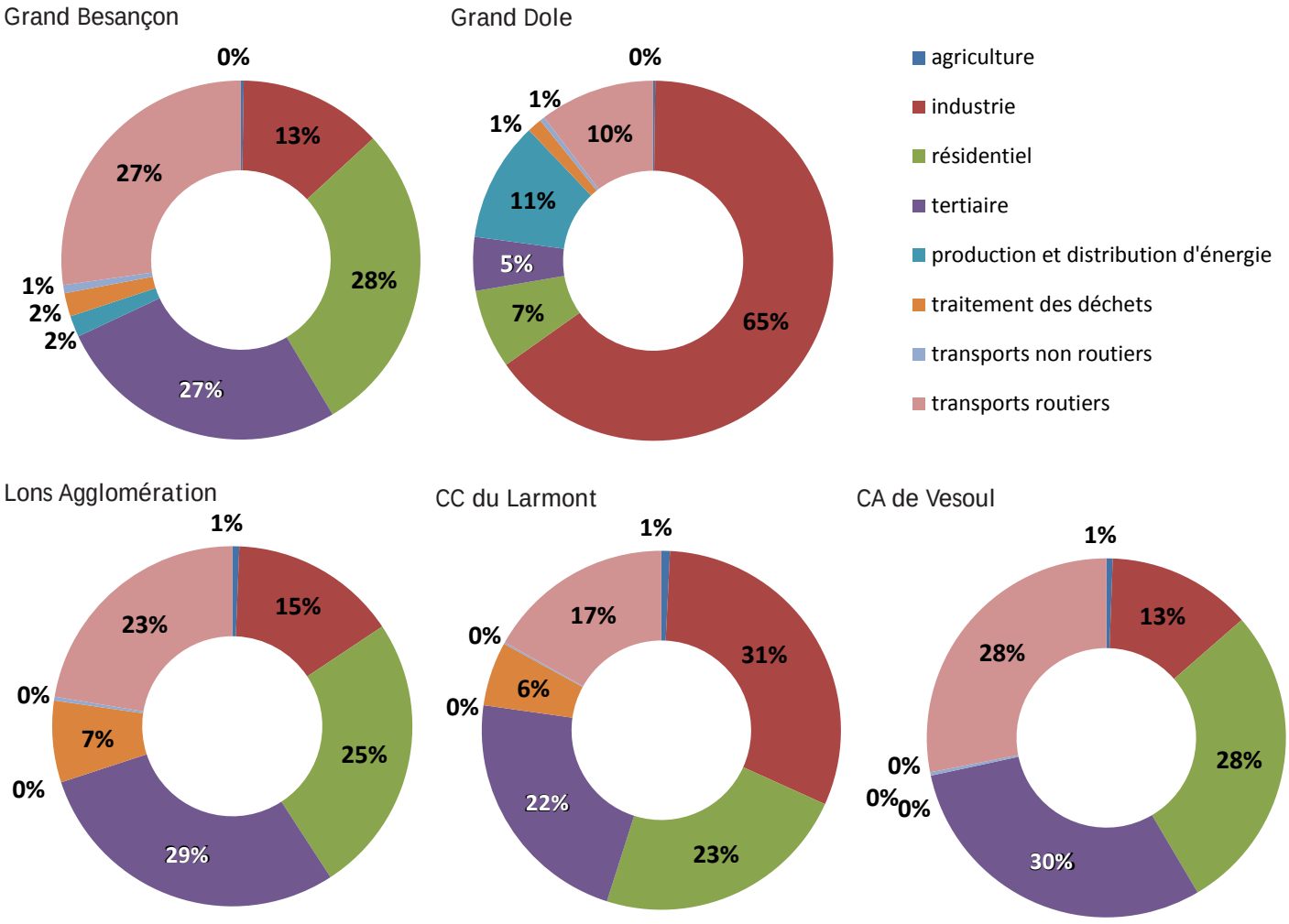

2.4.3 Les continuités écologiques en Centre Franche-Comté

Afin d'approcher les richesses biologiques et environnementales qui caractérisent le Centre Franche-Comté, le choix a été fait de travailler à partir des cartographies des continuités écologiques et de fragmentation du territoire franc-comtois, réalisés par la DREAL de Franche-Comté (ex-DIREN – études Coulette[8] et Lethuilier[9]). Ces études permettent de mettre en évidence un réseau écologique potentiel à l'échelle du territoire franc-comtois ainsi que le niveau de fragmentation des espaces naturels et agricoles par les zones urbanisées et les grandes infrastructures.

Fragmentation des territoires

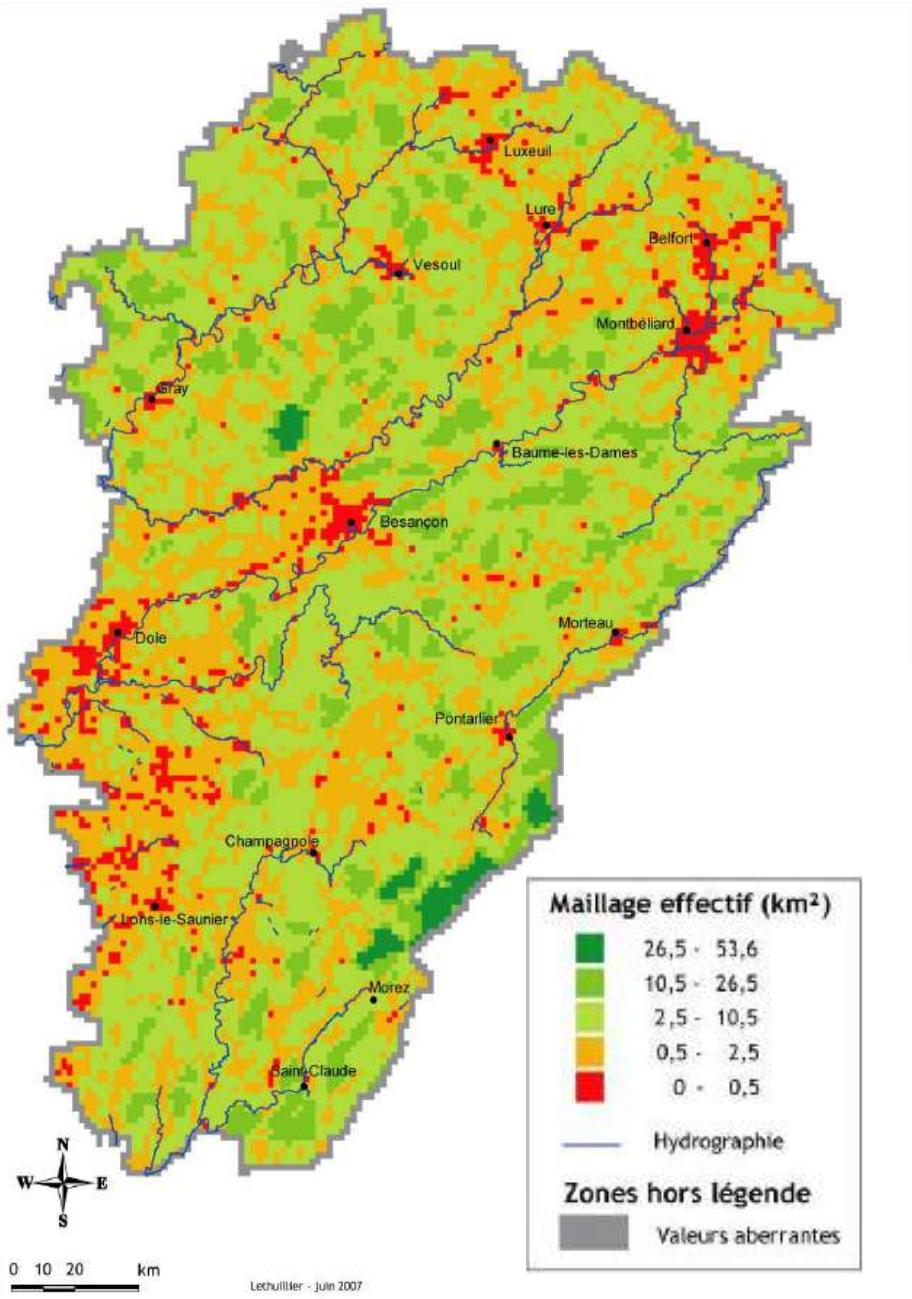

Source : BD Carthage 2006, DIREN Franche-Comté

Elaborée par carroyage, l'étude Lethuilier montre le niveau de fragmentation du territoire par les grandes infrastructures linéaires (autoroutes, voies ferrées), les zones artificialisées, les canaux, les routes à fort trafic, les cours d'eau et les falaises. Elle met en évidence des zones où les espaces naturels et agricoles sont fragmentés ou au contraire préservés, et donc plus ou moins intéressants pour la biodiversité. Ces obstacles (naturels et anthropisés) sont classés en fonction de leur caractère franchissable ou non (d'après des critères tels que la largeur du cours d'eau, la présence de clôtures, le trafic routier …). Le code couleur, du vert au rouge, signifie l'importance de cette fragmentation.

L'analyse de la cartographie met en évidence le caractère fortement fragmenté des espaces naturels et agricoles à proximité des agglomérations et des grandes infrastructures. Les alentours de Dole traduisent en particulier un fort niveau de fragmentation et donc la présence importante d'obstacles aux déplacements des espèces. La continuité de cette fragmentation vers Besançon mais surtout vers l'ouest de Lons-le-Saunier est frappante : se dessine un triangle Dole-Lons-Besançon où la circulation des animaux s'effectue moins bien qu'ailleurs. Les espaces paraissent en revanche plus préservés autour de Vesoul et, dans une moindre mesure, autour de Pontarlier. Ces espaces sont à mettre en lien avec les ouvertures et coulées vertes à préserver au sein même de ces agglomérations.

8 Proposition d'une cartographie de réseau écologique régional pour la Franche-Comté, 2007, DIREN, site de la DREAL
9 La fragmentation du territoire franc-comtois, approche cartographique, 2007, DIREC FC)

Continuums écologiques

Principales continuités écologiques - Continuum forestier

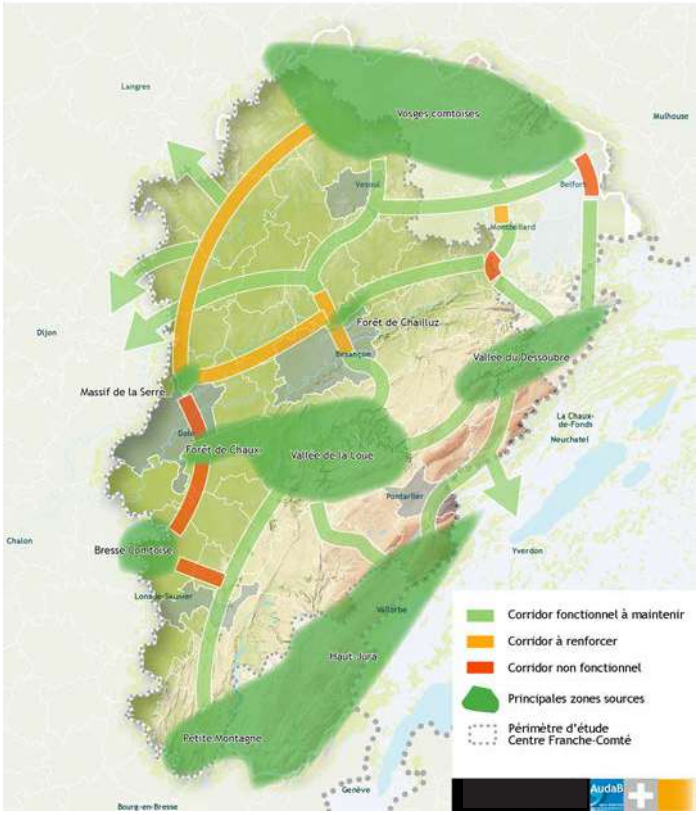

Source : DIREN 2007

Principales continuités écologiques - Continuum aquatique

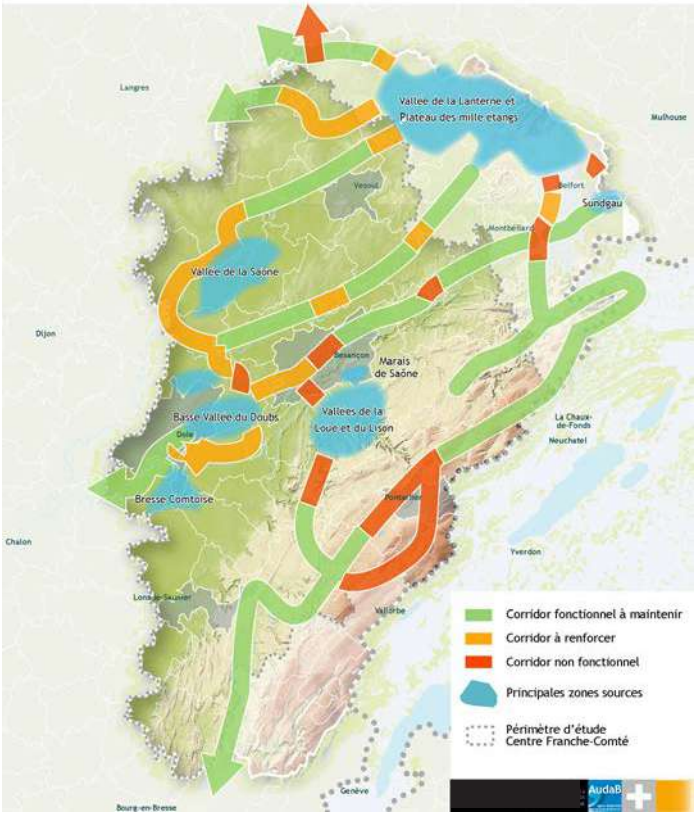

Source : DIREN 2007

Les continuités écologiques en Centre Franche-Comté sont abordées grâce à une étude fondée sur une modélisation des déplacements des espèces faunistiques. Elle analyse ces déplacements en lien avec 3 continuums : le forestier, l'agricole extensif et l'aquatique. Ces modélisations prennent en compte les capacités de déplacements des espèces et la présence d'obstacles ou de passages à faune. Ainsi, d'une part, ont été mises en évidence les zones sources ainsi que les corridors de déplacement des espèces. D'autre part, les secteurs conflictuels ont également été schématisés et révèlent le fonctionnement et la qualité du réseau écologique. Ce travail fait enfin apparaître – de façon schématique – l'impact des infrastructures (LGV, autoroute) sur les continuités écologiques.
En termes d'analyse, il faut constater que les continuités écologiques liées à la forêt se portent nettement mieux que celles liées à l'agriculture et surtout à l'eau.

En effet, d'une part, les ressources forestières sont importantes : la Franche-Comté est la deuxième région de France en termes de surface de forêt (près de 44%) et permet les déplacements des espèces du nord au sud, entre les massifs des Vosges Comtoises et du Haut-Jura, zones sources importantes du territoire franc-comtois. D'autre part, le territoire du Centre Franche-Comté, se révèle bien maillé en corridors avec seulement, d'une part, des ruptures nettes entre Dole et Lons-Le-Saunier et, d'autre part, des corridors à conforter entre Vesoul et Dole et entre Besançon et Dole. Une telle richesse écologique et environnementale doit être préservée.
En matière de corridors liés à l'eau, les sources se révèlent moins nombreuses et sont étonnamment absentes au sud. Les continuums semblent surtout plus soumis aux dégradations : autour de Pontarlier, une part importante de linéaire apparaît non fonctionnelle ; dans le triangle Dole-Gray-Besançon, les continuums doivent être confortés. Cette carte souligne une certaine fragilité des continuums biologiques liés à l'eau.

Enfin, en matière de corridors liés à l'agriculture, il apparaît que les sources sont importantes essentiellement au nord (autour de Vesoul) et à l'Est (Massif du Jura). A l'exception d'un corridor souffrant probablement de l'autoroute et de la LGV, situé entre Dole et Besançon, la plupart d'entre eux restent fonctionnels à l'exception de quelques points de ruptures ou de difficulté. Cette carte alerte ainsi sur la nécessité de veiller à ce que ces points durs ne progressent pas. Elle souligne également la nécessité de préserver les surfaces agricoles à préserver non pas simplement d'un point de vue productif mais aussi d'un point de vue qualitatif et écologique.

En somme, le Centre Franche-Comté est bien doté en ressources de biodiversité. A l'exception de quelques secteurs bien identifiés (Dole notamment, Besançon dans une moindre mesure, Pontarlier concernant spécifiquement la problématique de l'eau), le maillage organisé par les espèces semble en outre globalement fonctionner à l'échelle du Pôle. Ces corridors présentent cependant des faiblesses qu'il s'agit de contenir, voire de résorber, de façon à assurer la pérennité de la richesse de biodiversité en Centre Franche-Comté.

Principales continuités écologiques - Continuum agricole

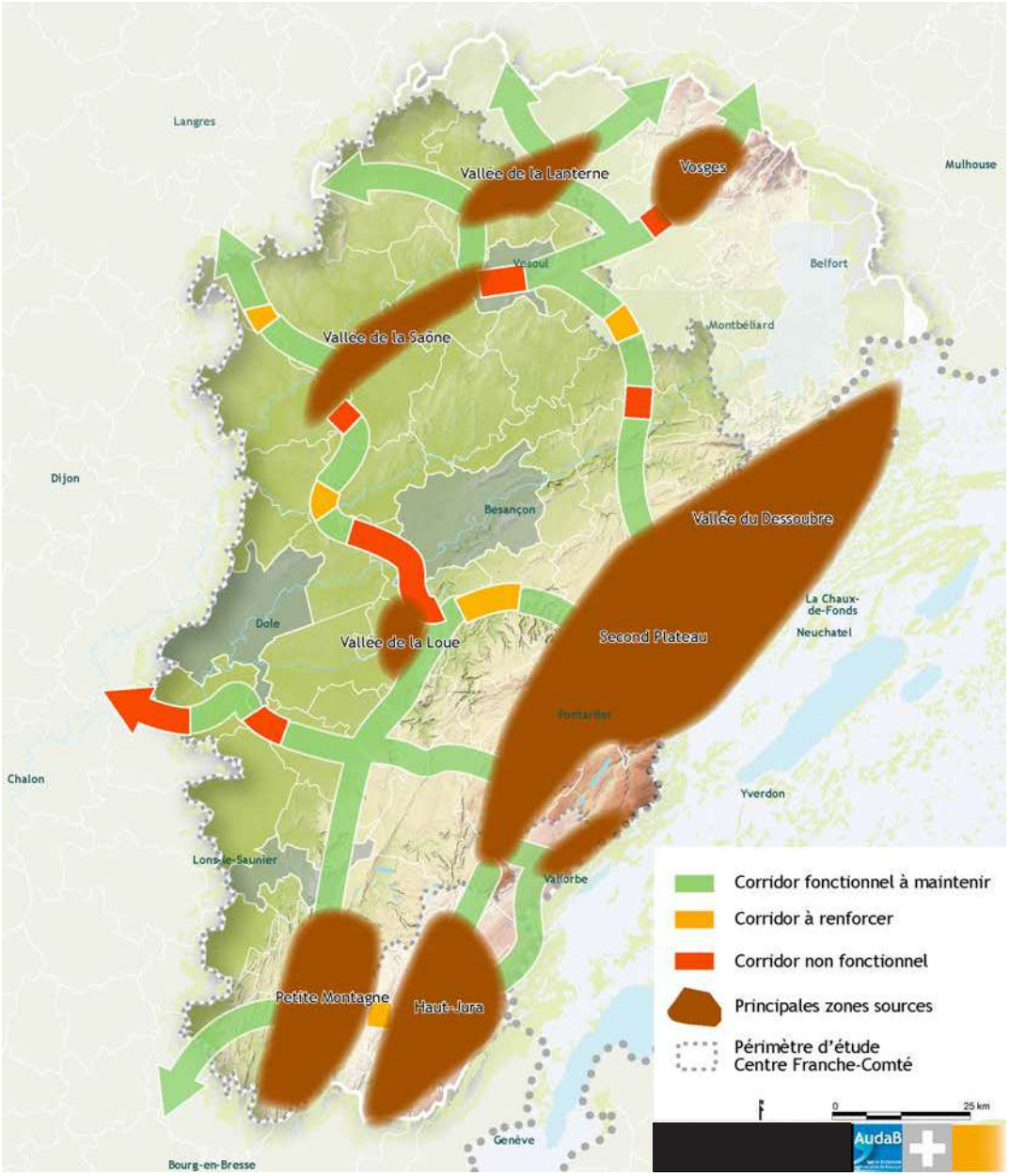

Source : DIREN 2007

2.5 Synthèse diagnostic du territoire « de bien-être et de bien-vivre »

Malgré un cadre paysager et naturel avantageux, le Centre Franche-Comté ne se révèle pas suffisamment attractif vis-à-vis des jeunes actifs. La population et le parc de logement sont vieillissants, les principales villes-centre sont en perte de dynamisme et la mise en œuvre de la « transition énergétique » n'a pas encore montré ses résultats.

Clé de lecture du diagnostic : A (atout) - F (faiblesse) - O (opportunité) - M (menace)

Un territoire de bien-être et de bien vivre ?	Etat des lieux	Diag.	Enjeux
Structure et évolutions démographiques	Le solde migratoire est négatif dans les villes-centre du Centre Franche-Comté.	F	Le renversement de cette tendance.
	La croissance démographique du pôle repose sur sa natalité (hausse constante entre 1999 et 2007). Les couples s'installent davantage en périphérie.	A	La possibilité de résider en centre-ville quelle que soit la structure familiale des ménages.
	La population du Pôle CFC vieillit. Seule Besançon attire des étudiants universitaires venus d'ailleurs.	M	Le dynamisme et la capacité productive du territoire.
	93% des migrants en CFC sont Francs-Comtois.	F	La capacité d'attirer et de créer de nouveaux emplois au-delà de la limite régionale.
Cadre de vie et qualité urbaine	Pôles urbains à proximité de la nature et un périmètre d'étude globalement peu dense (par rapport au Nord Franche-Comté et à la moyenne nationale)	A	L'équilibre entre urbain et rural, entre espace public et espace privé, entre vie collective et vie individuelle.
	50% du parc de logement des EPCI membres a été bâti avant 1975 (27% avant 1949).	O	La capacité de rénovation massive d'un parc de logements anciens et/ ou vieillissants. Son attractivité, son adaptation aux besoins.
	Difficulté d'accès aux services pour les communes éloignées des pôles urbains. Absence de véritables « pôles intermédiaires » de services.	F	La qualité du cadre de vie et l'optimisation de ressources dans le fonctionnement du territoire.
	Part modale de la voiture encore trop importante. articulation entre les différents modes de transport insuffisante (TC urbain/ferroviaire/modes partagés).	F	L'adaptabilité des modes de déplacement, vis-à-vis de la transition énergétique et de la santé.
	Les volets social et urbain de la politique de la ville ont permis la mise en œuvre de nombreuses actions en faveur des quartiers dits « prioritaires ».	A	La continuité de l'action en faveur de l'intégration sociale et urbaine de ces quartiers dans les villes.
Mutations urbaines	85% des projets de mutation sont issus de la désaffectation de sites urbains existants.	O	L'organisation et l'affectation de moyens pour faire émerger ces projets.
	Cette dynamique de désaffectation et changement d'usage concerne majoritairement les villes-centre.	O	La revitalisation des villes-centre.
	Les projets stratégiques et économiques concernent souvent des extensions urbaines.	F	L'équilibre entre vie économique et vie locale, la mixité fonctionnelle.
Environnement et transition énergétique	Le maillage écologique est fragmenté, mais la présence de zones sources est assez importante.	M	La conservation et préservation de l'équilibre écologique.
	Les EPCI du Pôle CFC consomment en moyenne 4,86 tep/hab. (bilan supérieur à la moyenne nationale), mais une forte disparité est constatée entre eux.	M	La capacité de relever le défi collectif de la « transition énergétique ».

La définition de la stratégie 2014-2020 devra permettre de déterminer une (ou plusieurs) population(s) cible(s) pour développer une cohérence entre l'attractivité résidentielle et professionnelle du Pôle CFC. En parallèle, l'accompagnement des mutations urbaines et de la transition énergétique est indispensable pour assurer le dynamisme et la durabilité du territoire.

3 Un territoire d'avenir

3.1 Emploi (structure et évolutions) & richesse

3.1.1 La répartition par Catégories Socio-Profesionnelles

L'analyse de la répartition de la population par catégories socioprofessionnelles (CSP) montre une surreprésentation des retraités et des ouvriers par rapport au niveau national ainsi qu'une faible proportion de cadres dans les EPCI membres du Pôle CFC. En outre, d'une manière générale, la proportion d'actifs est plus importante hors ville-centre qu'en ville-centre alors que la proportion d'inactifs est plus importante dans les villes-centre. Les emplois dans les activités de services aux entreprises sont globalement sous représentés.

Répartition par CSP des habitants du Pôle CFC

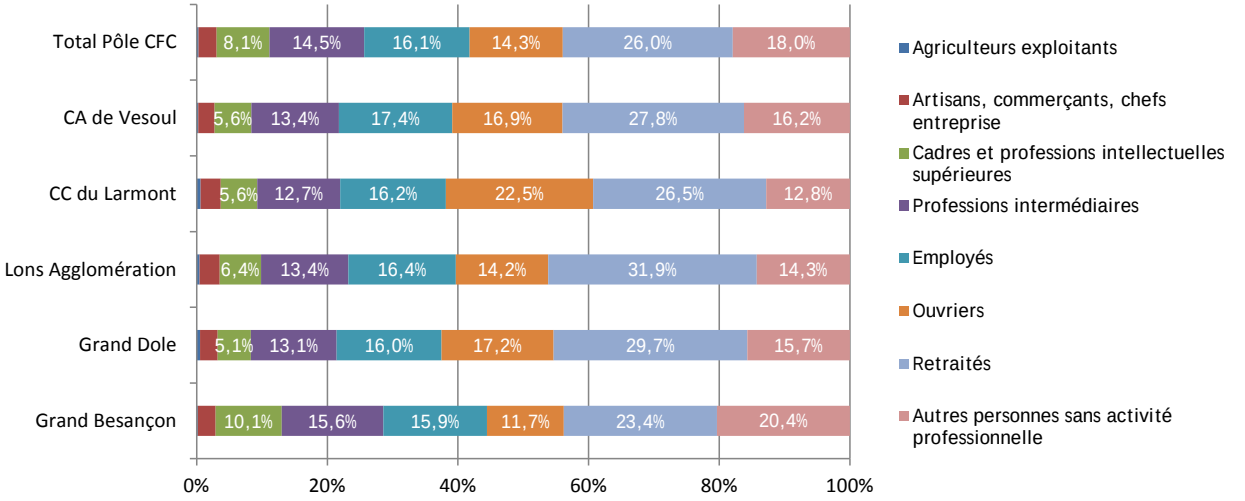

Source : INSEE RP 2010

Répartition par CSP des habitants du Pôle CFC (hors villes-centre)

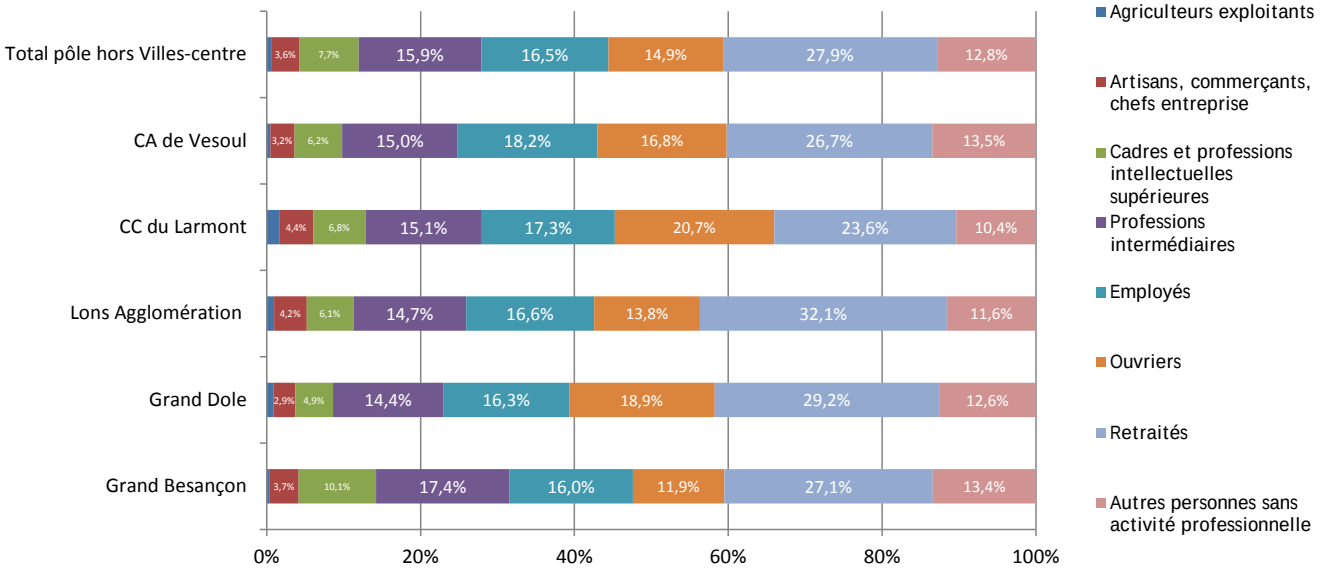

Source : INSEE RP 2010

Répartition par CSP des habitants du Pôle CFC (villes-centre)

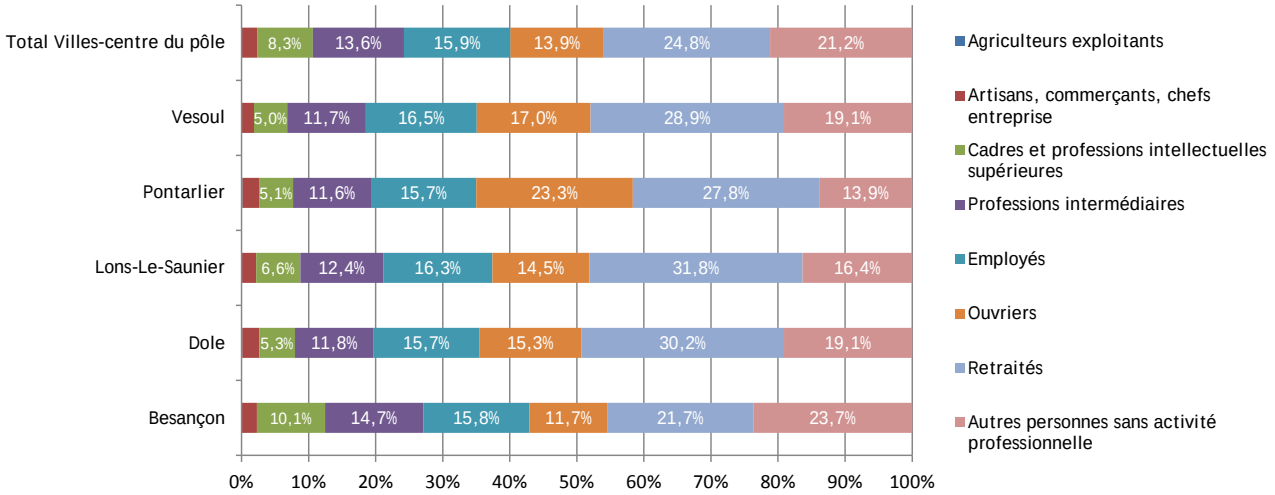

Source : INSEE RP 2010

Les retraités

En 2010, à l'échelle du Pôle CFC, la population des plus de 15 ans compte 26% de retraités. A titre de comparaison, cette proportion est de 20% à l'échelle nationale.
Le nombre de retraités est plus important hors ville-centre, mais la situation par EPCI est plus contrastée. Lons agglomération, dont la moyenne d'âge est plus élevée, comporte une proportion de retraités (32%) qui est la même en ville-centre et hors ville-centre. Cette situation contraste avec celle de la CA du Larmont, EPCI attractive pour les actifs, où la proportion de retraités est plus faible hors ville-centre (23,6% contre 27,8%). La même situation se retrouve à Vesoul mais dans des proportions moindres. La situation est en revanche très différente dans la CAGB, où la proportion de retraités est de 5 points supérieurs hors ville-centre.

Les cadres

La proportion de cadres est plus importante hors ville-centre. Le Grand Besançon compte plus de cadres (15,6%) que les autres EPCI membres du Pôle CFC (env. 13%) du fait de l'importance de l'emploi public.
Le Pôle CFC compte relativement peu de cadres par rapport aux pôles de taille comparable (17,3% pour le sillon lorrain, 15,9% pour Brest Métropole océane).

Les ouvriers et les employés

Les employés et les ouvriers représentent la majorité des actifs ayant un emploi.
La part d'ouvriers est beaucoup plus variable d'un EPCI à l'autre. Elle varie quasiment du simple au double entre la CC du Larmont et la CAGB (respectivement 22,5% et 11,7%). Cette situation est due à la présence de grands établissements employeurs dans le secteur de l'industrie.

3.1.2 Le nombre d'emplois

En 2011 le Pôle CFC compte 151 000 emplois, soit environ un emploi pour 2 habitants. Sur la période 2006-2014, le nombre d'emplois a progressé de 0,4%. Néanmoins l'accroissement démographique a été plus rapide que la croissance de l'emploi et le nombre d'emplois par habitant est resté stable sur la même période (0,47 emp/habs).
L'EPCI offrant le plus d'emploi par habitant est Lons Agglomération avec 0,64 emp/hab, le Grand Dole n'offrant que 0,35 emp/hab.
Dans son ensemble le Pôle CFC connaît un taux de croissance de la population équivalent au taux de croissance du nombre d'emploi, ce qui ne modifie pas de manière sensible le nombre d'emplois par habitant.

Nombre d'emplois par EPCI

	nombre d'emplois en 2006	population 2006	nombre d'emplois en 2011	population en 2011	nombre d'emplois par habitants 2006	nombre d'emplois par habitants 2011
Grand Besançon	81 008	175 295	80 665	176 339	0,46	0,46
Grand Dole	18 766	51 580	18 369	52 330	0,36	0,35
Lons Agglomération	19 188	31 865	20 316	31 799	0,60	0,64
CC du Larmont	10 511	26 532	10 802	26 743	0,40	0,40
CA de Vesoul	20 738	32 781	20 689	32 657	0,63	0,63
Pôle CFC	150 211	318 053	150 841	319 868	0,47	0,47

Source : INSEE CLAP 2010

3.1.3 L'emploi par secteurs

Le secteur « administration publique, enseignement, santé et action sociale » represente 41% des emplois du pôle. L'emploi public est concentré dans les villes-centre où il représente 57 000 emplois. Le deuxième secteur d'activité comportant le plus d'emplois est le secteur « commerce, transport, hébergement, restauration » qui est prédominant dans les communes périphériques. Le poids du commerce est particulièrement important au sein de la CC du Larmont (26,6%).
La Franche-Comté se distingue par une présence relativement forte de l'activité industrielle qui concentre 15,3% des emplois du Pôle CFC. L'emploi industriel est plus fort dans le Grand Dole (26%) et moins prononcé dans le Grand Besançon (11,9%).

Répartition des emplois par secteurs d'activité

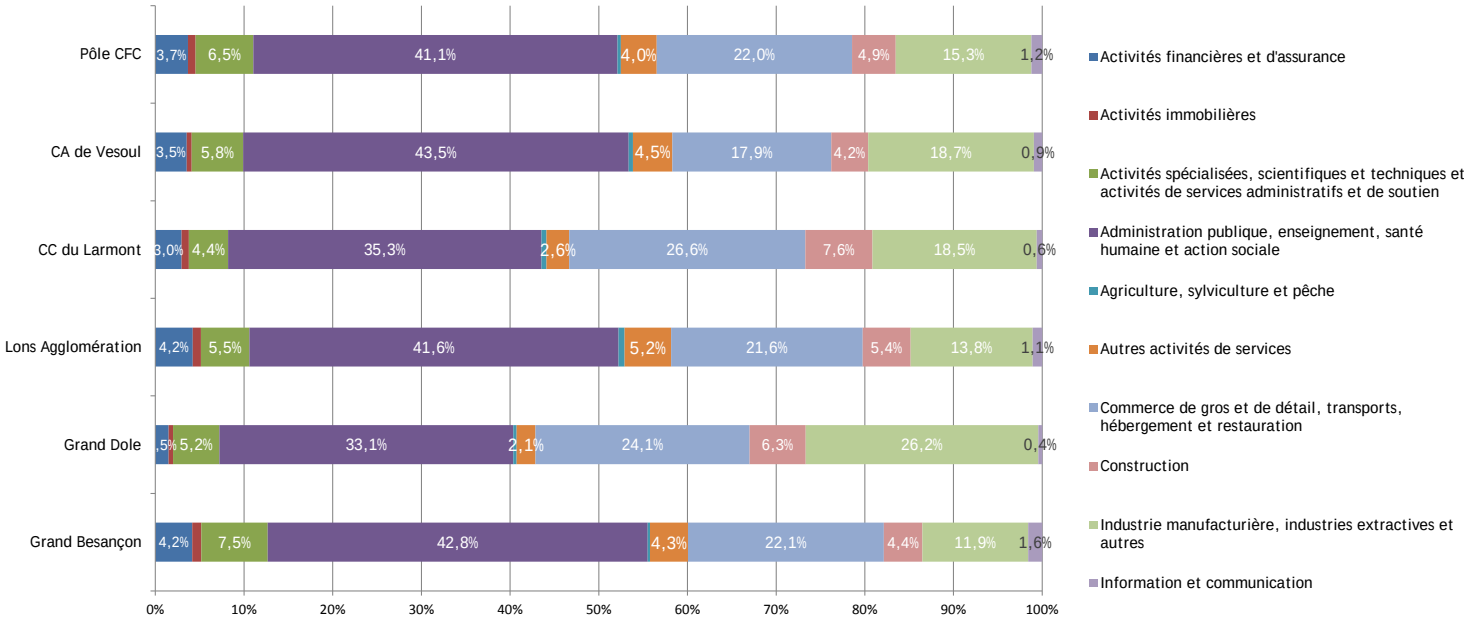

Source : INSEE CLAP 2010

3.1.4 Les revenus des ménages

Le revenu médian est calculé de telle sorte que 50% de la population ait un revenu supérieur et 50% un revenu inférieur. Le rapport inter-décile permet de mesurer l'écart de revenus entre les 10% les plus riches et les 10% les plus pauvres. Plus ce rapport est élevé, plus la distribution des revenus est inégale.
En France métropolitaine, le revenu fiscal médian par unité de consommation est de 18 355 € en 2009. Les EPCI du

pôle ont tous un revenu médian supérieur au revenu médian national. La CC du Larmont se distingue par un niveau de revenus particulièrement élevé par rapport au reste du pôle, cette situation s'expliquant par les salaires élevés des travailleurs frontaliers. Le Grand Dole, Lons Agglomération et la CA de Vesoul se situent à un niveau de revenus comparable bien que la répartition soit moins inégalitaire au sein du Grand Dole.
Le Grand Besançon est le deuxième EPCI le plus riche du pôle mais se distingue par une répartition plus inégalitaire avec un rapport de 1 à 6 entre les revenus les plus faibles et les revenus les plus élevés.
Globalement, les disparités sont plus importantes dans les villes-centre.

Les revenus des villes-centre sont moins élevés que les revenus des EPCI. Avec un revenu médian de 20 600 €, la ville de Pontarlier est la seule ville-centre du pôle à se situer au-dessus du revenu médian national. C'est également la commune où la répartition des revenus est la moins inégalitaire : les ménages les plus riches disposent d'un revenu 5 fois supérieur aux ménages les plus pauvres. Les plus gros écarts de revenus sont enregistrés à Besançon, avec un rapport inter-decile supérieur à 9. Avec un revenu médian de 15 600 €, Vesoul est la ville où les revenus sont les plus faibles.

Revenus médians des ménages par EPCI

EPCI membres du Pôle CFC	revenu médian 2011 (€)	premier décile (€)	neuvième decile (€)	rapport inter-decile
Grand Besançon	19 547	6 062	38 103	6,3
Grand Dole	18 891	7 502	33 599	4,5
Lons Agglomération	18 732	6 907	35 406	5,1
CC du Larmont	22 038	9 099	43 258	4,8
CA de Vesoul	18 406	6 431	34 897	5,4

Source : INSEE Revenus fiscaux localisés 2010

Revenus médians des ménages dans les villes centres

Principales Villes-centre du Pôle CFC	revenu médian 2011 (€)	premier décile (€)	neuvième decile (€)	rapport inter-decile
Besançon	17 726	3963	37 231	9,4
Dole	17 496	4766	34 245	7,2
Lons-le-Saunier	17 018	4589	34 407	7,5
Pontarlier	20 606	7989	42 162	5,3
Vesoul	15 639	3812	32 737	8,6

Source : INSEE Revenus fiscaux localisés 2010

3.2 Niveau de formation

Une étude de l'INSEE sur «Les diplômes des Francs-Comtois, état des lieux et analyse» (2011) montre que, en 2006, la part des individus ne possédant aucun diplôme en Franche-Comté est de 17%, proportion légèrement supérieure à la moyenne de province (16%). A contrario, la part des titulaires d'un baccalauréat et des diplômés de l'enseignement supérieur est quant à elle légèrement inférieure. Quant aux possesseurs d'un CAP ou d'un BEP (comme dernier diplôme), ils sont un peu plus nombreux en Franche-Comté.

Part de diplômés et non-diplômés de l'enseignement supérieur en Franche-Comté par zone d'emploi en 2006

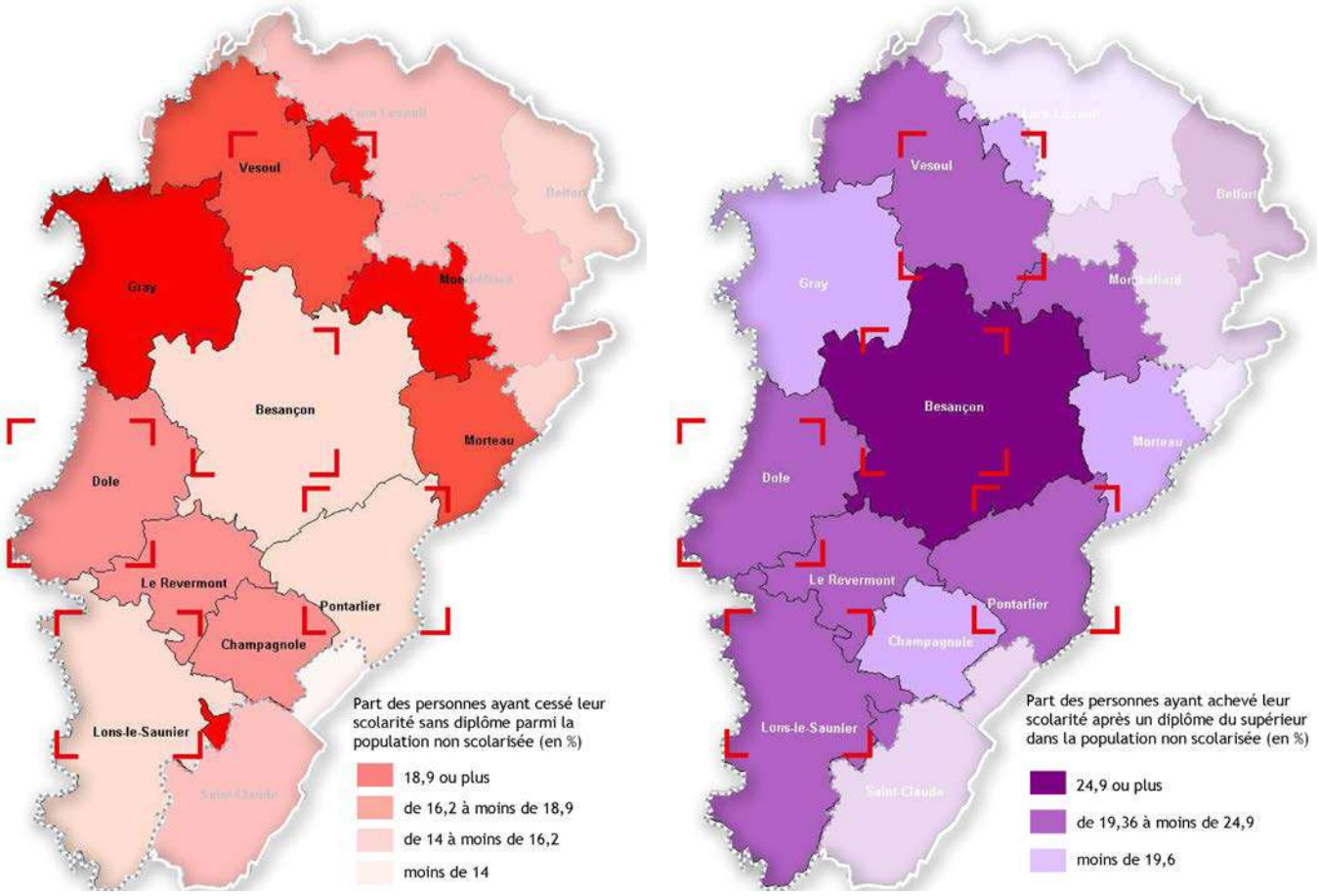

Source : Les diplômes des Francs-Comtois, état des lieux et analyse, INSEE Franche-Comté, Académie de Besançon
Données INSEE RP 2006

Les zones d'emploi franc-comtoises ne présentent pas les mêmes caractéristiques en matière de diplôme. Certaines zones se caractérisent par un niveau de diplôme beaucoup plus faible qu'en moyenne de province, tel est le cas de Vesoul au sein du Pôle CFC. A l'inverse, la zone de Besançon présente de meilleurs taux de sans-diplômes et de diplômés du supérieur. Les zones de Dole, Lons-le-Saunier et Pontarlier présentent un profil plus nuancé. Elles comptent en proportion moins de non-diplômés, mais aussi moins de hauts-diplômés du supérieur.

Cette étude analyse également plusieurs facteurs déterminants pour le niveau de diplôme de la population franc-comtoise, comme la structure par âge des habitants, les migrations résidentielles, le milieu socioculturel et la structure familiale, ainsi que le tissu productif.
L'analyse de l'effet des migrations résidentielles sur le niveau régional de diplôme consiste à comparer les niveaux d'étude respectifs des arrivants et des sortants en Franche-Comté. Ainsi, en 2006 les personnes arrivées en Franche-Comté sont en moyenne moins diplômées que les sortants. Par exemple, le pourcentage d'entrants non diplômés s'élève à 13% contre 9% de sortants ; à l'inverse, 39% des entrants sont diplômés de l'enseignement supérieur contre 45% de sortants.

Le niveau de diplôme en Franche-Comté

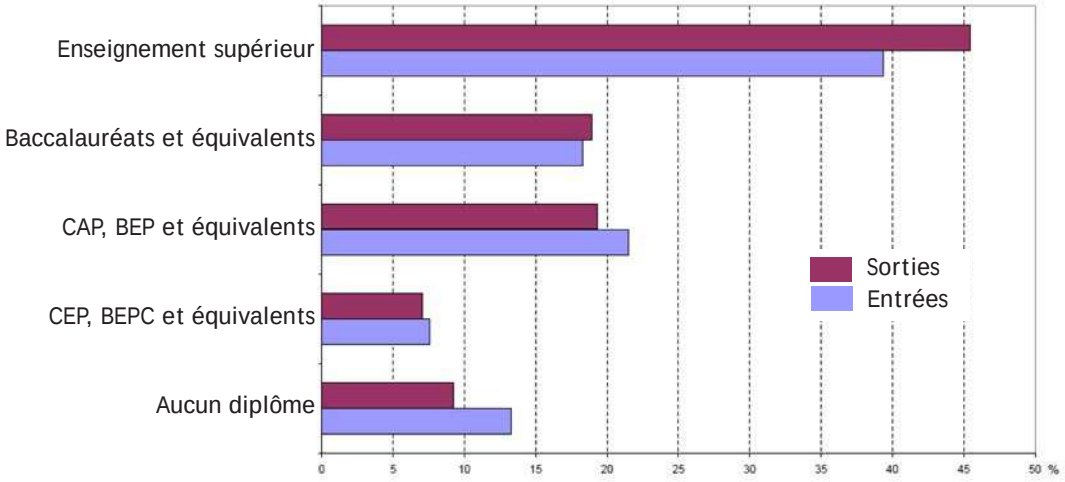

Source : Les diplômes des Francs-Comtois, INSEE Franche-Comté –Académie de Besançon, 2011
Données INSEE RP 2006

Cette situation pourrait refléter un défaut d'attractivité de la région pour les cadres (cf. répartition de la population par CSP – pp. 73-74), qui sont pour la plupart hauts-diplômés, et une offre régionale de formation supérieure qui ne répond pas forcément aux attentes de certains étudiants franc-comtois. A cet égard :

- En 2006, parmi les personne ayant quitté la Franche-Comté, 17% sont des cadres supérieurs.
- Les étudiants francs-comtois quittent la région pour poursuivre leurs études dans les territoires limitrophes, en particulier Rhône-Alpes.

Finalement, la présence d'un plus grand nombre de possesseurs d'un CAP ou d'un BEP (comme dernier diplôme) en Franche-Comté confirme la relation entre la structure productive de la région, le niveau de diplôme des actifs occupés et le profil des diplômés. Ceci est dû à la surreprésentation de l'industrie en Franche-Comté, secteur d'activité où les taux de CAP-BEP sont les plus importants (après la construction).

3.3 Economie productive[10]

L'économie productive a une place historiquement importante dans les territoires du Pôle CFC. Néanmoins, ces 10 dernières années, l'économie résidentielle (cf. chapitre économie résidentielle) a renforcé considérablement son poids, notamment au niveau du nombre d'emplois. L'économie productive, en contrepartie, montre une relative stagnation.

NB : Ce chapitre est établi sur la base des informations contenues dans l'étude INSEE « Centre Franche-Comté : comment se comporte l'économie productive ? » (Janvier 2014).

10 Economie productive (sphère productive ou sphère non-présentielle) : Cette sphère économique comprend les activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère. Les principaux secteurs concernés sont l'industrie, l'énergie, les services aux entreprises, le transport de marchandises, le commerce de gros et une partie des activités immobilières. L'INSEE identifie désormais les activités de l'économie productive sous la dénomination de « sphère non-présentielle » (à compter de janvier 2010).

3.3.1 Un appareil productif[11] marqué par l'industrie

Près de 34 000 établissements (champ marchand non agricole) sont recensés dans le périmètre d'étude du Pôle CFC au 1er janvier 2010, c'est-à-dire plus d'un établissement franc-comtois sur 2. Ces établissements restent cependant peu nombreux au regard d'autres territoires. Le caractère rural de la région Franche-Comté explique en effet que le territoire ne comporte que peu d'établissements : 3,8 établissements au km² contre 6 en province.

La Franche-Comté se caractérise également par un appareil productif plus industriel que celui des autres régions françaises. Le tissu économique du Pôle CFC est lui aussi marqué par le caractère industriel de son activité productive : la part d'établissements industriels s'élève à 10,7% contre 8,3% en province.

Globalement, 28% des établissements recensés en 2010 dans le Pôle CFC correspondent aux secteurs de l'économie productive.

Nombre d'établissements au 01/01/2010 dans le Pôle CFC en %)

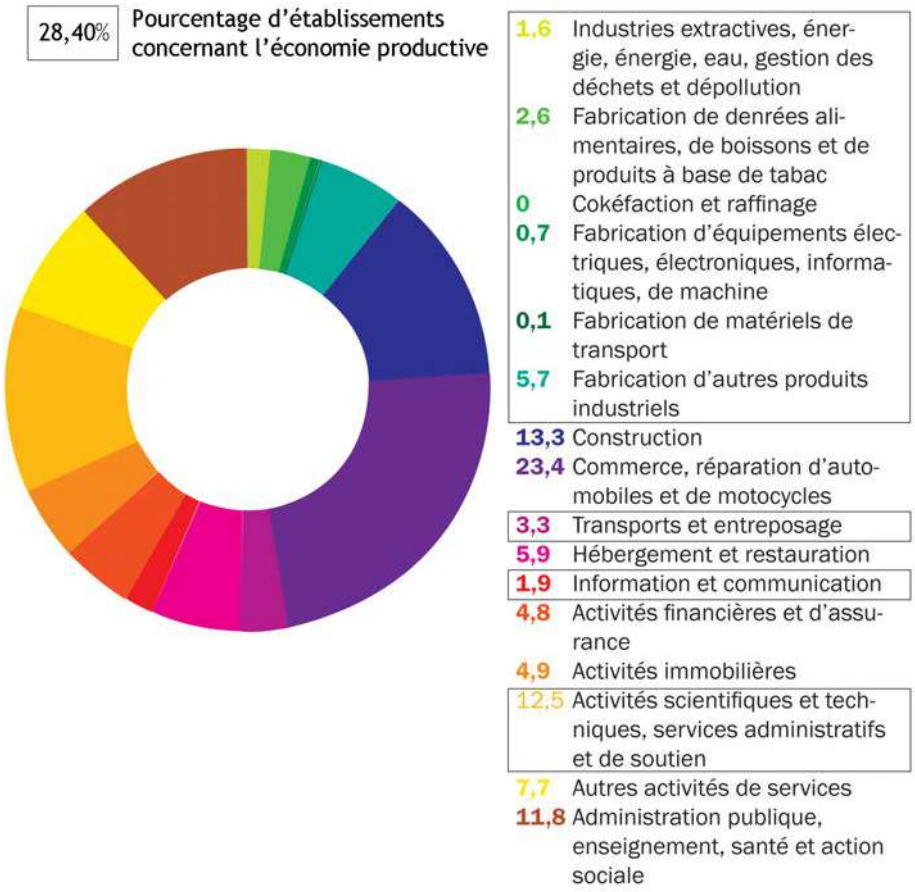

Source : INSEE - Répertoire des entreprises et des établissements - publication janvier 2014

3.3.2 Des structures productives de petite taille

La majorité des établissements du Pôle CFC ne compte aucun salarié (59%), tout comme à l'échelle nationale et régionale. Par ailleurs, 40% des établissements du pôle emploient de 1 à 50 salariés contre 37% en province, conséquence de la forte représentation d'établissements industriels dans l'appareil productif du pôle métropolitain. Celui-ci se caractérise ainsi par une présence plus importante de PME qu'en province.

Le Centre Franche-Comté ne compte en réalité que très peu d'établissements réellement importants : 25 établissements de 500 salariés et plus, parmi lesquels 2 seulement appartiennent à la sphère non présentielle (ou productive) : PSA à Vesoul et Solvay Electrolyse France à Dole. Le Centre Franche-Comté ne possède que très peu d'établissements en mesure de développer un tissu économique à eux seuls via de la sous-traitance ou de l'externalisation de services.

11 Appareil productif : cette notion comprend l'ensemble des structures utilisées pour la production de biens et de services.

Par ailleurs, les établissements d'importance relèvent majoritairement de la fonction publique hospitalière, territoriale ou d'Etat (sphère d'activités publiques).
En revanche l'excellence de certaines PME franc-comtoise est reconnue à l'échelle nationale voire internationale et peut fonder un rayonnement porteur.

3.3.3 Le nombre d'établissements en Centre Franche-Comté : entre augmentation et équilibre

Entre 2008 et 2010, le Centre Franche-Comté enregistre une augmentation des établissements dans le secteur tertiaire et une stagnation des établissements dans le secteur industriel.

En effet, entre 2003 et 2008, le nombre d'établissements implantés en Centre Franche-Comté a crû au rythme annuel de 2,7%. Cette augmentation est due majoritairement au secteur tertiaire (secteur immobilier en particulier, qui enregistre la plus forte augmentation et secteur de l'information et de la communication, seconde plus forte augmentation). Sur cette même période, les activités industrielles ont enregistré a contrario des évolutions moins uniformes : le secteur « énergie, eau, gestion des déchets et dépollution » en particulier et le secteur « fabrication de matériel de transport » ont ainsi connu une augmentation de leur nombre d'établissements tandis que les activités de fabrication de biens intermédiaires ou de produits industriels perdaient des établissements. Sur cette période, les créations et les pertes d'établissements dans le secteur industriel se sont globalement compensées. A partir du 1er janvier 2009, avec la mise en place du dispositif d'auto-entrepreneur (2009), les créations d'établissements croissent fortement en Centre Franche-Comté, favorisant le dynamisme de secteurs nécessitant assez peu d'investissements de départ (autres « activités de services » notamment, « information et communication » et « activités spécialisées, services administratifs et de soutien ») par rapport aux activités industrielles notamment, lesquelles ne connaissent pas un accroissement aussi important.
Au total, entre 2008 et 2010, le taux global de création d'établissements se révèle légèrement plus faible (14,4%) que celui observé en province (15,6%).

Enfin, la vie économique des établissements du Pôle CFC paraît plus stable qu'ailleurs en France: les taux d'entrée et de sortie des établissements, respectivement de 14,7% et de 12,4% sont inférieurs à ceux observés au niveau national. Cette donnée peut constituer un facteur rassurant pour d'éventuels investisseurs.
A noter : le renouvellement le plus important concerne le secteur de l'information et de la communication ; les autres secteurs tertiaires gagnent tous des établissements. En revanche, la rotation est plus faible dans le secteur industriel.

3.3.4 Un appareil productif globalement autonome

82% des établissements (et 70 500 salariés) ne dépendent d'aucun centre de gestion externe au Pôle CFC. A l'inverse 18% des établissements (55 200 salariés, c'est-à-dire 43,9% des salariés du Centre Franche-Comté) dépendent d'un centre de décision externe.

Les secteurs de la sphère productive connaissent néanmoins une plus forte dépendance vis-à-vis des groupes externes : la fabrication de matériel de transport par exemple, qui est contrôlée à 98,5% par des groupes français ou internationaux. Globalement, et par rapport aux autres pôles métropolitains, le Centre Franche-Comté apparaît ainsi comme d'avantage autonome.

Certains établissements du Pôle CFC constituent également des centres de gestion pour des établissements extérieurs. Le Centre-Franche-Comté contrôle ainsi 7 400 salariés et 755 établissements situés hors du pôle et contrôlés par le pôle. Le taux de contrôle du pôle métropolitain (rapport entre les emplois salariés hors du pôle contrôlés par un établissement du pôle, et le total des emplois salariés contrôlés par le pôle) se porte ainsi à 9,5%. Plus particulièrement, le secteur d'activités immobilières a un taux de contrôle supérieur à son taux de dépendance.

Taux de dépendance et de contrôle par secteurs d'activités des établissements du Pôle CFC en 2009

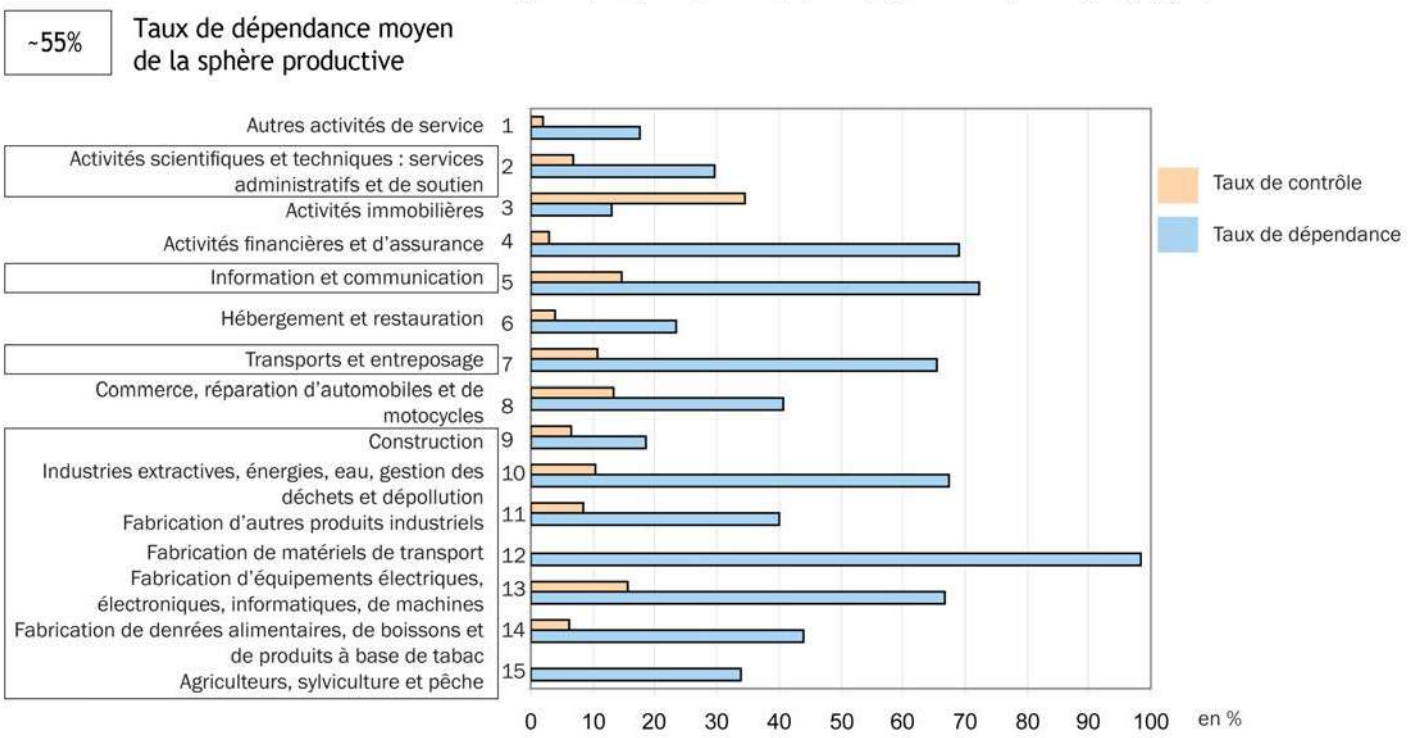

Source : «Centre Franche-Comté : comment se comporte l'économie productive ?», INSEE, janvier 2014

3.4 Economie résidentielle[12]

L'importance relative de l'économie résidentielle est un trait distinctif des villes moyennes en opposition aux grandes villes à la structure plus diversifiée.

L'économie résidentielle représente 74% des emplois du pôle CFC en 2010. Le nombre d'emplois dans ce secteur a augmenté de 17,5% en 10 ans. Cela est dû à deux facteurs : le vieillissement de la population résidente qui entraine une augmentation de la demande en services, et le poids de l'emploi public qui est induit par la fonction administrative des villes-centre.

Dans ce domaine, le Centre Franche-Comté dispose d'établissements de taille relativement importante relevant pour l'essentiel des secteurs de la santé (centres hospitaliers), de l'administration mais également du monde associatif avec, en toile de fond, le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire. Outre l'effet taille de ces établissements, leur présence sur l'ensemble du territoire, y compris dans les espaces ruraux, permet de créer un réel lien économique sur le territoire.

3.4.1 La progression de l'économie résidentielle, enjeu du territoire

La capacité d'un territoire à capter les différentes sources de richesses est déterminante pour son développement économique. La faible densité démographique du territoire, en opposition aux régions Lyonnaises et à l'axe rhénan, fait du Pôle CFC un espace d'équilibre entre nature et urbanisation. Préserver cet équilibre, tout en garantissant la vitalité de l'économie et de l'emploi, nécessite de valoriser des activités de nature présentielle. L'économie présentielle permet de capter les revenus de la consommation sur le territoire en développant l'activité touristique, l'offre culturelle, les services domestiques et les commerces.

12 Economie résidentielle : cette notion représente l'ensemble des activités destinées à satisfaire les besoins des populations résidant sur le territoire et s'appuie sur la consommation locale. Elle englobe les notion de sphère présentielle et de sphère publique.

3.4.2 L'économie sociale et solidaire

L'innovation organisationnelle ou sociale dans les coopératives et les autres entreprises similaires du secteur industriel, agricole, des services ou financier permet une croissance intelligente.
Les entreprises de l'économie sociale ont des systèmes de valeurs qui se traduisent par la solidarité avec leur environnement, absorbant les coûts sociaux et dégageant autour d'elles des retombées positives.
L'utilité sociale des entreprises de l'économie sociale ne prend pas sa source dans leurs activités de production spécifique, mais dans leur système d'organisation et leurs valeurs.

3.5 Synthèse diagnostic du territoire « d'avenir »

L'emploi dans le Pôle métropolitain CFC repose sur une économie productive diversifiée et sur une économie résidentielle très importante en termes de nombre d'emplois. Le niveau de diplôme dans le Pôle correspond aujourd'hui au profil économique spécifique de chacun de ces territoires.

Clé de lecture : A (atout) - F (faiblesse) - O (opportunité) - M (menace)

Un territoire d'avenir ?	Etat des lieux	Diag.	Enjeux
Structure et évolutions de l'emploi	Le pôle compte 1 emploi pour 2 habitants et 26% de retraités.	M	La disposition d'une proportion de population active suffisante pour développer l'économie productive.
	L'emploi public est concentré dans les villes-centre et représente 57 000 emplois.	A	Le maintien de ces emplois dans les pôles urbains, la diversification et le dynamisme de l'économie résidentielle.
	15,3% des emplois dans le pôle sont dédiés à l'industrie.	O	La capacité d'adaptation de ces industries dans un contexte global de mutations.
	En 5 ans le nombre d'emplois a progressé de 0,4% mais le nombre d'emplois/hab. est resté stable.	A	Maintien et renforcement de la dynamique de progression des emplois.
Formation	La part d'individus non diplômés en Franche-Comté est de 17%. La part de franc-comtois titulaires d'un diplôme professionnel court (CAP) est de 30%.	M	L'adéquation entre la formation et l'emploi.
	Les habitants du Centre-Franche-Comté sont moins hautement diplômés que la moyenne de province.	F	La capacité d'entraînement de l'économie productive, notamment en matière d'innovation.
	Les nouveaux arrivants en Franche-Comté sont en moyenne moins diplômés que les sortants.	F	La capacité à retenir des jeunes diplômés sur place.
	Besançon concentre les fonctions métropolitaines d'enseignement supérieur et de recherche en accueillant plusieurs laboratoires renommés (Théma, Femto...) et le siège de l'Université de Franche-Comté.	A	Le maintien de ces fonctions centrales au sein du Pôle CFC dans une dynamique de coopération avec l'Université de Bourgogne.
Economie productive	Son tissu économique est toujours très marqué par le secteur industriel mais tourné de plus en plus vers le secteur tertiaire.	M	L'équilibre entre les activités industrielles à accompagner (notamment par l'innovation) et les activités tertiaires à développer.
	Le pôle se caractérise par un tissu d'entreprises de petite taille et très peu d'établissements de plus de 500 salariés.	F	La flexibilité et l'adaptabilité des entreprises.
	28% des établissements en 2010 correspondent à la sphère productive.	A	Le confortement de ce tissu productif local considéré comme stable.
Economie résidentielle	L'économie résidentielle représente 74% des emplois du pôle CFC en 2010.	O	Faire fructifier l'économie résidentielle comme un enjeu du territoire.
	Le nombre d'emplois dans ce secteur a augmenté de 17,5% en 10 ans. 2 facteurs : le vieillissement de la population résidente (augmentation de la demande en services), et le poids de l'emploi public.	O	Le développement d'une offre de services adaptés à cette situation.
	Le Centre Franche-Comté dispose d'établissements de taille importante (santé, administration, associations) et présents sur l'ensemble du territoire	A	Le maintien de ces établissements moteurs de l'économie locale.

La résilience de l'économie productive en Centre Franche-Comté ressort comme un enjeu majeur, ainsi que la diversification de l'économie résidentielle. L'équilibre trouvé entre ces facteurs permettra la diversification de l'offre d'emploi et le confortement du maillage économique local. Dans cette évolution souhaitée de la structure économique du Pôle, l'adéquation entre formation et emploi jouera un rôle clé.

4 Territoire urbain valorisant la proximité de la ruralité

4.1 Etalement urbain

L'artificialisation des sols et l'urbanisation ont modifié drastiquement le territoire du Centre Franche-Comté au cours du dernier siècle, notamment après 1950.
Quatre périodes depuis le dernier siècle jusqu'à aujourd'hui montrent, à travers la visualisation de la tâche urbaine, les différentes politiques mises en œuvre pour répondre au besoin croissant d'implantation des hommes et de leurs activités.

Evolution de la tâche urbaine

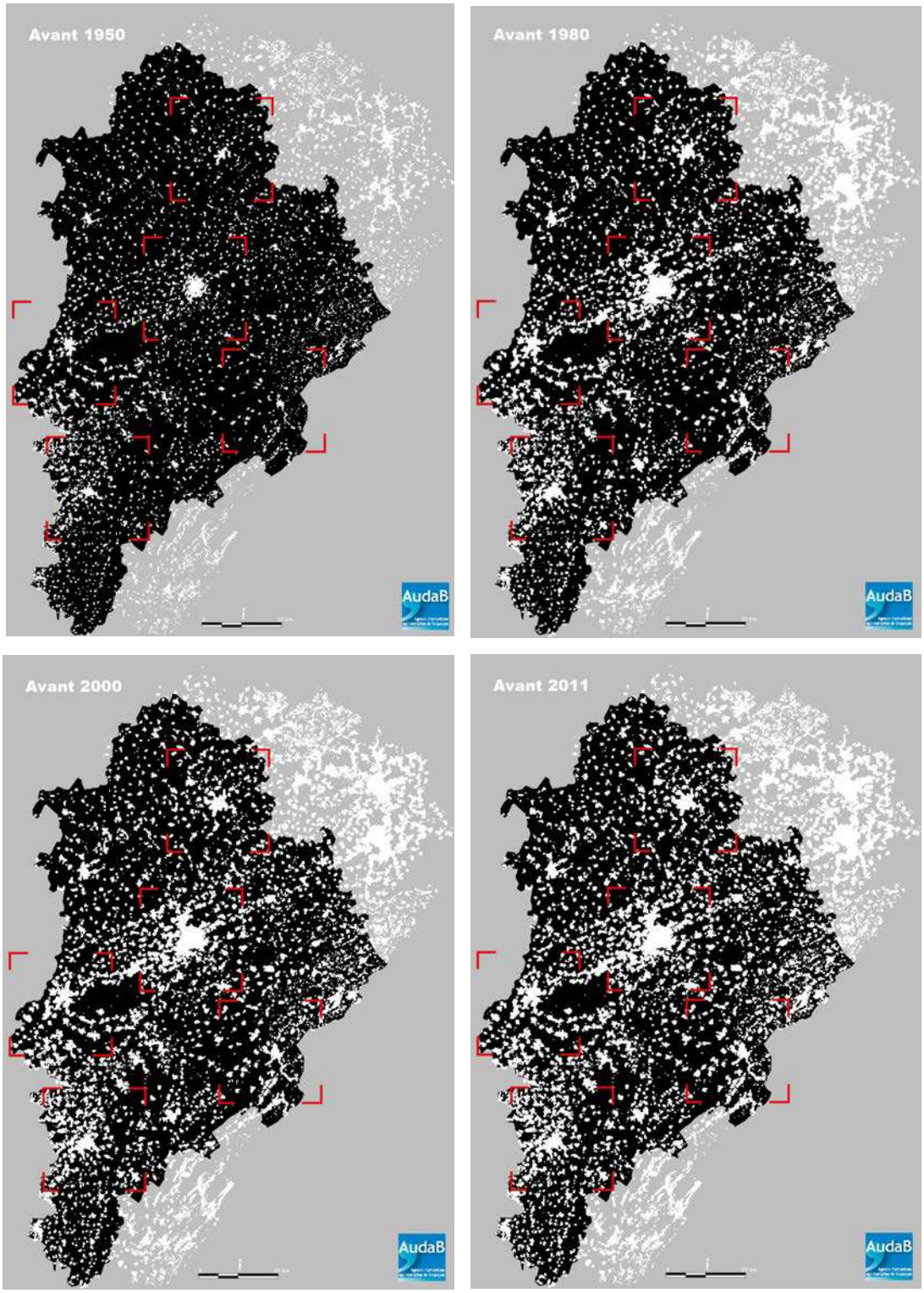

Source : Dynamique d'urbanisation - DREAL FRANCHE-COMTE

+ Avant 1950 : les faubourgs et noyaux villageois autour des villes anciennes se développent lentement.

+ Entre 1951 et 1980 : le développement de l'après-guerre impulse une forte croissance notamment en périphérie immédiate des villes-centre anciennes.

+ Entre 1981 et 2000 : la fin du XXème siècle voit un développement plus diffus des couronnes périurbaines.

+ Entre 2001 et 2011 : le développement du début du siècle conforte l'extension mesurée des couronnes périurbaines, moins soumises à la spéculation immobilière.

Cette dynamique d'urbanisation fragilise progressivement les milieux naturels et agricoles (Cf les continuités écologiques). Elle vient transformer les territoires autrefois ruraux et, accompagnée par le phénomène de territorialisation de l'économie, altère l'équilibre entre économie productive et économie résidentielle. Les territoires ruraux deviennent de plus en plus subsidiaires des espaces urbains.

4.2 Filières locales et circuits courts

4.2.1 Les filières locales

Le Centre-Franche-Comté peut se prévaloir de filières locales devenues de véritables domaines phares pour son économie. Trois d'entre elles sont particulièrement emblématiques de l'économie locale et directement issues de l'exploitation des ressources naturelles propres au territoire et/ou des savoir-faire locaux ancrés dans l'histoire de la culture régionale.

+ La filière agro-alimentaire

L'industrie agro-alimentaire est fortement implantée en Centre Franche-Comté. Plusieurs de ses productions font l'objet d'AOC (vin, fromage, miel, poulet). Elle compte plus de 1500 établissements répartis sur l'ensemble du territoire régional et rassemble 3% des effectifs salariés franc-comtois. La grande majorité de ces établissements (87% de l'industrie agroalimentaire de la Région) sont de petites unités de production de moins de 10 salariés. Six des sept établissements de plus de 200 salariés sont localisés dans le Pôle métropolitain. A noter enfin que la part de cadres est inférieure à la moyenne nationale (5% contre 6,8%).
Aujourd'hui le secteur n'est pas figé : les entreprises agro-alimentaires sont présentes à l'international et sont engagées dans des processus d'innovation sur le conditionnement, sur la conservation, sur la mise en marché et la distribution.

La filière lait en particulier constitue la spécificité du secteur agroalimentaire franc-comtois. Elle représente 18,2% des établissements de l'agro-alimentaire. Avec ses 3 800 emplois, elle constitue le second pourvoyeur de l'industrie agro-alimentaire. Elle s'appuie sur la tradition fromagère de la région et sur le réseau des fruitières. Le secteur lait est fondé sur la fabrication de produits AOC ou labellisés (Comté notamment) et sur des produits de grande consommation (Vache-qui-rit et fromageries Bel localisées à Lons-le-Saunier et Dole). Les ENIL (Ecoles Nationales d'Industrie Laitière) de Mamirolle et Poligny, pôles de formation supérieure, contribuent à la structuration de la filière en Franche-Comté et dans le Pôle CFC. Enfin le secteur de la viande rassemble tout de même 13,1% de l'emploi total.

Localisation des principaux établissements de l'industrie agroalimentaire

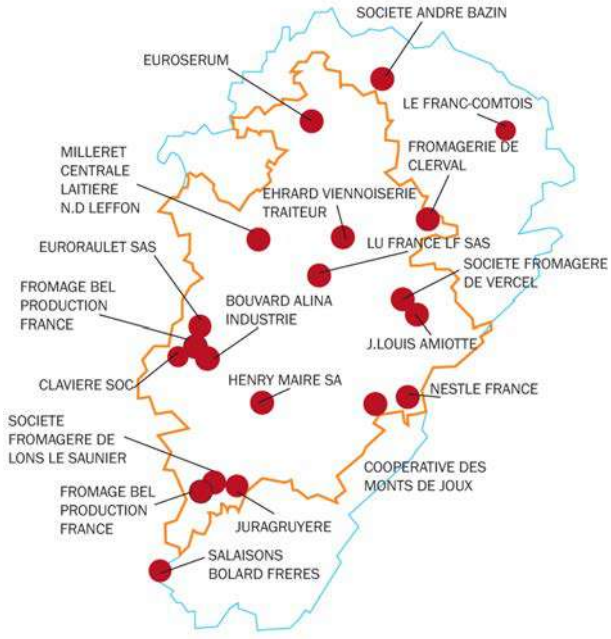

Source : «Centre Franche-Comté : zoom sur cinq secteurs économiques phares

La filière bois

Localisation des principaux établissements du noyau de la filière bois

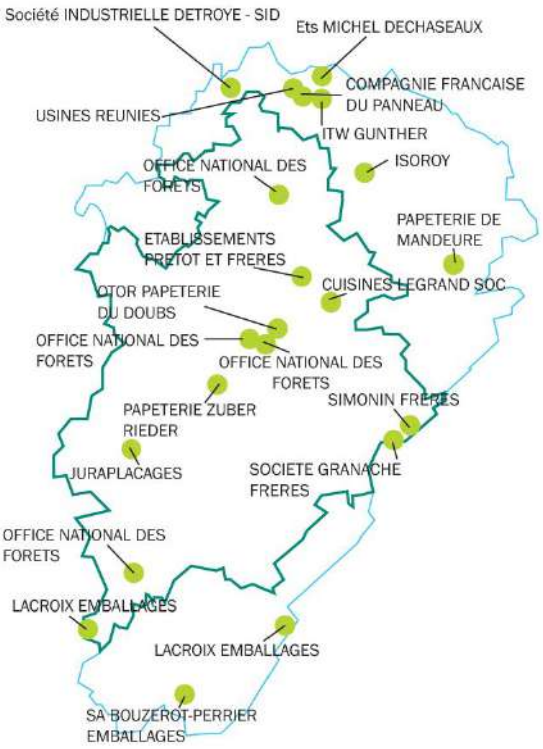

Localisation des principaux établissements de la filière bois (noyau + partiel de la filière)

Source : «Centre Franche-Comté : zoom sur cinq secteurs économiques phares

L'existence de la filière bois est directement liée à l'importance de la surface boisée franc-comtoise : la région se place en 2ème position des régions les plus boisées de France après l'Aquitaine. La filière se caractérise par le fait d'être complète, de l'exploitation du bois brut aux produits transformés. En 2009, environ 2 400 établissements composent la filière au sens restreint (établissements présents dans le noyau[13] de la filière), représentent 2,8% du tissu productif franc-comtois et emploient 6 600 personnes. Les activités «amont» de la filière (exploitation forestière, sciage, travail du bois) concentrent 68% des emplois de la filière. La formation est également bien présente en Centre Franche-Comté, notamment grâce à la formation professionnelle (Lycées de Champagnol et Mouchard notamment), formation qui témoigne des savoir-faire d'excellence développés dans le secteur.

Les établissements de la Région sont à 92% des PME de moins de 10 salariés et aucune structure productive du noyau de la filière ne dépasse 250 salariés. La concentration de 48,5% des emplois dans des établissements entre 10 et 50 salariés constitue une spécificité de la filière bois. Les emplois occupés sont très majoritairement des emplois ouvriers (68,5%). Là encore, le taux d'encadrement est faible (5,1% des emplois de la filière).
Pour autant, aujourd'hui, les atouts en termes de savoir-faire ouvrent des perspectives de valorisation et d'innovation en bois d'œuvre (construction, ameublement...), en bois énergie et dans les technologies du bois.

L'horlogerie

Enfin, l'horlogerie constitue également une filière d'excellence pour la Franche-Comté, laquelle est la première région horlogère de France. En 2010, elle emploie en effet 53% de l'effectif national de ce secteur soit environ 2 000 actifs, principalement localisés dans le Haut-Doubs. En 2010, elle compte 71 établissements dont 43 dans le Centre Franche-Comté. Mais la structure de la filière constituée de petits établissements (seuls 8% d'entre eux ont plus de 50 salariés) ne lui permet de résister que difficilement à la concurrence de la Suisse et des pays asiatiques. Par ailleurs, le secteur souffre d'un manque de main d'œuvre de niveau cadre et profession intellectuelle supérieure (taux

13 Le noyau de la filière se compose des activités dont il est certain qu'elles sont complètement intégrées à la filière. Les secteurs partiels ont une partie significative de leur activité intégrée dans la filière.

d'encadrement supérieur très en deçà de celui observé en France Métropolitaine : 7% contre 11%), d'autant que la Suisse voisine constitue un pôle d'attraction pour la main d'œuvre qualifiée (souvent formée en France). Ceci apparaît comme un frein à l'innovation dans une région qui a été très longtemps un leader dans le secteur.

4.2.2 Les circuits courts

Les circuits cours de commercialisation des produits agricoles participent à la recherche de liens plus directs entre les agriculteurs et les consommateurs. Ils contribuent au développement d'une production durable et d'une consommation responsable.

Un circuit court est un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire.
Le recensement agricole 2010 de l'Agreste Franche-Comté rend compte de 1 680 exploitations commercialisant une partie de leurs produits en circuit court, soit 17% du nombre total d'exploitations dans la région. Cette proportion est légèrement inférieure à la moyenne nationale (17,5% pour la France métropolitaine).

La commercialisation dans le cadre de circuits courts en Franche-Comté est plus fréquente dans les exploitations de petite taille (21%) que dans des explotations moyennes et grandes (15%, ce qui correspond à environ 1 000 exploitations)[14]. Ceci constitue un frein pour le développement de cette pratique : la part des petites exploitations reste en effet très marginale en termes de potentiel de production.

Deux catégories de produits font toutefois exception : en matière de commercialisation en circuits courts d'œufs et volailles d'une part, et de vin d'autre part, les grandes exploitations sont mieux représentées que les petites.

Parmi les exploitations franc-comtoises en circuits court, 20% réalisent plus de 75% de leur chiffre d'affaires (hors vin) en circuits courts, contre près de 30% au niveau national.

Ainsi, non seulement les exploitations franc-comtoises pratiquent moins souvent, en proportion, la commercialisation en circuits court, mais, de plus, cela représente une proportion moindre de leurs chiffres d'affaires total.
Les catégories de produits qui bénéficient le plus souvent d'une commercialisation en circuit courts sont les fruits, le vin, les légumes et le miel.

Localisation des principaux établissements de la filière horlogère

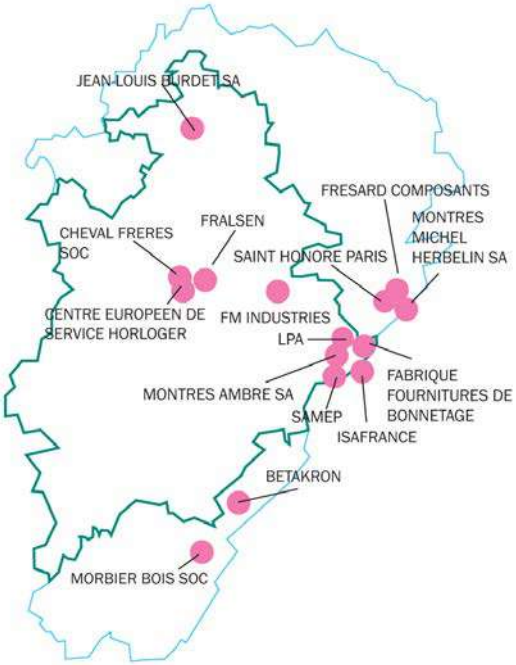

Source : « Centre Franche-Comté : zoom sur cinq secteurs économiques phares »

Nombre d'exploitations en circuits courts

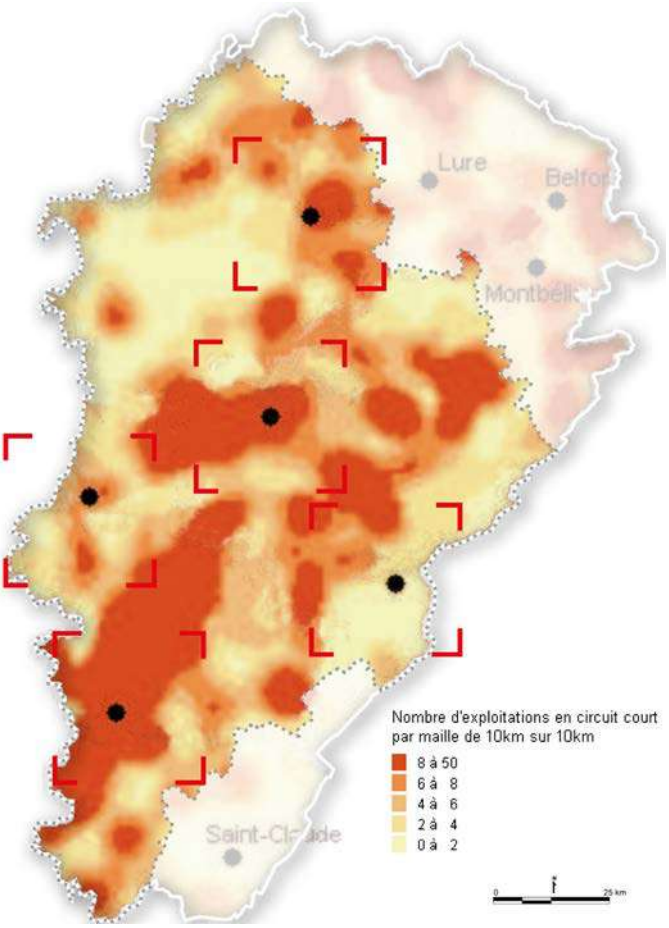

Source : DRAAF Franche-Comté (SRISE), IGN, janvier 2012 Licence N°CUEF 02-006

14 Pour comparaison, en France, 19% des exploitations moyennes et grandes pratiquent la vente en circuit court.

4.3 Nouvelles mobilités

Les nouvelles mobilités désignent des modes de transports alternatifs aux offres classiques, d'inititiatives venant pafois de particuliers ou d'acteurs publics. Ces modes, souvent partagés, sont une réponse aux coûts de plus en plus élevés du budget transport des ménages.

4.3.1 L'exemple du covoiturage

Le covoiturage, en particulier, se révèle aujourd'hui de plus en plus comme une bonne solution d'optimisation des flux et des déplacements en zone peu dense. Avec le développement récent d'outils en ligne et de sociétés performantes au niveau européen, facilitant l'accès à l'offre, au paiement, l'engouement pour cette pratique économique de mobilité ne cesse de croitre. Deux axes de travail peuvent se distinguer pour traiter cette problématique.

- La mise en relation des usagers

Aujourd'hui maîtrisée par le secteur privé qui possède d'importantes bases client (Blablacar en tête) et de solides solutions techniques, la mise en relation en ligne n'apparaît plus comme un axe à approfondir par les collectivités. Néanmoins, la mise en relation au sein des entreprises, par de l'information ou via les conseillers en mobilité, apparaît nécessaire (dans le cadre de plans de déplacements par exemple) pour sensibiliser les salariés sur leurs déplacements domicile-travail.

Quelques collectivités sont porteuses d'initiatives en la matière sur notre territoire. Tout d'abord, le Conseil général du Jura est moteur dans la création d'un portail départemental. Une plateforme existait jusqu'à la fin 2013 pour le Grand Besançon mais celle-ci a été abandonnée car moins efficace que les sites en ligne privés.

- Les infrastructures physiques de covoiturage

Les collectivités et notamment les départements sont plus à même d'intervenir sur cet axe de travail avec notamment la création d'aires de covoiturage le long des routes, aux carrefours de flux mais également aux points nodaux de transports (gare, échangeur autoroutier…).

Le Conseil général du Jura a là encore fait preuve d'initiative en créant un schéma départemental d'implantation des aires de covoiturage. Le Grand Dole a également mené une réflexion avec les grandes enseignes de la Grande Distribution avec un objectif de mutualisation des parkings de grande surface et, d'autre part, a ouvert le service « T-Libre » qui permet via un réseau de points d'arrêts et un peu de matériel fourni aux utilisateurs (une ardoise notamment) de gérer l'auto-stop.

Enfin la Région a aménagé plusieurs aires sur la frange Suisse dans un souci d'amélioration de la congestion routière importante dans ce secteur (flux de frontaliers).

Une réflexion pourrait être menée à l'échelle du pôle en renfort des offres en transports en commun pour coordonner l'implantation d'infrastructures, la communication et le conseil aux usagers potentiels notamment au sein des entreprises.

4.3.2 D'autres initiatives émergentes

D'autres expériences ont lieu au sein du Pôle CFC. Le Grand Dole, par exemple, expérimente de son côté l'auto-stop géré sur le territoire de son agglomération. Le dispositif repose sur l'identification de zones en bord de route où l'arrêt des véhicules est sûr, et la distribution à la demande de kits d'autostop composés d'une ardoise, d'un feutre, d'un brassard réfléchissant, d'une carte d'identification et d'un autocollant, le tout livré dans une pochette. Cette initiative doit permettre aux habitants du Grand Dole de se déplacer plus facilement en heures creuses, sur de courts trajets et dans les espaces où les transports collectifs sont peu présents.

4.4 Equipements sportifs et touristiques de plein air

La richesse naturelle et paysagère en Centre Franche-Comté offre d'emblée un cadre privilégié pour les activités sportives et de loisirs de plein air. Néanmoins, l'exploitation de ces atouts supposent l'optimisation de certains outils tels que l'information, la communication, les équipements, l'accessibilité. Certains de ces aspects sont abordés ici par l'intermédiaire de l'étude «Mobilités touristiques» réalisées par l'AudaB en 2013.

Sites touristiques et équipements sportifs et de détente emblématiques en Centre Franche-Comté

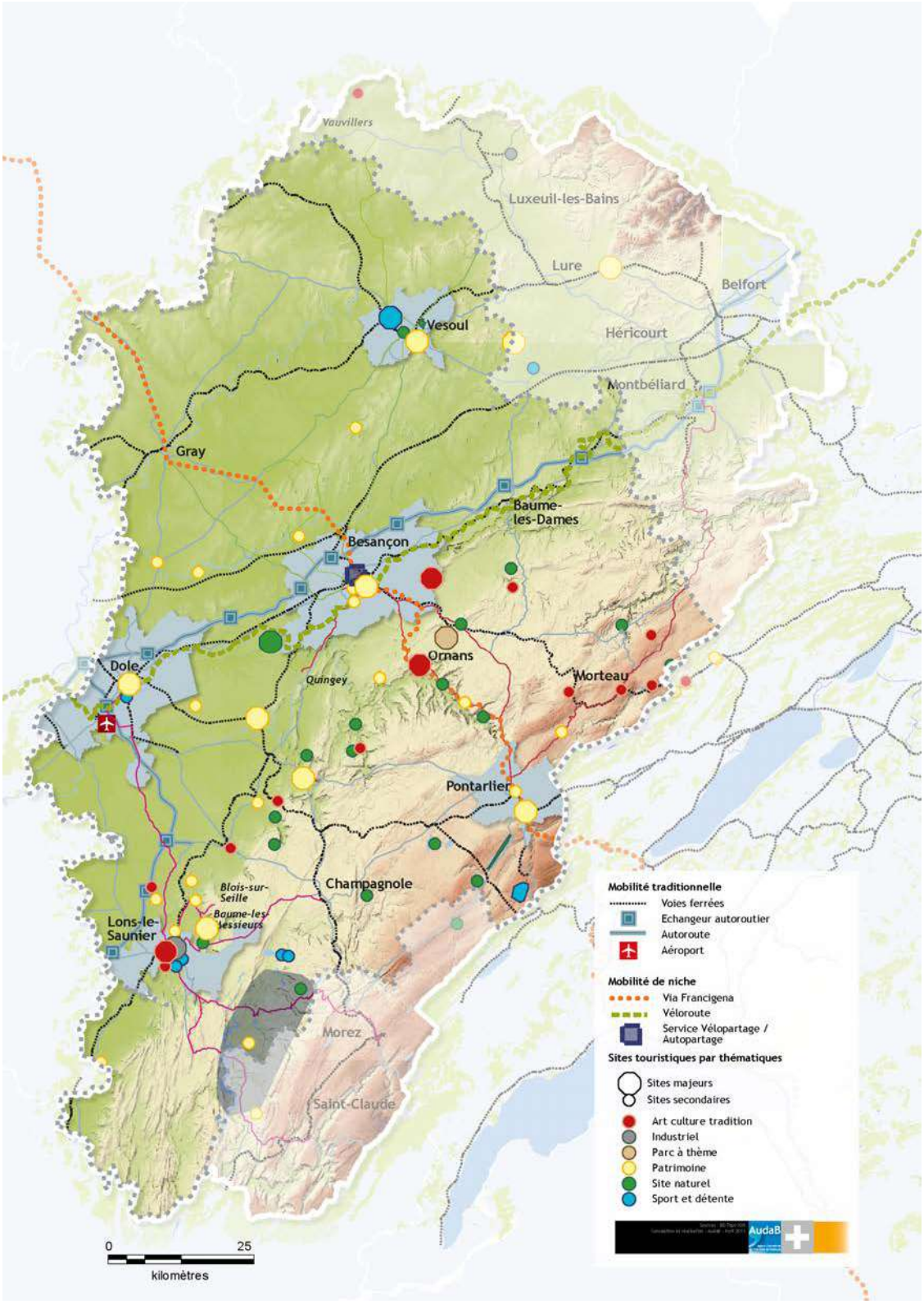

Source : base LEI du Comité Régional du Tourisme (CRT) de Franche-Comté

4.4.1 Les sites touristiques et de sport/détente emblématiques en Centre Franche-Comté

La carte ci-contre identifie 82 sites touristiques retenus comme emblématiques selon les critères suivants :

- leur caractère « majeur » identifié par les acteurs pendant des entretiens réalisés en 2013
- leur fréquentation en nombre d'entrées annuelles (données 2011 du CRT)
- leur renommée, leur aspect pittoresque ou leur potentiel de développement identifié par l'équipe de l'AudaB

Une dizaine de sites n'est pas strictement compris dans le périmètre du Centre Franche-Comté. Ceux-ci sont localisés en Nord Franche-Comté ou en Suisse. Ils ont été cités lors des entretiens ou retenus pour leur aspect pittoresque ou leur potentiel de développement. Une typologie des sites (inspirée des classifications CRT) permet de distinguer six familles de sites : art, culture et tradition ; industriel ; parc à thème ; patrimoine ; site naturel ; sport et détente. La spatialisation de cette typologie permet ensuite d'analyser la répartition de ces familles.

L'analyse des sites amène deux remarques principales :

- un contraste marqué entre le Nord et le Sud du Pôle métropolitain quant au nombre de sites sélectionnés. La Haute-Saône semble disposer de très peu de sites par rapport au Doubs et au Jura. Compte tenu de la méthode de sélection des sites, cette observation questionne prioritairement la valorisation du patrimoine bâti et naturel du pôle, ainsi que l'accessibilité de sites à potentiel de développement touristique.
- la « spécialisation » de l'offre touristique dans certains territoires, en particulier, d'une part, les sites patrimoniaux dans les villes et, d'autre part, les sites naturels dans le massif du Jura et ses premiers plateaux.

4.4.2 L'hébergement touristique dans le pôle métropolitain Centre Franche-Comté

Cette carte présente la capacité d'accueil touristique à la commune. Elle a été construite par agrégation du nombre d'emplacements de camping, de chambres d'hôtels, de chambres en hébergement collectif, de chambres en meublés de tourisme et de résidences secondaires dans chaque commune. Un filtre de 50 unités a été appliqué pour contribuer à une meilleure lisibilité et faire ressortir les principales zones de concentration de l'hébergement touristique. Les hébergements ont été classés en cinq. Ils couvrent un large éventail de possibilité d'hébergement : meublés, plein air (campings), résidences secondaires, hôtels et hébergements collectifs. Ces derniers recouvrent notamment les auberges de jeunesse, les centres de vacances, les gîtes d'enfants, d'étape et de séjour.

Cette carte a pour objectif de mettre en correspondance l'offre de mobilité et la capacité d'accueil des territoires pour analyser la desserte des lieux de résidence touristiques principaux par les réseaux et les infrastructures de mobilité « traditionnelle » et « de niche ».

A l'échelle du Centre Franche-Comté, la capacité d'accueil est inégalement répartie puisque la moitié Sud est plus fortement dotée que la moitié Nord. Les concentrations d'hébergement les plus importantes concernent deux territoires : l'agglomération de Besançon et la zone englobant la station de Métabief, le lac de Malbuisson et le val de Mouthe jusqu'aux gorges de la Langouette. Suivent ensuite les autres agglomérations du Pôle métropolitain (Dole, Lons-le-Saunier, Pontarlier et dans une moindre mesure Vesoul) mais aussi Champlitte, Gray et Morteau et les secteurs d'Ornans, Arbois/Salins, Champagnole et Baume-les-Dames/Bonnal).
Deux « zones blanches » apparaissent clairement : les triangles Besançon-Morteau-Baume-les-Dames et Besançon-Vesoul-Gray ou aucune commune ne compte une capacité d'accueil supérieure à 50 unités tous types d'hébergements confondus.

Concernant les types d'hébergement :

- la majorité des chambres d'hôtels sont situées dans les pôles urbains
- le pôle Malbuisson/Métabief se distingue par sa très forte concentration de résidences secondaires
- le département du Jura se caractérise par une offre importante d'emplacements de camping ainsi que la Haute-Saône (toutes proportions gardées au regard du stock disponible)
- deux axes se distinguent par la diversité de l'offre d'hébergement touristique : la vallée de la Loue et le corridor Salins/Lons-le-Saunier

L'hébergement touristique en Centre Franche-Comté

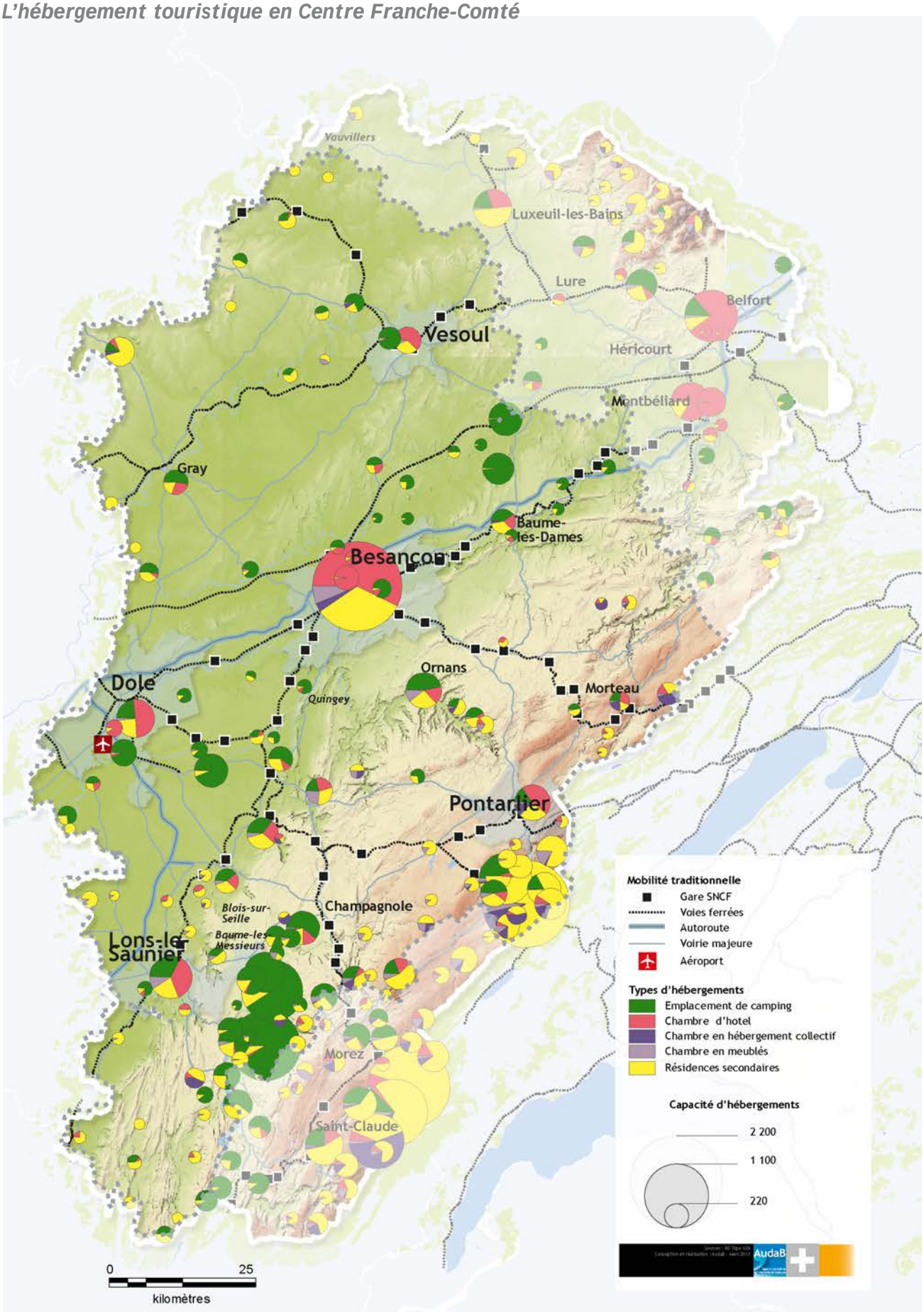

Source : Base LEI du Comité Régional du Tourisme (CRT) de Franche-Comté et INSEE, bases de données sur la capacité des communes en hébergements touristiques

4.4.3 Les mobilités touristiques en Centre Franche-Comté

L'étude réalisée en 2013 sur les mobilités touristiques en Centre-Franche-Comté a permis par ailleurs de mettre en avant un certain nombre d'éléments de compréhension sur les dysfonctionnements qui peuvent affecter le territoire. En premier lieu, le Centre Franche-Comté souffre d'une certaine méconnaissance de l'offre de mobilité touristique. Si des infrastructures ou des services existent bel et bien entre les principaux pôles urbains et les sites touristiques, ils ne sont pas forcément relayés auprès de la clientèle, qu'elle soit touristique ou excursionniste. En d'autres termes, même les résidents des agglomérations du Pôle métropolitain peuvent ne pas connaître certaines prestations qui pourraient leur permettre de s'affranchir de leur automobile.

En second lieu, l'offre de mobilité touristique en centre Franche-Comté souffre d'un problème de coordination des politiques de mobilités touristiques et de transport en général. L'éclatement des acteurs et le manque d'harmonisation entre les autorités organisatrices de transport aboutissent à une multiplicité d'offres commerciales et à un problème d'ajustement des horaires de services.
Ces mêmes horaires de service, trop souvent calqués sur les rythmes scolaires et professionnels, sont par ailleurs identifiés de façon récurrente comme un point de blocage fort dans les mobilités touristiques.

Enfin, l'absence de certains services dans les territoires constitue un élément clairement pénalisant pour les mobilités touristiques en Centre Franche-Comté : sites majeurs non desservis, manque de services d'appoint de type navette entre les infrastructures de transport et les sites (problématique du dernier kilomètre), effets ciseaux de certains sites liés à leur positionnement à l'écart des infrastructures de transport ou des périmètres de transport urbain, manque de combinaison entre offre de transport et offre commerciale de visite.

4.5 Synthèse diagnostic du territoire « urbain valorisant la proximité de la ruralité »

Le Centre Franche-Comté est un espace à dominante rurale où le « fait urbain » a pris une place de plus en plus importante. Le degré de désindustrialisation n'est pas aussi important qu'au niveau national. Le cadre naturel offre un potentiel de développement de pratiques sportives et de loisirs. Mais la dépendance de la voiture s'avère nécessaire dans l'état actuel de l'organisation du territoire.

Clé de lecture : A (atout) - F (faiblesse) - O (opportunité) - M (menace)

Un territoire urbain valorisant la proximité de la ruralité ?	Etat des lieux	Diag.	Enjeux
Etalement urbain	L'étalement urbain est mesuré dans le Pôle CFC mais les projets économiques et stratégiques sont fréquemment programmés en extension urbaine.	M	L'intégration et l'articulation de ces projets avec les espaces urbanisés existants.
	Les documents d'urbanisme jouent un rôle de premier ordre pour organiser les projets et les articuler avec le territoire.	O	L'adaptation progressive des documents d'urbanisme aux enjeux contemporains.
	Le maillage écologique est fragmenté mais les espaces ruraux et les zones sources (biodiversité) restent structurants.	M	La préservation du maillage écologique, a fortiori en comparaison avec le Nord Franche-Comté.
Filières locales et circuits courts	Des filières locales phares de l'appareil productif du Centre Franche-Comté sont directement issues du milieu naturel et des savoir-faire franc-comtois.	A	La résilience de l'appareil productif du Pôle à partir de ses atouts spécifiques.
	1 500 établissements issus de la filière agroalimentaire, bien repartis dans le territoire du Pôle. Des entreprises engagées à l'international et dans des processus d'innovation.	A	La capacité du Pôle à devenir exemplaire aussi en matière de filières courtes.
	Des ressources forestières très importantes, qui alimentent une filière complète. Mais des entreprises majoritairement concentrées sur l'exploitation.	O	La capacité à développer la plus-value liée au bois d'œuvre (construction, ameublement), bois-énergie, technologie du bois.
	53% de l'effectif national dans le secteur horloger sont employés en Franche-Comté. Globalement, difficulté à résister à la concurrence suisse et asiatique.	O	La compétitivité du secteur horloger (en particulier sur le luxe).
	Des initiatives favorisant les circuits-courts se développent progressivement, mais la capacité de production des exploitants engagés est très limitée.	O	La capacité de développement de ces initiatives émergentes.
Nouvelles mobilités	Des initiatives sont menées sur le covoiturage, qui permet de répondre aux besoins de transport dans les zones peu denses, non desservies par les TC. Néanmoins, manque d'infrastructures physiques (aires de covoiturage).	O	La réduction de la dépendance à la voiture.
	Valorisation des modes actifs insuffisante.	F	Le développement des modes actifs.
Equipements sportifs et plein air	Le cadre naturel est une source importante de développement des pratiques sportives de plein air et du tourisme associé (Massif du Jura par exemple).	O	L'équilibre entre la préservation des espaces et le profit lié au développement de l'économie résidentielle.
	Un déséquilibre entre le Nord et le Sud du Pôle CFC concernant la valorisation des sites touristiques et, en conséquence, la capacité d'hébergement.	O	La visibilité globale de l'offre existante.

Les espaces ruraux, l'optimisation de leur interaction avec les espaces urbains et le développement des filières valorisant les ressources et les savoir-faire locaux ouvrent aujourd'hui une perspective intéressante pour conforter un développement local et durable, valorisant les atouts de ce territoire. L'accompagnement et l'encouragement des initiatives impulsant l'articulation urbain-rural doivent trouver une place prépondérante dans la stratégie territoriale à mettre en œuvre.

5 Bilan du diagnostic

Territoire désiré	Etat des lieux	Enjeux
Un territoire en réseaux ?	L'état des lieux montre un territoire de 5 agglomérations en réseau au fonctionnement plutôt endogène, appuyé sur des échanges plus ou moins intenses entre les systèmes urbains locaux environnants. Le niveau de métropolisation est donc aujourd'hui faible.	Le développement coordonné des projets de territoire, en synergie avec l'optimisation des transports (infrastructures et offre) et le développement du numérique, doit permettre au Pôle CFC de conforter sa structuration et de développer des relations avec l'extérieur (régions voisines, Suisse et au-delà).
Un territoire de bien-être et de bien vivre ?	Malgré un cadre paysager et naturel avantageux, le Centre Franche-Comté ne se révèle pas suffisamment attractif vis-à-vis des jeunes actifs. La population et le parc de logement sont vieillissants, les principales villes-centre sont en perte de dynamisme et la mise en œuvre de la « transition énergétique » n'a pas encore montré ses résultats…	La définition de la stratégie 2014-2020 devra permettre de déterminer une (ou plusieurs) population(s) cible(s) pour développer une cohérence entre l'attractivité résidentielle et professionnelle du Pôle CFC. En parallèle, l'accompagnement des mutations urbaines et de la transition énergétique est indispensable pour assurer le dynamisme et la durabilité du territoire.
Un territoire d'avenir ?	L'emploi dans le Pôle métropolitain CFC repose sur une économie productive diversifiée et sur une économie résidentielle très importante en termes de nombre d'emplois. Le niveau de diplôme dans le Pôle correspond aujourd'hui au profil économique spécifique de chacun de ces territoires.	La résilience de l'économie productive en Centre Franche-Comté ressort comme un enjeu majeur, ainsi que la diversification de l'économie résidentielle. L'équilibre trouvé entre ces facteurs permettra la diversification de l'offre d'emploi et le confortement du maillage économique local. Dans cette évolution souhaitée de la structure économique du Pôle, l'adéquation entre formation et emploi jouera un rôle clé.
Un territoire urbain valorisant la proximité de la ruralité ?	Le Centre Franche-Comté est un espace à dominante rurale où le « fait urbain » a pris une place de plus en plus importante. Le degré de désindustrialisation n'est pas aussi important qu'au niveau national. Le cadre naturel offre un potentiel de développement de pratiques sportives et de loisirs. Mais la dépendance de la voiture s'avère nécessaire dans l'état actuel de l'organisation du territoire.	Les espaces ruraux, l'optimisation de leur interaction avec les espaces urbains et le développement des filières valorisant les ressources et les savoir-faire locaux ouvrent aujourd'hui une perspective intéressante pour conforter un développement local et durable, valorisant les atouts de ce territoire. L'accompagnement et l'encouragement des initiatives impulsant l'articulation urbain-rural doivent trouver une place prépondérante dans la stratégie territoriale à mettre en œuvre.

6 Les suites de la démarche

Ce document est suivi par un deuxième livrable déclinant une feuille de route élaborée dans le cadre de la définition de la stratégie 2014-2020 pour le Pôle métropolitain Centre Franche-Comté.

Cette feuille de route et sa déclinaison en trois grands objectifs puis en axes d'interventions est le fruit d'un travail collaboratif entre la Direction Stratégie et Territoire de la Communauté d'agglomération du Grand Besançon (ressources mises à disposition du Pôle metropolitain CFC) et l'Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon. Ce travail permet de fixer un cap pour le nouveau projet de territoire métropolitain et d'amorcer les discussions et les débats nécessaires à sa mise en oeuvre.

BIBLIOGRAPHIE

- Agreste Franche-Comté, n°171, avril 2012, «Circuits-courts - Recensement agricole 2010 »
- Cahier thématiquen°1 « Centre Franche-Comté : Zoom sur 5 secteurs économiques phares », INSEE, Janvier 2014.
- Cahier thématiquen°2 « Centre Franche-Comté : Quelle est la nature de l'emploi ? », INSEE, Janvier 2014.
- Cahier thématiquen°3 « Centre Franche-Comté : Comment se comporte l'économie productive ? », INSEE, Janvier 2014.
- Cahier thématiquen°4 « Centre Franche-Comté : Quelles ressources singulières pour quelles perspectives de développement économique ? », INSEE, Janvier 2014.
- Cahier thématiquen°5 « Centre Franche-Comté : Quelle structuration dans l'espace ? », INSEE, Janvier 2014.
- Cahier thématiquen°6 « Centre Franche-Comté : Quelles relations avec l'extérieur ? », INSEE, Janvier 2014.
- Cahier thématiquen°7 « Centre Franche-Comté : Quel positionnement dans l'Europe ? Eléments de réflexion », INSEE, Janvier 2014.
- Compte-rendu de réunion forces vives – Atelier n°5 Axe 5 du PO FEDER/FSE. Axe « urbain », Conseil régional Franche-Comté, Union Européenne, Préfet de la Région Franche-Comté, 21 novembre 2013.
- Concertation nationale sur l'accord de partenariat 2014-2020. Séminaire Développement Urbain Intégré et Durable, Synthèse des échanges, www.partenarial20142020.fr. 5 avril 2013.
- Consommation énergétiques par types d'énergie et secteurs d'activités : données OPTEER, Observatoire Territorial Energétique de la région Franche-Comté, 2008
- Diagnostic territorial de la Bande frontalière du Doubs, INSEE Franche-Comté, Conseil Général du Doubs, Novembre 2013.
- Etude Coulette, Proposition d'une cartographie de réseau écologique régional pour la Franche-Comté, 2007, DIREN, site de la DREAL
- Etude Lethuilier, La fragmentation du territoire franc-comtois, approche cartographique, 2007, DIREC FC).
- Fiche « Fonctionnement urbain de la Franche-Comté », Eléments d'analyse – Rubrique n°1 du cadre de restitution de la circulaire du 16/07/2010 pour les territoires urbains. Fonds structurels 2014-2020 – Diagnostic territorial stratégique. DATAR, Mission Métropoles 2012.
- Le zonage 2010 des aires urbaines de Franche-Comté, Info web INSEE Franche-Comté, n°78, Octobre 2011.
- « Les diplômes des Francs-Comtois : état des lieux et analyse », rapport d'étude, 201, INSEE de Franche-Comté et rectorat de l'académie de Besançon.
- Les grandes aires urbaines comtoises étendent leur emprise sur le territoire régional, L'essentiel INSEE Franche-Comté, n°133, Novembre 2011.
- Note d'orientation n°2013-001/DATAR, préparation des programmes européens 2014-2020.
- Pôle métropolitain Centre Franche-Comté, un réseau de coopérations territoriales complémentaires, L'essentiel INSEE Franche-Comté, n°143 février 2013.
- Pôles métropolitain : du « faire territoire » au « faire politique », ou la nouvelle bataille de interterritorialité, Daniel Béhar et Ph_ilippe Estène et Martin Vanier, 18 mai 2011.
- «Raisonner la commercialisation des produits fermiers», rapport final, janvier 2001, ANDA, comité de pilotage «produits fermiers», in Transrural, n° 313, 4 juilet 2006, « Longue vie aux circuits-courts ».
- Rapport du Conseil métropolitain du 25 mars 2013.
- Rapport du Conseil métropolitain du 22 novembre 2013.
- Rapport du Conseil métropolitain du 11 juin 2013.
- Réforme de la géographie prioritaire de la politique de la ville, Ministère des Droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports, 17 juin 2014.
- Territoires 2040, DATAR, 2011-2012.

Pôle métropolitain
Centre Franche-Comté

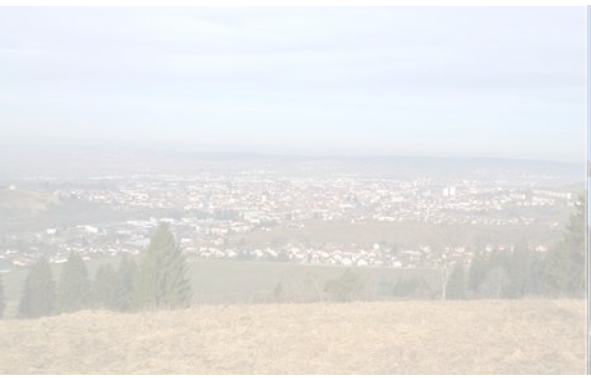
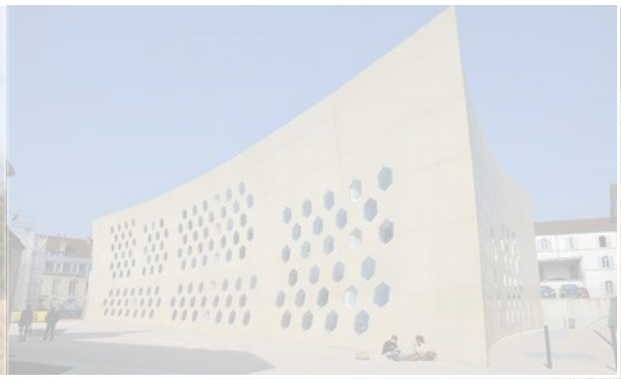

Stratégie métropolitaine 2014-2020 Diagnostic

Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon (AudaB)
Hôtel Jouffroy – 1 rue du Grand Charmont
BP 509 – 25 026 BESANCON CEDEX - www.audab.org

Pôle métropolitain
Centre Franche-Comté

JUIN 2014

Stratégie métropolitaine 2014-2020
Feuille de route

Pôle métropolitain
Centre Franche-Comté

Avec l'appui de l'AudaB
et du Grand Besançon

PRÉAMBULE

Ce document présente la feuille de route élaborée dans le cadre de la définition d'une stratégie 2014-2020 pour le Pôle métropolitain Centre Franche-Comté.

Cette feuille de route et sa déclinaison en trois grands objectifs puis en axes d'interventions est le fruit d'un travail collaboratif entre la Direction Stratégie et Territoire de la Communauté d'agglomération du Grand Besançon (ressources mises à disposition du Pôle metropolitain CFC), l'Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon et les EPCI membres du Pôle métropolitain Centre Franche-Comté.
Ce travail permet de fixer un cap pour le nouveau projet de territoire métropolitain et d'amorcer les discussions et les débats nécessaires à sa mise en oeuvre.

Ce contenu a été présenté et partagé, dans sa première version, lors d'un Comité des Directions générales rassemblant les représentants des territoires le 25 juin 2014 puis en Conseil métropolitain le 27 juin 2014.

Définition de la stratégie 2014-2020 4
Grand Objectif I - Territoire de réseaux 5
Grand Objectif II - Qualité résidentielle 9
Grand Objectif III - Diversité économique 13

Définition de la stratégie 2014-2020

Une finalité : un territoire attractif et durable fondé sur l'équilibre urbain-rural

Le renforcement de l'attractivité du territoire et l'inscription de la stratégie d'action dans une démarche de développement durable se sont bien avérées indispensables. De surcroît, le besoin de renforcer les liens et les échanges entres les espaces urbains et les espaces ruraux est ressorti comme un enjeu non seulement commun aux cinq territoires du Pôle CFC, mais aussi transversal à l'ensemble des thématiques traitées. Une stratégie globale émerge ainsi, fondée sur les atouts intrinsèques du territoire qu'ils soient urbains ou ruraux. Cette stratégie distingue le Centre Franche-Comté du Nord Franche-Comté et lui permet plus globalement de se positionner vigoureusement dans la compétition des territoires.

Trois objectifs : pour positionner une « offre territoriale » spécifique

Pour répondre à cette vision du territoire, le Centre Franche-Comté devra à terme répondre à des exigences de rationalité dans l'aménagement du territoire (territoire de réseaux), de qualité des conditions de vie (qualité résidentielle) et du développement de gisements d'emploi (diversité économique).

Territoire désiré	Grands objectifs	Vision
Un territoire en réseau ?	**Territoire de réseaux**	Nouveau cadre territorial, le Centre Franche-Comté se pose, auprès des habitants et des acteurs socio-économiques, comme atout pour la construction d'un territoire « intégré ». Les responsables intercommunaux se concertent entre territoires du bassin de vie élargi afin d'en perfectionner le fonctionnement et l'ajuster à l'évolution des modes de vie. Au-delà, cet espace organisé s'inscrit dans un jeu de relations bénéfiques avec les territoires extérieurs (pôles de dynamisme, centres de décisions, lieux carrefours…).
Un territoire de bien-être et de bien vivre ?	**Qualité résidentielle**	La stratégie pour le Centre Franche-Comté part de deux constats : la dimension résidentielle tient une place déterminante pour relever les défis d'attractivité et de durabilité, et le territoire du Centre Franche-Comté offre un grand potentiel dans ce sens. Le cadre de vie, avec tous les facteurs qu'il comporte (paysage, espaces publics, habitat, services, habitat, accessibilité, environnement urbain…), s'est affirmé donc comme un des piliers essentiels de la stratégie métropolitaine.
Un territoire d'avenir ?	**Diversité économique**	Attirer et ancrer des jeunes actifs dans le Centre Franche-Comté suppose la capacité d'offrir des possibilités d'emplois diversifiés et d'un développement professionnel à long terme. Ceci implique pour l'économie qu'au-delà du développement des secteurs traditionnels soient impulsés des relais de croissance : filières émergentes, innovation… Un renouvellement du tissu productif est nécessaire, auquel devra s'ajouter une valorisation de la sphère de l'économie résidentielle.

GRAND OBJECTIF I

TERRITOIRE DE RÉSEAUX

Organisation du territoire – Collectif d'acteurs – Mobilité – Numérique – Partenariats multi-échelles

Grand objectif I : Territoire de réseaux

Orientations stratégiques		Axes d'intervention [*]
I.A	**Organiser le territoire métropolitain à partir de sa dimension interterritoriale.**	✚ Schéma d'aménagement du territoire métropolitain. ✚ Plateforme inter SCoT ✚ Schéma de cohérence métropolitaine des systèmes de transport locaux.
I.B	**Mettre en œuvre des partenariats multi-échelles.**	✚ Partenariat transfrontalier franco-suisse. ✚ Développement des relations ferrées vers la Bourgogne, l'Alsace, la Lorraine et Rhône-Alpes. ✚ Développement des relations ferrées vers Neuchâtel et Lausanne.
I.C	**Développer un collectif d'acteurs comme moteur de la dynamique métropolitaine.**	✚ Animation renforcé du réseau métropolitain CFC. ✚ Communication en appui aux réseaux de santé à l'échelle du Pôle CFC.
I.D	**Construire un système de mobilités performant et hiérarchisé.**	✚ PEM (pôles d'échanges multimodaux). ✚ Système billettique et tarifaire métropolitain. ✚ Plan de communication métropolitain sur le covoiturage. ✚ Itinéraires locaux pour vélos et piétons. ✚ Plateforme d'information aux voyageurs Centre Franche-Comté.
I.E	**Impulser le déploiement des applications et des usages du numérique.**	✚ Equipements numériques pour la mise en réseau de l'espace CFC. ✚ Développement et promotion d'une offre d'espaces d'activité basés sur le numérique.

[*] Les axes d'intervention permettront d'entamer le dialogue avec les différents acteurs du territoire (EPCI, collectivités territoriales, etc.) et décliner par la suite un plan d'actions précisant le positionnement du Pôle métropolitain CFC, les principaux acteurs impliqués, les niveaux d'intervention et les temporalités.

I.A. Organiser le territoire métropolitain à partir de sa dimension interterritoriale

Depuis une trentaine d'années, les territoires se sont structurés sur la base d'intercommunalités de plus en plus fortes. Nécessaires, ces cadres intercommunaux montrent des limites face aux enjeux d'attractivité nationale et européenne ou de définition des infrastructures et services métropolitains. Les évolutions institutionnelles permettent à présent de compléter le dispositif d'organisation de l'action publique par un niveau métropolitain qui peut s'exercer en réunissant plusieurs pôles urbains (logique multipolaire). Le Centre Franche-Comté correspond à cette dimension interterritoriale, complémentaire du niveau local (EPCI, SCoT) et du niveau régional. Ce cadre de concertation et d'organisation permettra de doter le Centre Franche-Comté d'un système territorial structuré, maillé et organisé, le but étant de s'adapter aux besoins et au fonctionnement réel des acteurs socio-économiques qui dépasse le niveau local (mobilités, flux de matières, approvisionnements…). En appui de la capitale, pôle principal structurant le réseau des agglomérations, le Centre Franche-Comté peut conjuguer organisation interne et relations externes.

I.B. Mettre en œuvre des partenariats multi-échelles

En accord avec les orientations du SRADDT, trois niveaux d'inter-territorialité vont structurer le fonctionnement de l'espace Centre Franche-Comté : le réseau urbain formé par les cinq agglomérations ; ses interactions avec les pôles relais des espaces intermédiaires (« relations urbain-rural ») ; l'intégration active (vs subie) au plan national et européen de l'entité Centre Franche-Comté qui suppose des échanges bénéfiques avec les polarités extérieures. Le Pôle métropolitain servira de base pour organiser le réseau des centralités au cœur de la Franche-Comté. Il en résultera à terme une offre territoriale originale conciliant urbanité et caractères ruraux des espaces environnants diffus. Cette combinaison produira une offre résidentielle différenciatrice inscrite dans un espace métropolitain original, ouvert et accessible pour l'extérieur. Ce modèle territorial ne peut résulter d'une quelconque démarche de planification : seuls des partenariats construits aux trois échelles (réseau des cinq agglomérations avec son pôle central ; relations urbain-rural ; ouverture sur l'extérieur) pourront progressivement générer ce fonctionnement multi-échelles. Leur construction suppose un appui spécifique, d'autant que ces partenariats doivent converger de manière cohérente.

I.C. Développer un collectif d'acteurs comme moteur de la dynamique métropolitaine

Le Centre Franche-Comté n'a pas vocation à incarner un niveau supplémentaire de planification. Il relève d'une dynamique de projet et d'un processus de concertation. Le Pôle CFC constitue une plateforme de co-construction entre les acteurs à l'échelle d'un grand bassin de vie afin d'élaborer les accords nécessaires pour traiter de préoccupations communes dans l'aire d'appartenance. Le projet stratégique en est l'illustration qui constitue un point de ralliement permettant de monter des projets et de gagner en pertinence au niveau des politiques publiques. L'efficacité de ce cadre stratégique dépendra de son mode de gouvernance et de sa capacité à fédérer les acteurs publics et privés.

I.D. Construire un système de mobilités performant et hiérarchisé

Construire un espace de vie multipolaire nécessite un système de mobilités performant et hiérarchisé, garant de l'accessibilité d'un territoire à l'autre. Cette fluidité interne du territoire doit se doubler d'une accessibilité européenne des principales centralités du Centre Franche-Comté. Ce système de mobilité va de pair avec l'aménagement du territoire Centre Franche-Comté (trame urbaine, interactions avec les espaces intermédiaires et avec les pôles extérieurs). Ainsi, des axes structurants du Centre Franche-Comté seront sélectionnés comme prioritaires au sein d'un schéma global. Ces axes seront complétés par des systèmes de transports complémentaires (covoiturage, modes partagés, transports à la demande, modes innovants…) irriguant les espaces diffus reliant les agglomérations. Il s'agit d'ici dix ans de réaliser ce système de mobilité multimodale comme fonction support de l'espace de vie Centre Franche-Comté. Les différentes échelles de mobilité devront se combiner par une inter-modalité. Le maillage local, assuré par les intercommunalités, correspond aux réalités du territoire et combine dessertes routières des agglomérations ; transports en commun et à la demande ; modes actifs (itinéraires cyclables et piétons…). Les synergies entre les différentes échelles se feront dans les centralités disposant de points d'interfaces (pôles d'échanges multimodaux - PEM) à proximité des gares. Cette interface jouera avec les territoires voisins au sein de l'aire urbaine et avec le niveau métropolitain. Elle sera complétée d'une connexion avec les pôles extérieurs (nord-est Franche-Comté,

interrégional, transfrontalier, etc.). Un schéma des mobilités, identifiant les améliorations nécessaires, est à établir à court terme. Outre la combinaison d'échelles et la multi-modalité, il ouvrira sur l'expérimentation d'un système métropolitain d'intégration tarifaire, billettique et d'information des voyageurs, fruit d'une concertation entre les différentes AOT.

I.E. Impulser le déploiement des applications et des usages du numérique

La dorsale numérique reliant le data center de Besançon à Lyon et à Strasbourg se prolonge par le déploiement des infrastructures très haut débit dans l'ensemble du Centre Franche-Comté. Le pôle métropolitain est à même d'impulser, de manière transversale, un ensemble d'expérimentations en matière d'usages du numérique. Ceci permettra une meilleure organisation de l'espace de vie Centre Franche-Comté, avec le développement d'applications du numérique aux services de santé et de culture, à la formation et à l'éducation, ainsi qu'aux activités économiques et à l'emploi. Judicieusement combinés avec l'approche mobilités/aménagement du territoire (lien urbanisation – transports durables), ce développement des usages du numérique dans le Centre Franche-Comté permettra une modération des déplacements subis ou contraints.

GRAND OBJECTIF II

QUALITÉ RÉSIDENTIELLE

Logement – Espaces – Offre urbaine et de proximité - Cohésion sociale – Accessibilité

Grand objectif II : Qualité résidentielle

	Orientations stratégiques	Axes d'intervention [*]
II.A	**Développer une offre diversifiée de logements, durable et adaptée aux besoins.**	✚ Plan de rénovation énergétique du bâti dans les cinq EPCI. ✚ Développement d'énergies renouvelables dans le secteur résidentiel. ✚ Réseau métropolitain pour l'adaptation aux besoins du parc de logement existant. ✚ Réseau d'innovation et de savoir-faire pour la rénovation et adaptation du parc de logement ancien (patrimonial).
II.B	**Offrir une qualité des espaces et impulser les dynamiques de projet vis-à-vis des mutations urbaines.**	✚ Reconversion de sites désaffectés des cœurs urbains. ✚ Valorisation des espaces et paysages le long des rivières. ✚ Valorisation de la biodiversité, des paysages et de la nature en ville. ✚ Reconversion ou requalification des espaces et des bâtiments d'activité dégradés. ✚ Requalification des îlots dégradés dans les cœurs urbains. ✚ Intégration d'espaces d'activité novateurs en milieu urbain. ✚ Développement d'énergies renouvelables dans les secteurs d'activités. ✚ Promotion du CFC comme territoire de résidence, d'étude, de tourisme. ✚ Réseau pilote d'expérimentation en écologie urbaine.
II.C	**Assurer la qualité des services combinant offre urbaine, intermédiaire et de proximité.**	✚ Programmation stratégique pour l'aménagement des quartiers-gare. ✚ Hiérarchie d'équipements distribués dans les pôles urbains. ✚ Hiérarchie d'équipements distribués dans les couronnes périurbaines.
II.D	**Offrir une cohésion sociale et territoriale de l'ensemble des quartiers de chaque EPCI membre.**	✚ Renouvellement urbain durable des quartiers dégradés. ✚ Actions d'accompagnement des quartiers fragiles. ✚ Veille active sur les quartiers sortants de la politique de la ville.
II.E	**Assurer l'accessibilité à l'ensemble des lieux d'usages dans chacun des EPCI membres.**	✚ Multimodalité et intermodalité des transports à partir des PEM. ✚ Valorisation, maillage et accessibilité des espaces publics. ✚ Continuité urbaine et multimodalité au sein des pôles urbains.

[*] Les axes d'intervention permettront d'entamer le dialogue avec les différents acteurs du territoire (EPCI, collectivités territoriales, etc.) et décliner par la suite un plan d'actions précisant le positionnement du Pôle métropolitain CFC, les principaux acteurs impliqués, les niveaux d'intervention et les temporalités.

II.A. Développer une offre diversifiée de logements, durable et adaptée aux besoins

Tout en maîtrisant son urbanisation, en préservant les espaces naturels et agricoles et son patrimoine paysager, le Centre Franche-Comté doit développer une offre diversifiée de logements, correspondant aux besoins des différents types de ménages. Cette offre d'habitat de qualité doit en priorité reposer sur un habitat rénové qui concilie confort, faible consommation d'énergie et charges réduites pour les occupants. La production de nouveaux logements se fera dans les centralités urbaines ou en liant urbanisation et axes de transports structurants dans les espaces intermédiaires, en particulier à proximité des gares. Harmonisées entre elles, les démarches de planification et d'aménagement du territoire seront garantes de cette maîtrise de l'urbanisation. Les villes et agglomérations, avec leurs différents types de quartiers, dans les centres, les quartiers populaires et péricentraux ou dans la couronne périphérique, seront donc le terrain privilégié d'une offre résidentielle renouvelée.

II.B. Offrir une qualité des espaces et impulser les dynamiques de projet vis-à-vis des mutations urbaines

Résider dans un territoire, c'est aussi vivre des espaces et un environnement urbanisé. Le Centre Franche-Comté va jouer la carte de son cadre de vie et de ses paysages. Ce patrimoine influe sur le ressenti des habitants et des visiteurs. Sa mise en valeur se fera îlot par îlot, dans les cœurs anciens et les sites remarquables et, bien au-delà, dans l'ensemble des espaces. Les quartiers dégradés bénéficieront d'un effort à la hauteur des problèmes posés. Les sites en mutation et autres friches urbaines ou industrielles seront mis à profit pour expérimenter de nouvelles formes urbaines. Les quartiers péricentraux, les quartiers des gares et pôles d'échanges multimodaux, la trame bleue et verte des rivières seront des lieux précurseurs de cette mise en valeur des espaces et paysages. Une mixité d'usages (résidentiels, récréatifs, économiques…) sera recherchée dans les espaces reconquis.

II.C. Assurer la qualité des services combinant offre urbaine, intermédiaire et de proximité

Autre facette essentielle de l'attractivité résidentielle, la qualité des services assure un rôle important dans la perception des habitants. Elle représente un gisement d'emplois dans la sphère marchande, commerciale et non marchande. Le Centre Franche-Comté doit offrir des services urbains et métropolitains tout en assurant un maillage de services de proximité. Pour s'adapter à l'évolution des modes de vie, des formes de commerces et de services innovants seront recherchées, ainsi qu'un appui sur le numérique. Cette organisation concernera l'ensemble des services à la personne avec une prise en compte particulière des problématiques de santé, de formation, de culture et de loisirs.

II.D. Offrir une cohésion sociale et territoriale de l'ensemble des quartiers de chaque EPCI membre

Les cinq villes-centre du Centre Franche-Comté sont concernées par la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville. Les agglomérations devront offrir une cohésion sociale et territoriale de l'ensemble de leurs espaces et quartiers. Chaque quartier devra avoir des conditions de vie favorables et une perception positive en tant que lieu de vie. Ceci repose sur la rénovation urbaine, mais aussi sur la vie locale, l'animation, les services qui font la qualité de vie d'un quartier.

II.E. Assurer l'accessibilité à l'ensemble des lieux d'usages dans chacun des EPCI membres.

La mobilité doit être aisée à l'échelle métropolitaine, avec le territoire de réseaux. Au niveau le plus local, les agglomérations assureront une accessibilité de l'ensemble des lieux d'usages (résidentiel, économique, commercial, touristique, récréatif…).

GRAND OBJECTIF III

DIVERSITÉ ÉCONOMIQUE

Economie résidentielle et économie productive – Filières traditionnelles et filières émergentes - Qualifications

Grand Objectif III : Diversité économique

Orientations stratégiques		Axes d'intervention [*]
III.A	Equilibrer le développement de l'emploi entre base productive et base résidentielle.	✚ Mise en œuvre d'une stratégie de promotion économique. ✚ Veille sur les entreprises phares du Pôle métropolitain CFC. ✚ Tourisme, loisirs et sports de plein air. ✚ Tourisme culturel ✚ Festivals culturels vecteurs d'image et de flux touristiques.
III.B	**Impulser le développement et l'adaptation des filières traditionnelles vis-à-vis de l'évolution des marchés.**	✚ Développement de la filière agro-alimentaire vers l'exportation. ✚ Développement de la filière bois. ✚ Développement de la filière microtechniques, horlogerie et luxe. ✚ Développement de la filière logistique.
III.C	**Impulser le développement de filières émergentes, de l'expérimentation et de l'innovation.**	✚ Développement de l'économie sociale et solidaire (ESS). ✚ Développement de l'éco-innovation et du secteur de la rénovation énergétique du bâti. ✚ Offre de services divers pour les personnes âgées. ✚ Développement de la filière agro-alimentaire en circuits courts.
III.D	**Positionner le Pôle CFC comme un espace producteur de qualifications et développer une adéquation formation-emploi.**	✚ Formation professionnelle adaptée. ✚ Confortement de liens entre le monde universitaire et les entreprises.
III.E	**Développer une dynamique d'innovation**	✚ Recherche et développement.

[*] Les axes d'intervention permettront d'entamer le dialogue avec les différents acteurs du territoire (EPCI, collectivités territoriales, etc.) et décliner par la suite un plan d'actions précisant le positionnement du Pôle métropolitain CFC, les principaux acteurs impliqués, les niveaux d'intervention et les temporalités.

III.A. Equilibrer le développement de l'emploi entre base productive et base résidentielle.

L'économie productive, avec ses points forts, a une présence marquée et joue un rôle essentiel dans la santé économique et l'emploi du Centre Franche-Comté. Néanmoins, les revenus du territoire et de ses habitants sont aussi assurés pour une part importante par la fonction résidentielle. Le Centre Franche-Comté devra tenir compte de cette réalité pour équilibrer le développement de l'emploi entre base productive et base résidentielle. La valorisation des services liés à la présence des personnes, en termes d'activités et d'emplois, constituera un axe économique important. Le tourisme et les loisirs en font bien sûr partie, de même que les activités de santé et de bien-être. L'économie sociale et solidaire, avec le potentiel d'innovation qu'elle comporte, sera l'un des vecteurs de cette économie résidentielle.

III.B. Impulser le développement et l'adaptation des filières traditionnelles vis-à-vis de l'évolution des marchés.

Des filières sont historiquement bien implantées : industries agroalimentaires, bois, microtechniques, chimie, logistique… Leur adaptation à l'évolution des marchés sera un élément clé de la future économie du Centre Franche-Comté.

III.C. Impulser le développement de filières émergentes et de l'expérimentation.

Cette dernière sera par ailleurs dynamisée par des filières ou niches émergentes. Ainsi, le Centre Franche-Comté doit devenir un espace d'expérimentation pour une économie tournée vers l'environnement à travers l'économie circulaire et la valorisation économique des déchets, l'énergie et le soutien aux entreprises de rénovation énergétique du bâtiment, l'éco-innovation et les éco-matériaux. En prolongement, l'économie du Centre Franche-Comté évoluera progressivement dans une dynamique de relocalisation et d'autonomie, avec le développement d'approvisionnements régionaux et de circuits courts. Enfin, le champ des TIC va offrir un potentiel important pour le Centre Franche-Comté, territoire de réseaux, tant en ce qui concerne les nouvelles formes d'activité et d'emploi que l'optimisation des services par le numérique.

III.D. Positionner le Pôle CFC comme un espace producteur de qualifications et développer une adéquation formation-emploi.

Mettre l'accent sur l'attractivité de jeunes actifs permet de se positionner comme un espace métropolitain riche d'une main-d'œuvre qualifiée. Face au phénomène de métropolisation qui se traduit par une concentration des ressources humaines qualifiées vers les grandes métropoles, le Centre Franche-Comté fera une priorité de cet ancrage des jeunes diplômés et des personnels qualifiés. Il le fera en mettant en avant ses propres atouts territoriaux et ses propres « cercles vertueux » (présence d'entreprises innovantes, qualités résidentielles…), mais aussi ses proximités interrégionales et transfrontalières. Enfin, il devra lui-même être un « producteur de qualifications » en développant dans son réseau une offre de formations reconnues.

III.E. Développer une dynamique d'innovation

Outre son intérêt de « production de qualifications », ce tissu universitaire garantira dans le territoire des capacités de recherche, d'innovation ou de transfert technologique vers les entreprises. Il permettra d'instiller une posture d'innovation parmi les acteurs du Centre Franche-Comté.

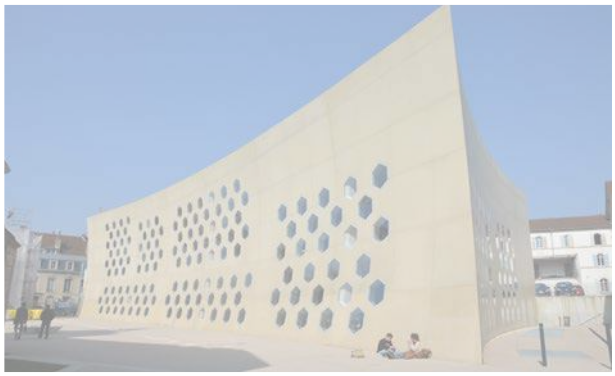

Stratégie métropolitaine 2014-2020 Feuille de route

Pôle métropolitain
Centre Franche-Comté

Avec l'appui de l'AudaB
et du Grand Besançon